



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DEUXIÈME RAPPORT DE MADAGASCAR POUR L'EXAMEN NATIONAL VOLONTAIRE SUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021

Forum Politique de Haut Niveau



Juillet 2021

Sommaire

Acronymes	05
Déclaration liminaire	09
Points saillants	11
Introduction	14
1. Méthodologie et processus de préparation de l'examen	16
2. Politiques publiques et environnement facilitateur	18
2.1. Œuvrer à l'appropriation des objectifs de développement durable et des ENV	18
2.2. Incorporer les ODD dans les documents cadres nationaux	19
2.3. Intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale	23
2.4. S'assurer de ne laisser personne de côté	24
2.5. Mécanismes institutionnels	24
2.6. Questions d'ordre structurel	25
3. Niveau d'avancement de la mise en œuvre des ODD	27
3.1. Objectifs globaux prioritaires	28
3.2. Progrès économiques	31
3.3. Progrès sociaux	40
3.4. Progrès dans le volet du capital naturel	60
3.5. Progrès des ODD transversaux	71
4. Moyens de mise en œuvre	74
4.1. Modalités de mobilisation des ressources pour financer les ODD	74
4.2. Difficultés rencontrées dans la mobilisation des ressources	77
4.3. Situation des flux de financement	77
4.4. Moyens de mise en œuvre non financiers	78
5. Conclusion et étapes suivantes	79
Annexes	81
Bibliographie	83

LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

<i>Tableau 1</i> : Feuille de route pour la réalisation des activités de préparation de l'ENV 2021	16
<i>Tableau 2</i> : Documents de politique mis à jour depuis 2015	21
<i>Tableau 3</i> : Taux d'accès à l'électricité par région	32
<i>Tableau 4</i> : Communes dotées d'outils de planification	40
<i>Tableau 5</i> : Compétences en lecture et en mathématiques	50
<i>Tableau 6</i> : Évolution du nombre de jeunes appuyés et orientés à l'entrepreneuriat entre 2016 et 2020	52
<i>Tableau 7</i> : Évolution des capacités et des effectifs d'éducateurs	54
<i>Tableau 8</i> : Évolution des lois sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et filles	55
<i>Tableau 9</i> : Conséquences des principales catastrophes les plus connues à Madagascar	60
<i>Tableau 10</i> : Nombre d'activités d'adaptation et de résilience au changement climatique de 2016 à 2020	64
<i>Graphique 1</i> : Évolution de l'IDH de Madagascar de 2015 à 2019	29
<i>Graphique 2</i> : Évolution du taux de croissance du PIB de 2016 à 2020	29
<i>Graphique 3</i> : Nombre de Stations Services par province en Janvier 2021	33
<i>Graphique 4</i> : Taux de Communes accessibles par voie de surface de 2016 à 2020	37
<i>Graphique 5</i> : Production de Paddy par Région Novembre 2018 - Octobre 2020	44
<i>Graphique 6</i> : Taux d'augmentation de la quantité de la production rizicole	44
<i>Graphique 7</i> : Taux de mortalité des moins de 5 ans pour 1000 naissances	47
<i>Graphique 8</i> : Service d'accès à l'eau et à l'assainissement	58
<i>Graphique 9</i> : Nombre de contrats de TGRN créés / renouvelés de 2015 à 2020	62
<i>Graphique 10</i> : Superficie des Aires Protégées abritant des sites importants pour la biodiversité marine en ha	67
<i>Graphique 11</i> : Proportion de la superficie reboisée par rapport à la superficie de Madagascar	68
<i>Graphique 12</i> : Évolution de la population carcérale entre 2016 à 2020	73
<i>Graphique 13</i> : Décaissements effectifs en APD (Millions USD)	78

ACRONYMES

AGR Activités Génératrices de Revenu

AMP Aid Management Platform

ANDEA Autorité Nationale de l'Eau et de l'Assainissement

AN Assemblée Nationale

AP Aires Protégées

APC Aires Protégées Communautaires

APD Aides Publiques au Développement

AVC Accident Vasculaire Cérébral

BAD Banque Africaine de Développement

BAU Business As Usual

BCM Banque Centrale de Madagascar

BIT Bureau International du Travail

BNGRC Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes

BVPI Bassins Versants et Périmètres Irrigués

C4D Communication for Development

CAP Centre d'Activité Préscolaire

CBMT Cadre Budgétaire à Moyen Terme

CDMT Cadre des Dépenses à Moyen Terme

CDN Contributions Déterminées Nationales

CECJ Centre d'Écoute et de Conseils Juridique

CEPE Certificat d'Études Primaires Élémentaire

CFSAM Crop and Food Security Assessment Mission

CIF Fonds d'Investissement pour le Climat

CIPD Chartered Institute of Personnel & Development

COS Comité d'Orientation et de Suivi

COUS Centre Opérationnel d'Urgence Sanitaire

CPA-VBG Chaîne Pénale Anti-Violence Basée sur le Genre

CPDN Contribution Prévues Déterminées au niveau National

CPIA Country Policy and Institutional Assessment

CRAN Cours de Remise à Niveau

CRD Comités Régionaux de Développement

CRSP Commission de la réforme du système Pénale

CT Comité Technique

CUA Commune Urbaine d'Antananarivo

DAAPD Déclaration d'Addis-Abeba sur la Population et le Développement

DAL Défécation à l'Air Libre

DFA Department of Foreign Affairs

ECOSOC Economic and Social Council

EE Économie d'Énergie

EEC Espace d'Éveil Communautaire

EIE Étude d'Impact Environnemental

ENV Examen National Volontaire

EPI Équipements de Protections Individuels

EPP École Primaire Publique

ETFP Enseignement Technique et Formation Professionnelle

FDAL Fin de la Défécation à l'Air Libre

FEM Fonds Mondial pour l'Environnement

FNUAP Fonds des Nations Unies pour la Population

FP Family Planning

FPHN Forum Politique de Haut Niveau

FR Fonds Routier

GBF-DR Groupe des Bailleurs de Fonds - Développement Rural

GDC Groupe de Dialogue et de Coopération

GDS Groupe de Dialogue Stratégique

GES Gaz à Effet de Serre

GESIS Gestion pour le Système d'Information Sanitaire

GN Gendarmerie Nationale

ICEP Indicator of Coastal Eutrophication Potential

IDE Investissements Directs Étrangers

IDH Indice de Développement Humain

IEM Initiative pour l'Émergence de Madagascar

IFDD Institut de la Francophonie pour le Développement Durable

INFF Integrated National Financing Framework

INSTAT Institut National de la Statistique

IRA Infections Respiratoires Aigües

JIRAMA Jiro sy Rano Malagasy (Service de l'Eau et de l'Électricité de Madagascar)

JMP Joint Monitoring Program

LA2M Laboratoire d'Analyses Médicales Malagasy

LFI Loi de Finances Initiale

MAEP Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche

MAPS Mainstreaming Acceleration and Policy Support

MATP Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics

MCC Ministère de la Communication et de la Culture

MCCE Mécanisme Conjoint de Coordination pour l'Émergence

MD Mandat de Dépôt

MDP Mécanisme de Développement Propre

MECIE Mise En Compatibilité des Investissements avec l'Environnement

MEDD Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

MEF Ministère de l'Économie et des Finances

MEN Ministère de l'Éducation Nationale

MESUPRES Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

METFP Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

MICS Multiple Indicator Cluster Survey

MinSanP Ministère de la Santé Publique

MJS Ministère de la Jeunesse et du Sport

MODA Multiple Overlapping Deprivation Analysis

MPM Mpiasa Miavotra

MPPSPF Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la

Femme

MTEFPLS Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique et des Lois Sociales

NDT Neutralité de la Dégradation des Terres

ODD Objectifs de Développement Durable

ODF Open Defecation Free

ODOF One District, One Factory

OIV Organisations Impliquants des Volontaires

OMD Objectifs du Millénaire pour le Développement

OMS Organisation Mondiale de la Santé

ONN Office National de Nutrition

ONUSIDA Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA

OSC Organisations de la Société Civile

PAGOSE Projet d'Amélioration de la Gouvernance et des Opérations dans le Secteur de l'Électricité

PACARC Projet d'Amélioration des Capacités d'Adaptation et de Résilience des Communes Rurales face aux Changements Climatiques

PCR Polymerase Chain Reaction

PDSPE Planification, Développement du Secteur Privé et Emploi

PDSS Plan de Développement du Secteur Santé

PEM Plan Émergence Madagascar

PFTE Pires Formes de Travail des Enfants

PGE Politique Générale de l'Etat

PIB Produit Intérieur Brut

PME Petites et Moyennes Entreprises

PMI Petite ou Moyenne entreprise Industrielle

PN Parc National

PNA Plan National d'Action, Plan National d'Adaptation

PNEDD Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable

PNPS Politique Nationale de Protection Sociale

PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement

PPBSE Planification, Programmation,

Budgétisation, Suivi et Évaluation

PREE Programme d'Engagement
Environnemental

PTF Partenaires Techniques et Financiers

PUDé Plans d'Urbanisme de Détail

PUDI Plans d'Urbanisme Directeur

REDD+ Réduction des Émissions issues de la
Déforestation et de la Dégradation forestière,
et « + » correspond à la prise en compte de
l'augmentation des stocks de carbone

RGPH Recensement Général de la Population
et de l'Habitation

RIA Rapid Integrated Assessment

RNI Réserves Naturelles Intégrales

RPE Réseaux de Protection de l'Enfance

RPI Ressources Propres Internes

RS Réserve Spéciale

SADC Southern African Development
Community

SE-CNLS Secrétariat Exécutif du Comité
National de Lutte contre le SIDA

SEP Suivi Écologique Participatif

SGPD Service de Gestion des Pollutions et des
Déchets

SIDA Syndrome d'Immunodéficience Acquis

SNABE Stratégie Nationale
d'Approvisionnement en Bois Énergie

SNDS Stratégie Nationale pour le
Développement de la Statistique

SNISE Système National Intégré de Suivi-
Evaluation

SNRPF Stratégie Nationale de Restauration
des Paysages et des Forêts

SNU Système des Nations Unies

SONU Soins Obstétricales et Néonatales
d'Urgences

SR/PF Santé de la Reproduction/Planification
Familiale

SRMNIA Santé de la Reproduction / santé
Maternelle, Néonatale, Infantile et de
l'Adolescent

SSN Système de Statistique National

ST Surface Terrestre

SWIOFish2 Second South West Indian Ocean
Fisheries and Shared Growth Project

TAch Taux d'Achèvement

TBI Traité Bilatéral d'Investissement

TBS Taux Brut de Scolarisation

TNS Taux Net de Scolarisation

TRGS Table Ronde sur le Grand Sud

UE Union Européenne

UICN Union Internationale pour la
Conservation de la Nature

UNESCO United Nations Educational, Scientific
and Cultural Organization

UNHABITAT United Nations Human
Settlements Programme

UNICEF United Nations International
Children's Emergency Fund

USAID United States Agency for International
Development

USD United States Dollar

VBG Violence Basée sur le Genre

VMNVH Vice-Ministère en charge des
Nouvelles Villes et de l'Habitat

WASH Water, Sanitation and Hygiene

ZEE Zones Economiques Exclusives

ZFI Zone Franche Industrielle



DECLARATION
LIMINAIRE

Madagascar ambitionne d'être une Nation émergente, forte, solidaire et soucieuse du bien-être de la population. Six ans après son engagement pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030, Madagascar renforce son engagement et s'inscrit résolument dans une démarche d'amélioration continue pour l'atteinte des ODD. Malgré les chocs et aléas internes et externes, Madagascar s'inscrit pour la deuxième fois à l'Examen National Volontaire des Objectifs de Développement Durable (ODD) au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN).

Nous avons identifié 64 cibles prioritaires sur les 169. Madagascar reste résolument engagé dans un vaste processus de territorialisation des ODD parce qu'il est important de tenir compte des spécificités de chaque région. Une démarche inclusive et participative au niveau régional a permis de mieux cerner les priorités au niveau local.

Le Gouvernement Malagasy ne ménagera aucun effort dans l'atteinte des ODD d'ici 2030. La Politique Générale de l'Etat pour 2019-2023 est fondée sur 13 engagements, en phase avec les ODD.

Dans le domaine de l'environnement, les efforts ont permis des progrès significatifs quoique, hélas, encore insuffisants: accroissement de la superficie reboisée, qui passe à 45.003 ha en 2020 contre 4.739 ha en 2016; accroissement des aires protégées, qui atteint 7.099.000 ha en 2020 contre 7.000.828 ha en 2016.

Au niveau social, les engagements pour assurer un accès universel aux services de santé se sont traduits par l'élaboration d'un cadre d'investissement SRMNIA et la promulgation de la loi sur la santé reproductive et le planning

familial. Concernant l'égalité du genre, Madagascar fait partie des groupes de pays où le niveau d'égalité homme-femme est considéré comme élevé. Son Indice de Développement du Genre (IDG 0,952) est largement supérieur à la moyenne des indices dans les pays d'Afrique subsaharienne (IDG 0,894) et dans les pays avec un développement humain faible (IDG 0,861). En matière de lutte contre les violences basées sur le genre, la loi no 2019-008 du 16 Janvier 2020 a été promulguée pour renforcer le régime juridique sur la prévention, la poursuite, la répression, la prise en charge et la réparation ainsi que la protection des victimes.

Sur le plan économique, la trajectoire de croissance et de développement de Madagascar affiche une tendance haussière au cours des cinq dernières années. Hormis les conséquences du choc de la pandémie de COVID-19 en 2020, la croissance économique progressera de 4% à 8% à l'Horizon 2023. Pour ce faire, le Gouvernement entend donner plus d'attention au développement par district.

Des concertations régionales sont en cours afin de s'attaquer à l'extrême pauvreté et aux inégalités qui rongent les régions éloignées des zones de croissance. Désormais, aucune des 22 régions de Madagascar ne sera laissée en marge du développement.

En 2030, Madagascar sera au rendez-vous de l'histoire pour juger le bien-fondé de ses efforts.



RANDRIAMANDRATO Richard
Ministre de l'Economie et des Finances

The image features a minimalist design with a light beige background. A large, flowing orange shape dominates the left and top portions of the frame. Two thick, dark grey horizontal bars are positioned on the left side, one above and one below the text. The text 'POINTS SAILLANTS' is centered in a bold, dark grey, sans-serif font.

**POINTS
SAILLANTS**

Sous le pilotage de Monsieur le Premier Ministre, Président du Comité d'Orientation et de Suivi des ODD, et sous le leadership du Ministre de l'Économie et des Finances, dirigeant du Comité Technique, ce deuxième rapport a été élaboré à travers un dispositif institutionnel multisectoriel, opérationnel depuis 2016, qui promeut une approche inclusive et participative pour ne laisser personne de côté.

Cette appropriation nationale des ODD est palpable au plus haut niveau, avec l'intégration des ODD dans les 13 engagements de la Politique Générale de l'Etat et du Plan Emergence de Madagascar, la priorisation nationale des cibles ODD ainsi que leur localisation aux niveaux des régions et communes. Le suivi des indicateurs des cibles priorisées des ODD, susceptibles de les renseigner et de dégager le gap en termes de données statistiques et d'analyse sur la pauvreté, permettra de reformuler les politiques publiques et de mettre en place de nouveaux outils pour que Madagascar puisse respecter ses engagements en 2030.

Malgré les retards accumulés, représentant un risque pour l'atteinte de la majorité des 17 ODD, et compte tenu des ressources limitées de l'Etat, des progrès émergent suite aux efforts et réformes entrepris ces derniers temps :

- Sur le plan environnemental, Madagascar intensifie ses efforts pour préserver sa biodiversité. La superficie reboisée est passée de 4.739 ha en 2016 à 45.003 ha en 2020. La superficie des aires protégées terrestres, abritant des sites importants, est passée de 7.000.828 ha à 7.099.000 ha de 2016 à 2020. Madagascar s'est engagé à atteindre la neutralité de la dégradation des terres dans la lutte contre la désertification. Toutefois, le taux de déforestation reste élevé. Madagascar a perdu 905.000 ha de forêts primaires humides de 2002 à 2020 (ODD 15) et le pays reste vulnérable au changement climatique;
- Du point de vue économique, dans un pays où huit enfants sur dix vivent dans la pauvreté monétaire, sept personnes sur dix vivent en situation de pauvreté multidimensionnelle (ODD 1), et neuf emplois sur dix sont dans l'économie informelle (ODD 8), le maintien de la stabilité macroéconomique et la relance des réformes ont permis une accélération des investissements (de 13,1% du PIB en 2015 à 21,2% en 2019) pour accroître et soutenir la croissance et réduire la pauvreté;

- Au niveau social, les engagements pour assurer un accès universel aux services de santé sont traduits par l'élaboration d'un cadre d'investissement de la SRMNIA et la promulgation de la loi SR/PF. Cependant, 10 femmes par jour (dont 3 adolescentes) meurent des suites de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement. En 2018, 32,4% et 13,5% des femmes ont respectivement déclaré avoir subi des violences physiques et sexuelles (ODD 5.2.2). Cette situation a été exacerbée avec la COVID-19. La loi n°2019-008 du 16 janvier 2020 a été promulguée pour renforcer le régime juridique sur la prévention et la réponse aux violences basées sur le genre. Le PEM promeut l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et l'élimination des violences basées sur le genre et du travail des enfants. En effet, le travail des enfants est particulièrement répandu dans les régions du sud, notamment à Anosy, Androy et Ihorombe. Dans ces régions, il est principalement associé à des chocs météorologiques récurrents sous forme de sécheresses, à une pauvre diversification économique et à la présence de gisements de plusieurs minéraux, dont le mica. Environ 50 % des enfants âgés de 5 à 17 ans sont impliqués dans des formes de travail, qui les privent d'une scolarité normale et qui leur sont mentalement, physiquement, socialement ou moralement nuisibles.

Des efforts ont été déployés pour lutter contre la COVID-19, entre autres les transferts monétaires, les filets de sécurité et la priorisation des personnes vulnérables et celles vivant avec handicap. Toutefois, la pandémie a ralenti les efforts de mise en œuvre des ODD. Sur le plan économique, la contraction du PIB est estimée à -5,7% en 2020 (ODD 8). Les risques sanitaires (ODD 3) sont réels avec la rareté de la fréquentation des structures sanitaires, entraînant une diminution de la couverture vaccinale, des accouchements assistés par du personnel qualifié, de l'accès de nombreuses femmes, jeunes filles et adolescentes aux informations et services relatifs à la santé sexuelle et reproductive (ODD 5). Lors de la première vague de la pandémie de COVID-19, toutes les écoles de Madagascar ont été fermées par décret présidentiel afin de contenir la propagation du virus. Les possibilités de basculer à l'enseignement à distance demeurent difficiles dans la grande partie du pays, en raison de l'accès limité

de la population à l'électricité et à l'internet. Selon l'enquête MICS 2018, moins d'un enfant sur trois vit dans un ménage connecté à un réseau électrique, et seulement un enfant sur dix a accès à internet. Néanmoins, avec les efforts entrepris, globalement plus de la moitié des élèves ont pu passer en classe supérieure à la fin de l'année scolaire 2019-2020.

Plusieurs défis restent à surmonter :

- Assurer le suivi adapté des ODD au contexte Malagasy avec un système de suivi et évaluation performant;
- Annihiler les effets de la pandémie et relancer l'économie et le développement durable;
- Combattre l'insécurité alimentaire et la malnutrition, en particulier dans le Sud du pays;
- Réduire la mortalité maternelle;
- Renforcer l'autonomisation des femmes et prévenir les violences basées sur le genre et les

différentes formes de violences à l'égard des enfants;

- Mobiliser des ressources additionnelles pour combler les gaps.

En résumé, la République de Madagascar souhaite apprendre des expériences des autres pays et impliquer le Système des Nations Unies sous l'impulsion de son Secrétaire Général, pour lutter contre l'insécurité alimentaire dans le Sud, et opérationnaliser le nexus humanitaire, développement et paix. Nous avons prévu d'organiser conjointement une Table Ronde sur le Sud à laquelle Monsieur le Secrétaire Général sera particulièrement convié.



INTRODUCTION

En 2015, Madagascar s'est engagé à mettre en œuvre l'Agenda 2030 et les Objectifs de Développement Durable (ODD). Un cadre institutionnel, composé du Comité d'Orientation et de Suivi (COS) et du Comité Technique (CT), a été mis en place à travers l'arrêté n° 24714/2015 du 28 juillet 2015 pour coordonner cette mise en œuvre. En 2016, la Grande Île a fait partie des 22 pays ayant présenté son premier rapport relatif à l'Examen National Volontaire des ODD (ENV) au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) sur le développement durable. Par la suite, Madagascar a procédé à une priorisation des cibles des ODD. Cela consistait à identifier un certain nombre de cibles des ODD, qui cadrent avec les spécificités, le contexte et le niveau de développement du pays tout en caractérisant l'importance des efforts à déployer. A ce titre, 64 cibles ODD (13 cibles dans le domaine économique, 26 cibles dans le domaine social, 14 cibles dans le domaine environnemental, 7 cibles pour la Gouvernance et 4 cibles pour les ODD transversaux) ont été priorisées et 85 indicateurs ont été retenus pour mesurer les progrès accomplis. Elles servent d'outil de référence à l'élaboration de documents de planification au niveau national, sectoriel et régional. En outre, les documents de planification nationale, à savoir le Plan National de Développement (2015-2019) et le Plan Émergence Madagascar (2019-2023) basé sur les 13 engagements de la Politique Générale de l'Etat, ont intégré l'Agenda 2030 de développement durable.

Cette année, Madagascar s'est porté volontaire pour présenter son deuxième rapport ENV afin de partager ses réalisations, ses bonnes pratiques, ses défis avec les autres pays membres ainsi que de tirer davantage de leçons dans la perspective d'accélérer la mise en œuvre des ODD. Ce rapport fait état des progrès réalisés pendant la période allant de 2016 à 2021, aussi bien dans la planification des programmes contribuant à l'atteinte des cibles priorisées des ODD que dans leurs mise en œuvre, et sur leurs impacts. La coordination et le pilotage du processus de mise en œuvre de l'Agenda 2030 y sont également rapportés.

Globalement, les informations rapportées dans le présent Rapport découlent des consultations de toutes les parties prenantes telles que les départements ministériels en charge de la mise en œuvre des politiques sectorielles. Les consultations des autres acteurs majeurs dans la mise en œuvre des ODD, notamment la société civile, le secteur privé, les Partenaires Techniques et Financiers, ont aussi richement nourri son contenu.

A l'instar des autres pays, le contexte sanitaire lié à la pandémie COVID-19 a entravé la mise en œuvre du processus ODD et a eu le malheur d'annihiler les progrès amorcés sur différents domaines de développement. A cet effet, des actions accélératrices et correctrices et de renforcement des réformes ont été effectuées, à travers le Plan Multisectoriel d'Urgence et le Plan Marshall.

Pour ce qui est de la structuration du rapport, le premier chapitre présente l'approche méthodologique d'élaboration du rapport. Il passe en revue tout le processus ayant conduit à l'élaboration du Rapport final de l'ENV de Madagascar. Le deuxième chapitre se focalise sur l'environnement dans lequel s'est déroulé la mise en œuvre des ODD. Il est question de présenter de manière concise les principales évolutions et le contexte global ayant prévalu dans la mise en œuvre des ODD, notamment la survenance de la COVID-19, qui a eu des impacts négatifs sur les activités. Le troisième chapitre décrit les progrès réalisés suivant les trois dimensions du développement durable (économie, social et environnement) avant de terminer sur les aspects transversaux. Le quatrième chapitre donne les détails sur les moyens de mise en œuvre pour la réalisation des ODD. Il passe en revue tant les ressources propres internes (RPI) de l'Etat que les financements extérieurs bilatéraux et multilatéraux ainsi que les financements privés. Une analyse de l'évolution des financements émanant de différentes sources y est aussi incluse. Enfin la conclusion et les prochaines étapes terminent le présent rapport.

1. Méthodologie et processus de préparation de l'examen

L'ENV, sous le pilotage du Comité d'Orientation et de Suivi et présidé par Monsieur le Premier Ministre, fait partie intégrante de la mise en œuvre des ODD. Malgré le contexte particulier dans lequel il a été élaboré, caractérisé par la crise multiforme causée par la pandémie de la Covid-19, le présent Rapport est le fruit d'une large collaboration, qui fait référence à la démarche édictée en la matière par le manuel méthodologique des Nations-Unies. Sur fond d'une approche inclusive et participative et afin de ne laisser personne de côté, le processus

d'élaboration du Rapport s'est axée sur les trois grandes étapes suivantes :

(i) Travaux préparatoires, sensibilisation et aspects organisationnels; (ii) Collecte, validation et analyse des données; et (iii) Réalisation des produits attendus.

Une feuille de route a été mise en place à cet effet et présentée dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Feuille route pour la réalisation des activités de préparation de l'ENV 2021

Etapes	Activités	Echéances
1	Travaux préparatoires ; sensibilisation et aspects organisationnels	
1.A	Sensibilisation des instances supérieures	Novembre 2020
1.B	Redynamisation du cadre institutionnel	Novembre 2020
1.C	Identification, engagement et formation des points focaux	Décembre 2020
1.D	Atelier de renforcement de capacités de l'équipe de rédaction	Décembre 2020
2	Collecte, validation et analyse des données	
2.A	Mise en place du mécanisme de collecte et validation des données	Janvier 2021
2.B	Collecte et validation des données	Fin janvier 2021
2.C	Atelier de validation	Février 2021
3	Réalisation des produits attendus	
3.A	Message clés de 700 mots	Avril 2021
3.B	Rapport définitif	Juin 2021
3.C	Remise du support audiovisuel	Juin 2021
3.D	Présentation du rapport au Forum Politique de Haut Niveau	Jeudi 15 juillet 2021

Sous la supervision du MEF, le début du processus ENV s'est matérialisé par une communication verbale en Conseil du Gouvernement, une sensibilisation intense et un questionnaire transmis à tous les départements ministériels.

L'ensemble des données et informations collectées ont été traitées au cours d'un atelier de consultation en présentiel et en ligne de trois jours. Des messages clés y ont été tirés. Toutes les parties prenantes ont démontré leur

engagement, notamment l'envoyé spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, qui a plaidé pour la protection de l'enfance, un des enjeux forts de la mise en œuvre des ODD à Madagascar. La plateforme des associations des personnes handicapées, les représentants du secteur privé et de la société civile ont aussi contribué activement.

Par ailleurs, une recherche documentaire a permis de recenser 67 rapports d'évaluation effectués à Madagascar dont 51 ont été considérés. La synthèse des données disponibles sur cinq ODD (Objectif 1 - Pas de pauvreté; l'Objectif 2 - Faim zéro; l'Objectif 3 - Bonne

santé et bien-être; l'Objectif 8 - Travail décent et croissance économique et l'Objectif 16 - Paix, justice et institutions fortes) a été tenue en compte durant l'élaboration du Rapport.

Quant au format du document ou du plan d'analyse, la Méthodologie et le processus de préparation du présent document sont conformes aux recommandations du Guide élaboré par l'ECOSOC des Nations Unies. Ces activités ont été menées sous la coordination du Comité Technique ODD, présidé par la Direction Générale en charge du Plan.

2. Politiques publiques et environnement facilitateur

2.1. Œuvrer à l'appropriation des objectifs de développement durable et des ENV

L'appropriation des Objectifs de Développement Durable est effective durant la mise en œuvre des ODD et la préparation de l'ENV.

A. Préparation de l'Examen National Volontaire

Dans cette phase, l'appropriation a pris la forme soit, d'une participation directe à la rédaction du rapport, soit d'expression d'opinions recueillies dans différents rapports exploités durant l'ENV.

Le cas du Parlement, qui a contribué à la rédaction du Rapport en répondant directement à un questionnaire préparé à cet effet, en est une illustration. Les réponses étaient collectées sous la supervision directe des hauts responsables au sein du Parlement à savoir le Directeur des Relations Interparlementaires et de la Communication, l'Inspecteur Général de l'Assemblée Nationale, le Directeur de la Législation et le Responsable de la Cellule Technique des Études et Conception sous la coordination des deux points focaux ODD. En outre, le représentant du Parlement a participé aux groupes de travail de l'atelier de consultation relatifs à l'ODD 5: Égalité des sexes et l'ODD 16: Justice et paix.

L'appropriation, sous la forme d'exploitation des rapports relatifs aux respects des obligations internationales, est très importante durant tout le processus. On peut citer entre autres le « Rapport unique de Madagascar » de 2018 qui vaut les 5ème et 6ème rapports périodiques sur l'application de la convention sur les droits de l'enfant, le 2ème rapport périodique sur l'application du protocole facultatif concernant la vente d'enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, le 2ème rapport périodique sur l'application du protocole facultatif sur l'implication d'enfants dans les conflits armés mais également les rapports alternatifs sur l'élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des femmes. Un document, écrit par le Représentant Spécial du

Secrétaire Général des Nations Unies en 2021, sur « Comment mettre en œuvre les pratiques prometteuses pour mettre fin à la violence à l'égard des enfants » a été exploité par les participants à l'atelier de consultation.

Les représentants des organisations de la Société Civile et des ONG ont participé pleinement aux débats présentiels en plénière et en groupe relatif aux ODD 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes) et ODD 17 (Partenariat pour la réalisation des objectifs).

L'absence d'une continuité sur la planification nationale en matière d'égalité de genre (la dernière politique sur le sujet achevée en 2015) et la portée limitée des ressources publiques dédiées à la promotion de l'égalité femme-homme dans les différents secteurs risquent de miner les progrès de Madagascar par rapport au renforcement de l'architecture institutionnelle au soutien de ce volet. Toutefois, la prise en compte de la thématique genre dans les différentes politiques sectorielles est effective à travers la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la lutte contre les VBG. De ce fait, une nouvelle loi n°2019-008 du 16 Janvier 2020 relative à la lutte contre les VBG a été adoptée. Cette loi témoigne une volonté d'éradiquer ce fléau, bien qu'à ce jour, l'ensemble des systèmes de prise en charge des violences basées sur le genre et les actions principales sur l'agenda du Gouvernement restent tributaires de l'aide extérieure.

L'ensemble des secteurs et échelons de l'Etat a participé à l'élaboration du Rapport de l'ENV depuis sa conception à sa validation. Tous les Ministères et Secrétariat d'Etat ainsi que leurs organismes rattachés respectifs ont répondu aux questionnaires envoyés par le Comité Technique des ODD. Les réponses ont été validées par les responsables hiérarchiques respectifs ayant un rang de Directeur ou Directeur Général. Les « Messages clés » préparés par le Comité Technique ont été signés par le Ministre de l'Economie et des Finances.

Le Rapport final a été validé par le Comité d’Orientation et de Suivi. Toutes les actions au niveau du Gouvernement et de tous les acteurs sont consignés dans le présent rapport.

B. Mise en œuvre depuis le dernier Rapport ENV

Le Parlement figure parmi les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des ODD. Cette institution est particulièrement impliquée en matière d’égalité des sexes (ODD 5). Sa composition a toujours été à prédominance masculine. Cependant, on constate une croissance du taux de participation des femmes à des hautes responsabilités au sein de l’Assemblée Nationale de Madagascar depuis la 2ème législature de la IVème République (2019).

Le nombre de femmes membres du Bureau Permanent au sein de l’Assemblée Nationale dépasse les 50%, une Commission « Genre et Développement » et un « caucus genre » ont été créés. Mais le nombre de femmes députés n’a pas varié significativement par rapport au dernier mandat. Si les femmes députés étaient au nombre de 26 en 2017, soient 17%, elle comptent 27 en 2020.

Le Parlement participe également à la mise en œuvre des ODD en améliorant le nombre des lois votées au sein de la Chambre Basse. Le nombre de propositions de lois émanant de l’Assemblée Nationale durant la législature 2019-2020 a augmenté. Ce nombre est passé de 4 à 6 propositions de lois de 2016 à 2020. Les institutions nationales d’évaluation, de contrôle et de suivi des droits humains participent à la mise en œuvre des ODD à travers la production de rapports périodiques indépendants. Le Rapport unique sur la protection des enfants de 2018 développe les différents dispositifs institutionnels ainsi que les modes opérationnels pour le respect des droits de l’enfant. Le rapport est préparé par le Comité Interministériel sous la coordination du Ministère en charge de la justice. Les rapports alternatifs de l’Organisation de la Société Civile touchent l’élimination de toute forme de discrimination à l’égard des femmes. Le Comité National Indépendant des Droits de l’Homme participe également à la rédaction de ces rapports. Leur site web présente des rapports et communiqués divers en matière de défenses des droits de l’homme dont, entre autres, le suivi des plaintes des citoyens et organisations

auprès de l’institution.

Les Organisations de la Société Civile, incluant le secteur privé, sont des parties prenantes à part entière dans la mise en œuvre des ODD. Elles ont été particulièrement sollicitées lors de la localisation et de la contextualisation des ODD aux réalités. Une plateforme intégrée des OSC sur les ODD a même été mise en place. Elle contribue à la mise en œuvre à travers des interventions ciblées par rapport aux trois dimensions du Développement Durable et ses aspects transversaux. Des paquets d’interventions par groupe de cibles ont été définis après avoir identifié les obstacles, puis les solutions. La vision des OSC épouse la vision nationale car 91% des cibles prioritaires au niveau national ont été priorisées par les OSC. Six projets phares ont été retenus après une priorisation et il convient de mobiliser les ressources y afférentes.

2.2. Incorporer les ODD dans les documents cadres nationaux

Conformément aux prescrits de l’Agenda 2030, Madagascar a conduit le processus de priorisation des cibles ODD depuis 2016. Sur les 169 cibles, 64 cibles adossées sur 85 Indicateurs ont été retenues compte tenu des priorités, du niveau de développement et du contexte du pays soulevés par les consultations nationales. Plusieurs critères ont été retenus dont: OMD en retard, cibles transformationnelles, cibles pouvant être désagrégées, cibles relatives au Développement Durable, cibles liées aux conventions et engagements internationaux, etc. Ces critères ressortent de plusieurs méthodes: la RIA, l’IFDD et la méthode Input-output. Le processus de consultations des différentes parties prenantes constitue la charnière de la mise en œuvre des ODD.

Toutefois, pour surmonter les lacunes et certaines contraintes dans le suivi des indicateurs, l’écosystème des données mérite d’être révolutionné. Malgré la nouvelle loi sur la statistique promulguée en 2018, conformément à la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), l’étendue des efforts pour renseigner ces indicateurs de suivi des cibles ODD et leur degré d’intégration dans le système de planification et de suivi-évaluation nationale (SNISE) resteront un grand défi pour le pays. En effet, parmi les 85 indicateurs prioritaires par Madagascar, des informations

ont pu être collectées pour 61 indicateurs (soit 72%), dont 43 indicateurs ont été renseignés exactement et 18 indicateurs ont été indiqués par des proxys. Les indicateurs des cibles ODD relatifs à la dimension sociale (ODD 3, 4, 6) ont été renseignés dans la plupart des cas. Les autres indicateurs relatifs à la dimension environnementale du développement durable sont moyennement renseignés. Il reste également à opérationnaliser cette loi sur la statistique, conformément aux différents axes stratégiques de la SNDS, à travers la mise en place du décret fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'organe de coordination statistique (Conseil National de Statistique) et du décret portant organisation et fonctionnement du SSN. Par ailleurs, il est primordial de concrétiser la révolution des données en allouant les ressources nécessaires.

L'incorporation des objectifs de développement durable dans les cadres nationaux et régionaux s'effectue généralement durant la mise à jour de ces documents cadres. Les ODD ont été alignés aux priorités du pays. En 2019, le pays a vécu l'élection d'un nouveau Président de la République, qui a apporté sa vision de développement: l'Initiative pour l'Émergence de Madagascar (IEM). Cette vision est traduite en Plan Émergence de Madagascar. Les 13 engagements y afférents sont en ligne avec les ODD.

LES 13 ENGAGEMENTS (VELIRANO) DU PEM

PIVOT GOUVERNANCE

Engagement 01 : Paix et sécurité (ODD 16) ;

Engagement 03 : Lutte contre la corruption avec tolérance Zéro et performance de l'administration publique (ODD 16) ;

Engagement 12 : Autonomie et responsabilisation de nos collectivités territoriales décentralisées (ODD11).

SOCLE SOCIAL

Engagement 04 : Education pour tous (ODD 4) ;

Engagement 05 : Santé pour tous (ODD 3) ;

Engagement 06 et 08 : Emploi décent pour tous - Autonomisation des femmes et des jeunes, protection et développement social (ODD 8) ;

Engagement 13 : Le sport et la culture pour la cohésion et la fierté nationales (ODD 3).

SOCLE ECONOMIQUE ET CROISSANCE ACCELEREE

Engagement 02 : Energie pour tous (ODD 6 - 7) ;

Engagement 07 : Industrialisation à grande échelle et commerce (ODD 8- 9) ;

Engagement 10 : Industrie touristique (ODD 9) ;

Engagement 09 : Autosuffisance alimentaire (ODD 2-1) ;

Engagement 11 : Modernisation de Madagascar et promotion de l'habitat (ODD 11- 9).

SOCLE ENVIRONNEMENT

Engagement 10 : Conservation des ressources naturelles, gestion durable des mines -ressources stratégiques et eau pour tous (ODD 12, 13, 14, 15).

En 2016, une feuille de route a été établie pour présenter les principaux jalons et phasage de la mise en œuvre de l'Agenda 2030. L'objectif était d'asseoir le processus ODD dans le système de planification, programmatique et budgétaire du pays. La feuille de route présentait plusieurs étapes dont (i) l'appropriation et l'engagement politique acquis en faveur des ODD; (ii) le renforcement des Capacités techniques des acteurs/secteurs; (iii) l'intégration des ODD dans les politiques et stratégies sectorielles et régionales; (iv) la mobilisation des ressources (Voir chapitre sur les moyens de mise en œuvre); (v) Intégration du suivi et évaluation des ODD dans

le Système National Intégré de Suivi-Évaluation (SNISE) et dans le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT).

A défaut d'une analyse des lacunes dans la réalisation des documents cadres nationaux, l'alignement des priorités sectorielles aux ODD est systématiquement vérifié durant la mise à jour des documents de politiques et stratégies après 2015. Ces mises à jour impliquent les différentes parties prenantes au niveau sectoriel et exigent également de la coordination intersectorielle. Le tableau suivant reprend ces mises à jour au niveau de chaque département.

Tableau 2: Documents de politique mis à jour depuis 2015

Ministères	Description de l'incorporation des ODD dans les politiques sectorielles
Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme	<p>Le régime de protection sociale non contributif est renforcé. A cet effet, des améliorations ont été apportées aux systèmes législatif, réglementaire et documentaire, ainsi qu'au mécanisme de coordination des actions.</p> <p>Des documents cadres ainsi que les textes législatifs ont été mis à jour et élaborés: Politique Nationale de protection sociale en 2015, Loi n°2019-008 sur la VBG.</p> <p>L'absence de ressources y dédiées a retardé la continuité de la planification stratégique en matière de genre (ODD5) et a entravé la mise en œuvre des actions d'envergure nationale pour la réduction des inégalités et l'autonomisation des femmes et filles.</p>
Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics	<p>Les ODD sont relatés dans les documents stratégiques sectoriels (Travaux Publics, Aménagement du Territoire, Foncier) du Ministère. Les projets et programmes en cours et futurs y sont alignés. En effet, tout texte cadrant les programmes et projets sectoriels fait référence aux ODD et contextualise les indicateurs à la réalité nationale. Par ailleurs, la synergie des projets/programmes des trois secteurs constitue un pilier de développement pour l'émergence de l'économie nationale.</p>

<p>Ministère de la Santé Publique</p>	<p>Les documents politiques mis à jour sont: la Politique Nationale de la Santé en 2016, la Politique Nationale de la Santé de l'Enfant et la Politique Nationale en Santé des Adolescents et des Jeunes en 2018 ainsi que le Plan de Développement du Secteur Santé (PDSS) 2020-2024.</p> <p>Les autres sont des textes législatifs, à savoir la Loi n°2016-058 portant création d'un Fonds National de Vaccination et la Loi n°2017- 043 fixant les règles générales régissant la Santé de la Reproduction et la Planification Familiale.</p>
<p>Ministère de la Jeunesse et des Sports</p>	<p>La politique nationale de la jeunesse est en place depuis 2004 et a été modifiée en 2015. Une consultation à la base a été faite avec les jeunes et les structures déconcentrées de ce ministère dans l'élaboration de la stratégie des « Veliranon'ny Tanora » ou engagements des jeunes pour l'émergence, suivant le contexte actuel. Cette stratégie a été élaborée en 2020 par le Ministère de la Jeunesse et des Sports avec une forte implication des jeunes des 22 régions.</p>
<p>Office National de la Nutrition (ONN)</p>	<p>L'ONN possède des documents, qui reflètent cette intégration des ODD, dont la Politique Nationale de Nutrition qui est créée en 2004 et mise à jour en 2017. En revanche, le Plan National d'Actions pour la Nutrition 2017- 2021 est encore en vigueur.</p>
<p>Ministère de la Communication et de la Culture</p>	<p>Pour promouvoir la participation citoyenne au développement de sa communauté, le MCC a créé l'initiative « Tagnamaro » en 2019.</p> <p>L'existence d'un cadre législatif matérialisé par la loi n°2015-015 du 10 août 2015 relative au volontariat facilite la mise en œuvre des ODD par les volontaires.</p>

Des efforts sont également constatés au niveau des acteurs non étatiques. Outre les OSC qui sont déjà impliquées dans la mise en œuvre des ODD depuis la priorisation, les universitaires et les centres de recherches scientifiques y ont aussi participé. L'incorporation des ODD se retrouve dans leurs plans pour le développement de la recherche. C'est le cas, par exemple, pour le secteur « santé » où le pays s'engage à réduire les déficits de connaissance en matière de santé. Il s'agit de la première étape de la mise en œuvre de la déclaration de la conférence ministérielle pour la santé dans la région africaine en Alger en 2008, afin d'atteindre les ODD (Ministère de la Santé Publique, 2017). La stratégie nationale de la Recherche et le Plan Directeur de la Recherche en Sciences Marines définissent le rôle de la science dans l'atteinte de

l'ODD 14 relatif au développement du secteur marin (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, 2018).

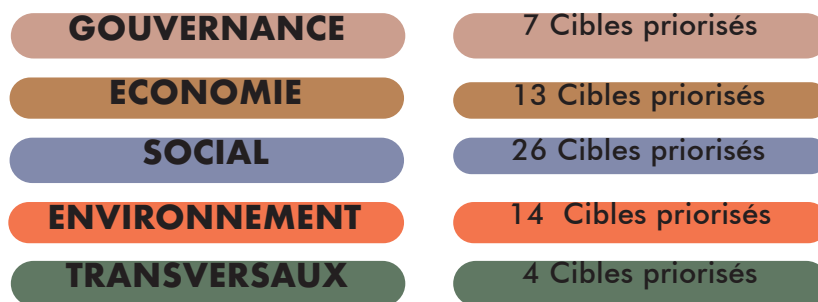
Difficultés et défis

Parmi les difficultés rencontrées par les parties prenantes dans l'incorporation des ODD dans les politiques et stratégies nationales, on peut citer:

- Un cadre légal et réglementaire pas suffisamment étoffé à l'instar du Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relative aux droits des femmes en Afrique ou Protocole de Maputo signée par Madagascar depuis le 28 février 2008 mais qui n'est pas encore ratifiée;

- Une insuffisance des données statistiques relatives aux ODD;
- Une absence de cadre stratégique de financement dans la mise en œuvre des ODD;
- Une difficulté à mobiliser les personnes ressources ayant reçu des formations et ayant développé des compétences durant ces cinq années du processus.

Un des défis majeurs est la continuité des actions au niveau des Gouvernements successifs tout en tenant compte de leurs priorités. Le changement de responsables ne devrait occulter en aucun cas les efforts initiés par leurs prédécesseurs. Parmi les défis majeurs, il y a: (i) la convergence des actions à forts impacts; (ii) la fluidité des données statistiques; (iii) la mobilisation des ressources financières et (iv) l'implication des OSC dans les actions de développement.



Le présent ENV prend en compte les trois dimensions du Développement Durable: L'économie, le social et l'environnement. La priorisation des ODD a mis en exergue l'importance de la Gouvernance, qui n'est autre qu'une dimension transversale du Développement Durable. L'intégration de ces trois dimensions à travers les documents de politiques et de stratégies et programmes s'est poursuivie jusqu'à maintenant, soit durant la mise à jour des Politiques et stratégies, soit durant l'élaboration des nouvelles Politiques et stratégies. Ces trois dimensions sont alors intégrées dans la mise en œuvre des activités

2.3. Intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale

Les engagements de Madagascar durant la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement (DAAPD) en 2014, renforcés par les engagements lors du Sommet de Nairobi pour le 25ème anniversaire de la CIPD, privilégient trois voies pour le Développement Durable: (i) La contribution directe des projets et programmes de développement à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté; (ii) L'atteinte du dividende démographique passant aussi bien par la transition en matière de fécondité que par celle à la vie active favorable à la croissance; et (iii) La mise en place d'un environnement politique favorable, d'une capacité institutionnelle à faire appliquer les lois et les réglementations.

des différents départements ministériels sous plusieurs formes. La plus commune est l'intégration de la dimension environnementale en prenant en compte les EIE ou les activités à vocation « environnementale ». Cette forme d'intégration est valable en milieu rural ou en milieu urbain. Les EIE prennent la forme soit d'une étude d'impact environnemental, soit d'un Programme d'Engagement Environnemental (PREE) suivant les projets. Le décret relatif à la Mise En Compatibilité des Investissements avec l'Environnement (MECIE) fixe les procédures à suivre en vue de cette mise en compatibilité.

2.4. S'assurer de ne laisser personne de côté

Le pays déploie des efforts pour « Ne laisser personne de côté » et fait en sorte que tous les acteurs du pays participent au développement y compris les OSC, le secteur privé, les femmes, les filles, les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les volontaires, etc. On peut citer la participation effective de la plateforme des associations des personnes en situation de handicap au processus de rédaction de l'ENV. Autrement dit, des actions concrètes sont mises en œuvre pour lutter contre les inégalités et les discriminations et pour identifier les groupes vulnérables afin qu'ils puissent participer pleinement aux efforts de développement. Ceci requiert la collaboration entre le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers, ainsi que tous les acteurs du développement dans la formulation et le financement des actions ainsi que le ciblage des bénéficiaires.

Des efforts sont menés au niveau sectoriel pour impliquer toutes les parties prenantes. En effet, des volontaires institutionnels du Ministère de la Communication et de la Culture (MCC), en collaboration avec des volontaires de l'ONG France Volontaire, ont coopéré dans le domaine de la santé, notamment: la lutte contre le COVID-19, la lutte contre la faim, la vulgarisation de la loi sur la santé reproductive et le planning familial, la sensibilisation sur la santé menstruelle et la mise en réseau des acteurs dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive.

A travers les actions, inscrites dans le cadre de la stratégie de proximité pour le reboisement, les citoyens (associations, communautés, femmes, jeunes, migrants, autochtones, enfants, etc.) se sont mobilisés pour l'environnement. Les mesures de lutte contre le changement climatique tiennent compte de l'aspect genre dans la mise en place des indicateurs de suivi. Le transfert de gestion des ressources naturelles renouvelables et la gestion des Aires Protégées adoptent une démarche intersectorielle, qui touche toute la communauté locale, impliquant les hommes, les femmes, et les jeunes.

L'identification des personnes laissées de côté n'est pas sujette à une méthodologie normative ou réglementaire. Chaque Ministère et chaque Partenaire Technique et Financier a sa propre méthodologie à travers les programmes et projets inclusifs. De nombreux critères peuvent être utilisés: niveau de revenu, niveau d'exclusion,

niveau de privation, niveau de discrimination ou niveau d'inégalité, etc. Ces critères peuvent être liés à une dimension géographique et spatiale, notamment par rapport aux critères de privations. Un groupe de population peut se retrouver marginalisé du fait de leur enclavement. La décentralisation effective et la connectivité des territoires sont les deux moteurs principaux pour ne laisser personne de côté.

2.5. Mécanismes institutionnels

A. Dispositif institutionnel

Le dispositif institutionnel du processus des ODD est composé du Comité d'Orientation et de Suivi (COS) et du Comité Technique (CT).

Le COS est présidé par le Premier Ministre et composé par des représentants de la Primature, de l'Assemblée Nationale, des 13 ministères, du PNUD, de la BAD, de l'UNFPA et de l'Union Africaine. Il a pour mission de:

- veiller au bon déroulement du processus ODD;
- assurer la réalisation des documents ODD;
- procéder à l'orientation et au suivi des actions impliquées par le processus;
- s'assurer de la participation effective de toutes les parties prenantes;
- procéder à la validation des travaux du Comité Technique.

Le Comité Technique est présidé par le Directeur Général de l'Économie et du Plan et composé par des représentants du Système des Nations Unies, des départements techniques, de la Société Civile, du secteur privé, des Universités et des Centres de recherches. Il a pour mission de:

- assurer la cohérence des activités, la validité scientifique de la Consultation nationale sur les ODD;
- fournir un appui technique à la réalisation des travaux de conception du processus, de procéder à la diffusion des résultats des travaux et rapports;
- réaliser des actions de plaidoyer;

- effectuer la validation technique des documents;
- faire des propositions techniques au COS pour prise de décision.

Les points focaux ODD sont désignés par les départements ministériels et assurent l'interface entre son Ministère d'origine et le CT.

B. Suivi et évaluation

Le Système National Intégré de Suivi et Évaluation (SNISE) est mis en place depuis 2008. Le manuel de procédure et d'orientation du SNISE a été mis à jour en 2015 afin de tenir compte de la réalisation de la Politique Générale de l'Etat. Le Cadre organisationnel du SNISE, par Décret N° 2015-521 du 24 Mars 2015, doit évoluer en fonction de la structure du Plan de développement.



2.6. Questions d'ordre structurel

Les outils, tels que le RIA, IFDD et la méthode input-output, ont permis de cerner les relations entre les ODD durant le processus d'alignement et de priorisation. C'est ainsi que des objectifs globaux, des ODD accélérateurs et des ODD

catalyseurs ont été définis. La priorisation a été faite à partir de critères objectifs dont la situation des indicateurs des OMD en retard. L'exercice a été mené au niveau national depuis 2017 et poursuivi au niveau régional à travers des ateliers de localisations régionales.

La structure des progrès présentée dans le présent ENV tient compte de ces relations afin de mettre en évidence les liens de causes à effets entre les ODD et de déterminer où sont les priorités compte tenu des ressources disponibles.

Des problèmes structurels apparaissent lorsque les documents cadre de politique (lettre de politique, stratégie, etc.) ne tiennent pas compte suffisamment de la structure de l'économie malagasy, de la structure de la population (âge, genre, lieu de résidence) et de la connectivité des différents territoires dans le pays (infrastructure de transport, télécommunication, etc.) créant ainsi des inégalités non seulement économiques et sociales mais également en termes d'accès aux ressources naturelles, assurant la survie de certaines franges de la population.

Structure des emplois

- 75% des emplois sont dans le secteur primaire
- 9 actifs occupés sur 10 travaillent dans le secteur informel
- Forte présence des femmes dans le secteur informel hors agricole
- Le secteur public ne fournit que 2,5% des emplois
- Le taux de salarisation est 11%
- 46% des actifs occupés sont des aides familiales

L'économie du pays reste tributaire de l'Agriculture bien que la valeur ajoutée de l'agriculture soit passée de 25% du PIB en 2016 à 23% en 2019 (Banque Mondiale, 2021). L'insécurité alimentaire est encore répandue et les investissements sont relativement faibles notamment en ce qui concerne les investissements structurants. Le pays se lance actuellement dans la recherche de l'autosuffisance alimentaire, avec un objectif quinquennal de 100 000 ha de nouveaux périmètres rizicoles et de réhabiliter plus de 500 000 ha des périmètres irrigués non opérationnels. Cet objectif sera atteint à travers l'appui au développement de 100 organisations faitières, interprofessionnelles et plateformes par filière, et la promotion de la

mise en place de 15.000 associations et/ou coopératives.

Quant à la structure de la population, elle est majoritairement jeune: 64% a moins de 25 ans. Le rapport de dépendance est encore élevé car environ 400.000 jeunes par an arrivent sur le marché du travail. La majorité de cette population (80,5%) vit en milieu rural et le taux d'urbanisation au niveau national est de 19,5 %. Les femmes sont légèrement plus nombreuses en milieu rural qu'en milieu urbain. La taille des ménages est en moyenne de 4,2 individus par ménage (INSTAT, 2018). Les Violences Basées sur le Genre sont encore élevées et différentes formes de violence à l'encontre des enfants persistent: une fille sur dix âgée de 5 à 10 ans, et près de 30% des enfants âgés de 11 à 14 ans sont impliqués dans des activités économiques. Parmi les enfants âgés de 2 à 17 ans, le pourcentage ayant des difficultés fonctionnelles au moins dans un domaine est de 13% (MICS 2018).

Transformer les jeunes en force de développement constitue le leitmotiv du Gouvernement actuel. Des dispositifs de formation et d'insertion professionnelle ou d'installation ont accompagné 67.000 jeunes ruraux, déscolarisés ou non, en mai 2020. Une stratégie « veliranon'ny tanora ho an'ny fisandratana » ou « engagement des jeunes pour l'émergence » a été élaborée. Un processus de consultation des jeunes a été mis en place pour la mise en œuvre de certaines politiques. Afin de permettre aux jeunes de vivre en bonne santé et de promouvoir leur bien-être, des « Maisons des jeunes » (45 maisons des jeunes, 13 espaces jeunes) offrent des services de santé de la reproduction à travers un « coin santé » (counseling, services de Planification Familiale, prévention du SIDA et dépistage de VIH) ou, éventuellement, procèdent au référencement des jeunes vers d'autres « services amis des jeunes » (centre de santé, CECJ). On observe une participation de plus en plus active des femmes dans la vie politique et publique.

La première femme Maire d'Antananarivo était élue en 2016. D'ailleurs, une femme est à la présidence de l'Assemblée Nationale actuellement.

Les résultats provisoires de la RGPH-3¹ montrent que le nombre d'établissements d'enseignement primaire à Madagascar est presque proportionnel au nombre de la population au niveau des régions ainsi qu'à celui des infrastructures de santé. Cependant, la couverture risque d'être faible dans les Régions d'Itasy, d'Analamanga, de Vakinankaratra, d'Ihorombe, d'Atsimo Atsinanana et de Haute Matsiatra (INSTAT, 2018). Madagascar focalise ses efforts avant tout à la mise en place de documents de politique intégrant cette structure de la population. Pour atteindre le Dividende démographique, des efforts sont encore nécessaires afin de mettre en œuvre les politiques relatives à la fécondité. Le pays commence à observer des résultats positifs dans la prise en charge de la petite enfance à travers la promotion de l'éducation préscolaire de qualité (de 17% en 2014 à 31% en 2018) et la construction de centre de santé « manarapenitra » selon le velirano 5. « La santé pour tous et à tout âge » est en cours.

Le pays concentre ses efforts sur la planification territoriale afin de promouvoir un développement équitable des Régions et un accès équitable aux ressources naturelles, notamment à travers des investissements en infrastructures structurantes. Il y a une forte relation entre la connectivité rurale, le taux de productivité et la production agricole.

¹ Encore en cours de traitement

3. Niveau d'avancement de la mise en œuvre des ODD

La présente partie met en évidence les progrès et réalisations effectués par Madagascar dans la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable suivant les cibles définies. Les progrès présentés ci-après, qui vont dans le sens de la voie vers un Développement Durable, s'articulent autour des trois dimensions: économique, sociale et environnementale.

Le pays a établi une priorisation des cibles ODD à partir de plusieurs consultations nationales afin de contextualiser les ODD aux réalités de Madagascar. Plusieurs critères ont été retenus dont: OMD en retard, cibles transformationnelles, cibles pouvant être désagrégées, cibles relatives au Développement Durable, cibles liées aux conventions et engagements internationaux, etc. Ces critères ressortent de plusieurs méthodes: la RIA, l'IFDD et la méthode input-output. Le processus de consultations des différentes parties prenantes constitue la charnière de la mise en œuvre des ODD.

A l'instar des difficultés rencontrées depuis les OMD, il faut souligner que le manque de données persiste alors que les OMD ne comportaient que 28 cibles contre 64 cibles priorisées pour les ODD, suivis à travers 85 indicateurs à partir desquels une base de référence a été établie

en 2019. Sur ces 85 indicateurs, seuls 43 sont renseignés exactement; 24 indicateurs ne le sont pas et 18 indicateurs sont suivis à travers des proxys. Moins de la moitié (42 sur les 85) est conceptuellement clair, avec une méthode établie, des normes disponibles, et des données produites régulièrement par le pays. Ensuite, 36 indicateurs seulement ont des valeurs cibles. Par ailleurs, une nouvelle loi statistique a été promulguée en 2018 conformément à la Stratégie Nationale pour le Développement de la Statistique (SNDS). L'étendue des efforts nécessaires pour renseigner ces indicateurs, intégrés dans le SNISE, est énorme. Il est ainsi primordial de concrétiser la révolution des données en fournissant les ressources nécessaires.

3.1. Les objectifs globaux prioritaires

Quatre cibles figurent parmi les objectifs globaux prioritaires durant la priorisation des ODD au niveau national.

ODD1- Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes

1.1. D'ici 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier, (qui se caractérise, selon la définition actuelle, par le fait de vivre avec moins de 1,9 dollar par jour)

1.1.1. Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international par sexe, âge, situation de l'emploi et lieu de résidence

La pauvreté monétaire n'a que légèrement diminué car elle est estimée à 74% en 2020 contre 78% de personnes vivant avec moins de 1,9 USD par jour en 2012 (Banque mondiale, 2020). Plus de 80 % des exploitants agricoles, représentant les deux-tiers de la population, figurent ainsi dans la catégorie des pauvres (FAO, PAM, 2019). Les autres formes de la pauvreté se retrouvent dans les faiblesses en développement humain. Les estimations faites sur les éventuels impacts de la COVID-19

montrent que plus de deux millions de malagasy pourraient tomber sous la pauvreté en raison de la crise économique, provoquée par cette pandémie. Cela représenterait une augmentation de la pauvreté de 11 points de pourcentage par rapport au taux de pauvreté d'avant la crise (72%).

1.2 D'ici 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge, qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, d'après les définitions nationales qui en sont données

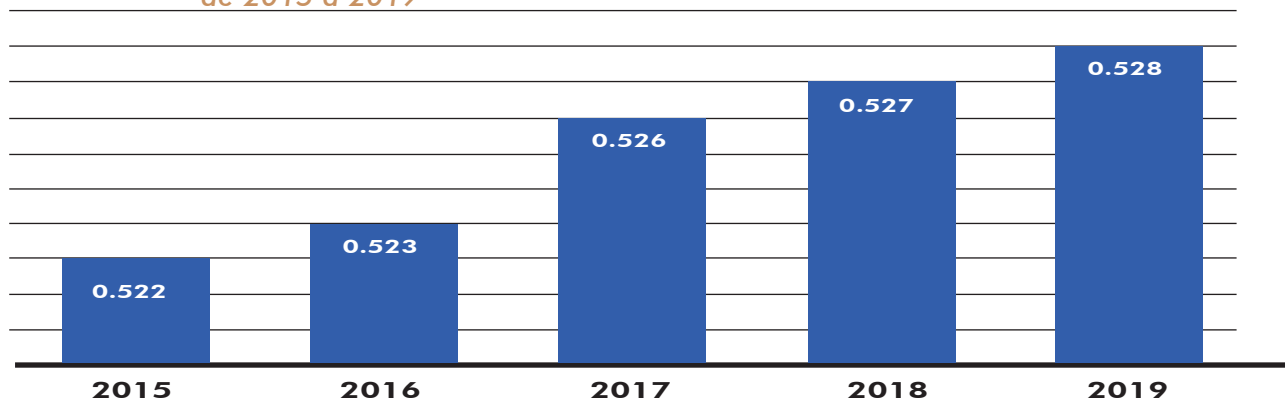
1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge

1.2.2 Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays

L'indicateur de GINI, qui mesure le niveau d'inégalité dans le pays, n'a pas évolué depuis les dix dernières années: 42,6% en 2012 (Banque Mondiale, 2020) contre 42,4% en 2010. L'Indice de Développement Humain (IDH) est de 0,528 en 2019, plaçant Madagascar dans la catégorie des pays à «développement humain faible» et au 164e rang parmi 189 pays et territoires. Le taux de pauvreté multidimensionnelle s'élève à 70,3% avec une intensité de la pauvreté multidimensionnelle qui atteint les 54.9%. Selon le rapport d'analyse de la pauvreté des enfants (MODA, 2020), près de la moitié des enfants en situation d'extrême pauvreté (privations dans au moins 4 dimensions MODA) n'est pas incluse dans le quart le plus pauvre de l'indice de richesse. Ceci souligne, encore une fois, la nécessité d'observer au-delà de la richesse du ménage pour bien comprendre les facteurs qui affectent le bien-être des enfants. L'étude met en exergue la nécessité de formuler des politiques sociales

visant les privations cachées des enfants souffrant de discriminations ou d'inégalités au sein du ménage, comme les enfants confiés ou orphelins.

Graphique 1 : Evolution de l'Indice du Développement Humain de Madagascar de 2015 à 2019



Source : PNUD, 2018

ODD 8 – Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

8.1. Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7% dans les pays les moins avancés

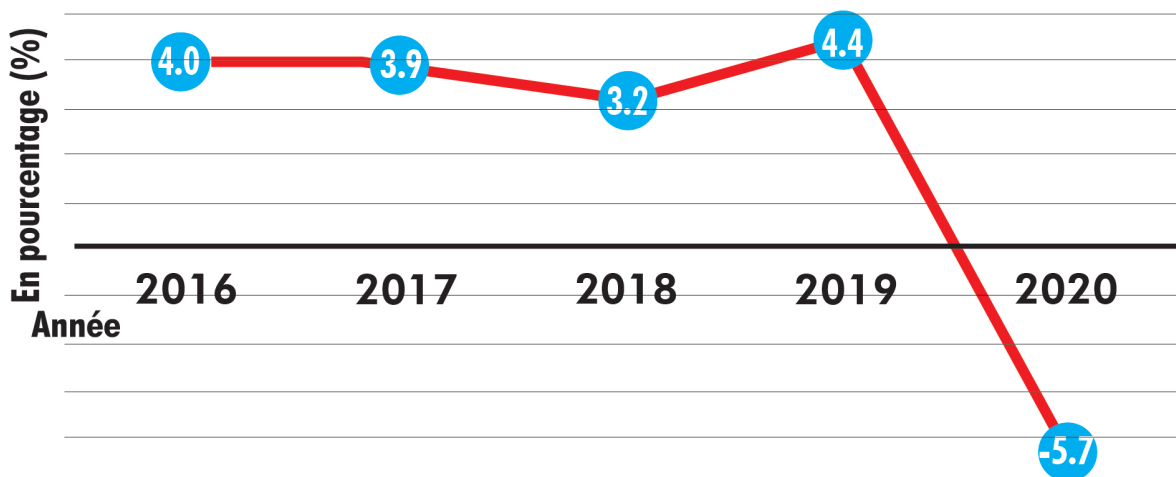
8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant

La Politique Générale de l'Etat, constituée par les 13 engagements, est traduite par des orientations stratégiques avec des objectifs à caractère macroéconomique, sectoriel et spatial dont « Rendre la croissance plus efficace par la création massive d'emplois ». Dans un pays où 7 personnes sur 10 vivent en situation de pauvreté multidimensionnelle (ODD 1) et 8 emplois sur 10 sont dans l'économie informelle (ODD 8), le maintien de la stabilité macroéconomique et la relance des réformes ont permis une accélération des investissements de 13,1% du PIB en 2015 à 20,6% en 2019. Cela permettrait de soutenir

les activités économiques afin d'accélérer la croissance et réduire la pauvreté. De 2015 à 2018, l'économie Malagasy semble avoir retrouvé quelque dynamisme. Passant de 3,1% en 2015 à 4,4% en 2019, la croissance va dans un rythme plus accentué. Ce sont surtout les industriels opérant dans l'activité de fabrication qui ont fortement progressé. Cette dynamique de croissance en 2019 a été généralisée dans presque tous les secteurs d'activité, à l'exception des branches sylviculture, Zone Franche Industrielles (ZFI) et industrie textile. En 2020, la pandémie du COVID-19 a provoqué une récession économique estimée à -5,7%.

Graphique 2 : Evolution du taux de croissance du Produit Intérieur Brut de 2016 à 2020

Taux de croissance du PIB



Source : Ministère de l'Economie et des Finances 2021

8.5. D'ici 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir un travail décent pour toutes les femmes et tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, et une rémunération égale pour un travail de valeur égale.

8.5.1. Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap

Le taux de chômage² est évalué à 1,9% de la population active en 2020. Il n'a pas tellement évolué depuis 2016 (1,8%). Le secteur informel reste le principal pourvoyeur d'emploi, notamment en milieu rural dans l'Agriculture avec 64 % des emplois totaux en 2019, dont 60% sont des femmes (Banque Mondiale 2020).

Malgré cette légère tendance à la hausse du taux du chômage, l'Etat Malagasy a fait un effort pour parvenir à un travail décent pour tous avec la mise en conformité de la législation de travail par rapport aux conventions internationales ratifiées, en garantissant les points suivants :

- les travailleurs doivent percevoir un salaire égal pour un travail de valeur égale, indépendamment de leur origine, couleur de la peau, descendance, nationalité, genre, âge, appartenance syndicale, leurs opinions et leur statut (Article 53 du code de travail) ;

- un employeur ne peut pas faire de discrimination envers une personne (dans l'exercice de ses fonctions), fondée sur le sexe, la race, la religion, l'appartenance syndicale, l'appartenance politique et le statut sérologique.

Les jeunes ont pu bénéficier des emplois décents à travers la valorisation des métiers ruraux et agricoles. Des avancées ont été enregistrées dans l'amélioration de la santé et la sécurité au travail, la lutte contre le travail des enfants et la traite des personnes, la migration professionnelle, la promotion des PME/PMI, la création d'emplois et de moyens de subsistance pour 53 224 vulnérables et personnes pauvres, dont 26 670 femmes, surtout dans le Sud de Madagascar. Il convient aussi de mentionner la création de 1 876 emplois verts.

² BIT 2015

3.2. Progrès économiques

La partie suivante restitue les avancements dans la mise en œuvre des ODD dans le domaine

économique. Les niveaux de ces avancements sont estimés à travers les valeurs des indicateurs retenus pour chaque cible.

ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables

7.1. D'ici 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

7.1.1 Taux d'accès de la population à l'électricité au niveau national (%)

L'énergie, un secteur transversal, figure parmi les ressources les plus importantes pour la redynamisation de la croissance économique de long terme et du développement économique durable. Selon le document de l'Émergence de Madagascar, le défi du Gouvernement Malagasy consiste à assurer l'accès à l'électricité, à un prix socialement acceptable et abordable, respectivement à 50% et 70% de la population Malagasy à la fin des années 2023 et 2030. Cela nécessitera une transformation profonde tant au niveau des quantités d'énergie disponibles qu'au niveau de la qualité des services offerts. Ainsi, pour relever ce défi et viser l'atteinte des ODD correspondants, l'accent a été mis simultanément sur les services énergétiques et le renforcement des infrastructures. La politique y afférente s'oriente davantage vers l'exploitation des énergies renouvelables.

Les conditions d'accès aux services énergétiques fiables s'améliorent. Plus de personnes ont accès à l'électricité même si les réseaux de la JIRAMA (service eau et électricité de Madagascar) ont encore du mal à satisfaire la demande.

Le taux d'accès de la population à l'électricité au niveau national est passé de 15,6% en 2016 à 16,4% en 2020³, soit une augmentation de 1% par an contre un taux d'accroissement démographique de 3,01%. En 2016, le nombre d'abonnés de la JIRAMA en énergie électrique est de 498 475 contre 587 863 en 2020 (Rapport de la JIRAMA). L'effectif de la population desservie s'élève à 4 331 962 en 2020. On observe également une forte disparité régionale et entre les milieux de résidence (urbains et ruraux) dans cet accès à l'électricité avec un taux atteignant les 48% pour Analamanga et seulement 2% et 3% respectivement pour Atsimo Atsinanana et Androy (Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures

(MEH), 2021). Cette situation est due à la lente expansion du réseau électrique. Par ailleurs, ce taux d'accès enregistre uniquement l'accès au réseau électrique et n'inclut pas l'accès au kit solaire, qui a fortement progressé depuis 2015 avec 10% des ménages ayant opté pour cette source d'électricité⁴ (Sustainable Energy for all, 2021). Ce mode de calcul réduit l'impact et la visibilité des efforts sectoriels. Ainsi les valeurs du taux d'accès à l'électricité, y compris l'énergie solaire, sont passées de 20% en 2015 à 26% en 2018. La valeur cible est de 50% en 2023 et 70% en 2030. Le prix de l'électricité à Madagascar, qui est encore élevé, est estimé à 0.119 USD/KWh en septembre 2020. Cela montre que beaucoup restent à faire et explique la démarche actuelle du Gouvernement visant à accroître progressivement la part des investissements en matière énergétique.

³ On observe une différence entre les chiffres de l'enquête MICS 2018 (37%) et le SIE (16%). Ce dernier parle de Taux d'accès à l'électrification et fokontany électrifiés à Madagascar

⁴ Source : <https://fr.globalpetrolprices.com/>

Tableau 3 : Taux d'accès⁵ à l'électricité par région

REGION	2020
ANALAMANGA	53%
VAKINANKARATRA	22%
ALAO TRA MANGORO	19%
ITASY	12%
BONGOLAVA	8%
MENABE	20%
AMORON'I MANIA	22%
DIANA	37%
SAVA	20%
BOENY	41%
SOFIA	16%
MELAKY	16%
BETSIBOKA	10%
ATSINANANA	44%
ANALANJIROFO	22%
HAUTE MATSIATRA	53%
VATOVAVY FITOVINANY	22%
ANOSY	24%
ATSIMO ATSIANANA	18%
IHOROMBE	10%
ATSIMO ANDREFANA	38%
ANDROY	7%

Source : Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures, 2021

Le projet PAGOSE (Projet d'Amélioration de la Gouvernance et des Opérations dans le Secteur de l'Electricité) fournit des milliers de compteurs d'électricité depuis 2018. Cela a permis une augmentation progressive des abonnées de la société JIRAMA.

De l'autre côté, il faudrait noter que la population Malagasy rencontre encore une croissance démographique relativement élevée. Estimée à 22 434 375 en 2014, elle compte finalement 25 674 196 selon les résultats globaux du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-3 Mai-Juin 2018). Le taux d'accroissement annuel moyen est alors de 3,01%. Pour cela, des types de familles favorisant l'accroissement démographique incontrôlé se développent tels que la famille élargie, une forte homogamie avec l'apparition d'une famille recomposée et une famille nucléaire. Les activités économiques de ces différents types de familles commencent

pourtant à être dépendantes de la disponibilité de l'énergie électrique. Le nombre de ménages recensés en 2018 (RGPH-3) est de 6 080 000 alors que les ménages ayant bénéficié de la fourniture d'énergie électrique sont seulement de 587 863 en 2020.

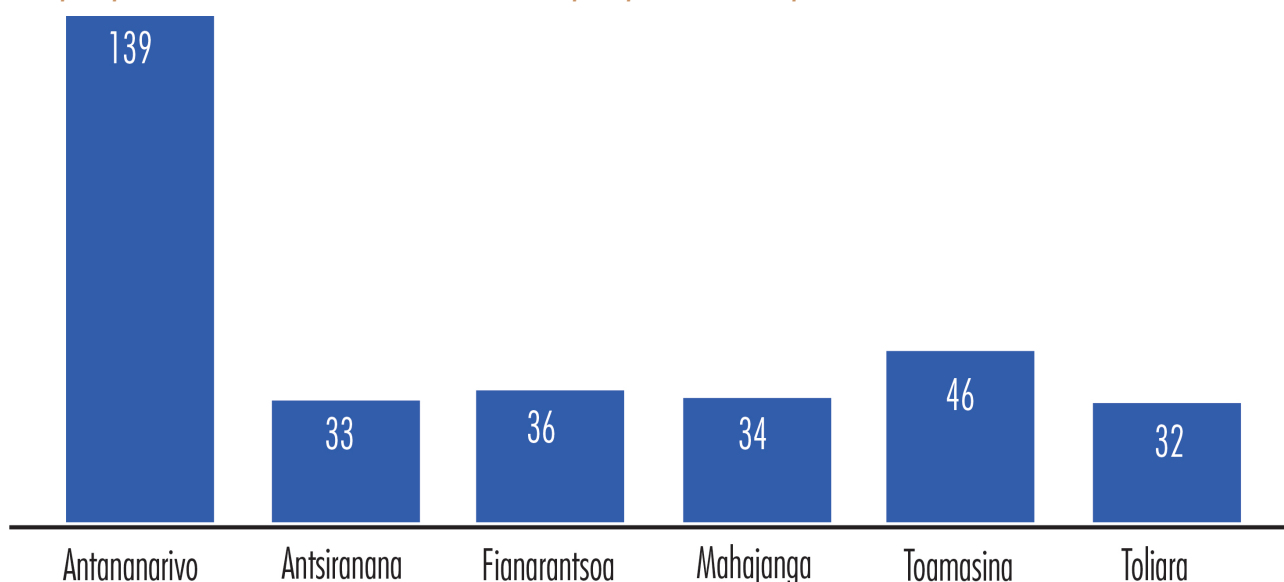
⁵ Ces taux d'accès à l'électricité par Région représentent des taux par rapport au nombre de ménage desservi de chaque Région

7.1.2. Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres

La proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres est seulement de 0.8% en 2019. Il s'agit du pourcentage de ménages utilisant des énergies propres pour la cuisine, le chauffage et l'éclairage du logement. Le bois énergie

demeure la principale source d'énergie à Madagascar avec le charbon de bois pour la cuisson.

Graphique 3: Nombre de stations-service par province en janvier 2021



Source: Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures, 2021

On compte au total 320 stations-service dans tout Madagascar. Le graphique 3 montre leur répartition entre les 6 provinces de

l'île. La province d'Antananarivo enregistre le maximum avec 139 stations tandis que la province de Toliara n'en dispose que 32.

7.2. D'ici 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

7.2.1 Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie

Proxy: Part de l'hydroélectricité
Part de l'énergie solaire

L'Etat s'attelle actuellement à diversifier les sources d'énergie du pays et à chercher des solutions durables. En plus de la production d'énergie avec les barrages hydroélectriques, le Gouvernement Malagasy s'oriente vers l'installation de parcs solaires dans les différentes Régions de l'île (Andranotakatra Mahajanga, Mampikony etc...) pour pouvoir renforcer les centrales fonctionnant sur fuel et gasoil. Des initiatives à base de biomasse ont également vu le jour. Actuellement, la JIRAMA procède à l'hybridation dans la plupart des centres isolés. La part de l'énergie renouvelable dans la production mensuelle d'électricité fluctue entre 59% en juin 2016 et 31% en décembre 2020 avec un pic de 62% en avril 2018. L'hydroélectricité occupe une grande place de cette énergie renouvelable

avec 36% de part; puis vient l'énergie solaire avec 2%, avec un accroissement relatif de 325% en mai 2018 contre seulement 6% pour l'hydroélectricité (Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures, 2021).

Actuellement à Madagascar, on observe une situation paradoxale quant au comportement des agents économiques, plus particulièrement les ménages : « un bas niveau de pouvoir d'achat avec par contre un accroissement de la consommation énergétique ». Ceci s'explique par le fait que la plupart des activités économiques dépendent de l'utilisation d'énergie électrique. Face à cette réalité, les agents économiques sont contraints de changer l'ordre des priorités. Ils augmentent la part du budget affectée à l'énergie au détriment des

autres dépenses. Qui plus est, l'augmentation des activités économiques industrielles, utilisant l'énergie électrique à des fins de production, créatrice de la valeur ajoutée et d'emplois, vient se greffer à ce phénomène. Tout cela concourt à la hausse de la demande en énergie électrique à Madagascar.

Enfin, le coût de l'électricité dans des grandes villes, approvisionnées par des centrales hydroélectriques et utilisant le réseau interconnecté, reste moins cher. Le Gouvernement continue dans cet élan et s'efforce de diminuer progressivement le déséquilibre entre l'offre et la demande en énergie électrique en installant des infrastructures

électriques plus performantes en matière de production. Une correction est néanmoins en train de se réaliser graduellement concernant l'excès de faveur accordé aux grandes villes, au détriment des ruraux, en matière de dotation en infrastructures électriques.

Le développement économique exige l'installation des technologies modernes et innovantes. Cette raison pousse le Gouvernement à s'orienter progressivement vers la nanotechnologie, qui procure non seulement une sécurité dans l'installation électrique mais aussi le design exigé par la fourniture d'énergie moderne.

7.3. D'ici 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique

7.3.1 Intensité énergétique

La production d'électricité augmente de manière progressive dans l'ensemble. De 2016 à 2019, elle passe de 1 260 000 MWh à 1 866 000 MWh, soit une augmentation de 48,10%. Cela est dû à la reprise des activités économiques, particulièrement industrielles, favorisée par un environnement des affaires propice aux investissements et à la relance économique. Mais en 2020, la production d'électricité a connu une forte régression et la JIRAMA n'a pu vendre que 1 370 000 MWh. La présence de la pandémie de COVID-19 à Madagascar depuis le mois de Mars 2020 a ralenti la majorité des activités économiques. La plupart des agents économiques et plus précisément les grandes entreprises, qui consomment une grande partie de l'énergie électrique fournie, ne fonctionnent plus comme on l'aurait souhaité.

L'offre en énergie solaire augmente graduellement du fait des installations de parcs solaires dans diverses régions de l'Ile. Ceci est dû à la coopération Chine-Afrique et à l'initiative du Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures pour une franchise douanière des parcs solaires. La part de la production en hybride (Solaire-gasoil) en 2020 est de 3,959 MWh contre 1,002 MWh en 2019.

La marche vers la transition énergétique est traduite en documents de politique et stratégique incluant la notion d'efficacité énergétique. On retrouve cette notion (i) parmi les activités et les secteurs prioritaires de l'axe 2 de la Stratégie Nationale du Mécanisme de Développement Propre (MDP) à Madagascar. Ces activités

de MDP sont pour le moment focalisées dans quelques domaines dont les énergies renouvelables, le boisement /reboisement, la gestion des déchets, la substitution énergétique et l'efficacité énergétique ; (ii) dans la Nouvelle Politique de l'Énergie etc. Le tout est consolidé dans le Plan Directeur de l'Efficacité énergétique. Le financement nécessaire pour les actions d'efficacité énergétique est estimé à 1,2 milliard USD sur la période 2015-2030. Cette estimation couvre les efficacités électriques ainsi que thermiques. Le pays s'est fixé un objectif en économie d'énergie (EE) de 11% en 2023, tous secteurs confondus, avec un gain financier de 40 millions d'euros et une économie d'énergie de 3.000 GKW, dont 16% se trouvent surtout au niveau des ménages.

ODD 8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

8.2. Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre

8.2.1 Indice de productivité industriel /Manufacturière

*Proxy: Nombre de projets à grande échelle opérationnels dans le secteur extractif
Taux d'augmentation des coopératives et PME*

La croissance économique est soutenue par le secteur secondaire depuis 2012, notamment par l'industrie extractive, mais ce soutien commence à s'estomper pour être négatif en 2016 pour la même industrie avec la chute du cours du nickel et le retrait progressif des compagnies pétrolières. Cette tendance a commencé à se redresser à partir de l'année 2017. Cinq contrats pétroliers ont pu être conclus avec deux compagnies pétrolières pour cette année. Aussi, un des projets extractifs est entré dans la phase d'exploitation en 2015. Il s'agit du projet d'huile lourde de Tsimiroro. L'arrivée de la technologie de forage horizontal a permis l'exploitation de l'huile lourde de Tsimiroro de façon rentable, et une augmentation considérable du taux de récupération améliorant ainsi leur productivité. De plus, le produit de cette exploitation pourra approvisionner le marché local, notamment dans la production d'énergie.

Ainsi, la part de la branche agricole dans le PIB national tend à diminuer depuis 2009. Mais l'économie du pays reste tributaire de l'Agriculture bien que la valeur ajoutée de l'agriculture soit passée de 20,5% du PIB en 2009 à 16,3% en 2019. La croissance annuelle de la valeur ajoutée de l'agriculture a connu un pic avec 6,1% en 2009 et -8% en 2013, pour passer à 3,2% en 2018 et à 7,6% en 2019 (TBE-INSTAT 2019). Le secteur primaire, dont le principal moteur de croissance est la riziculture qui a une place très dominante dans la croissance agricole à travers sa contribution au PIB. Le secteur irrigué contribue à 15% du PIB et 70% de la production agricole. La pêche et l'aquaculture (production de plus de 130 000 tonnes en 2014) contribuent pour environ 7 % au PIB et environ 15 % aux exportations malgaches. En 2018, les ménages agricoles représentent 83,2% des ménages totaux, dont 73,5% en milieu rural contre 26,5% en milieu urbain (RGPH 3).

Cette transformation du milieu rural à travers

les augmentations de revenus, l'amélioration de la productivité agricole, l'appui à l'insertion sociale et à la formation agricole et rurale des jeunes, la diversification des sources de revenus dont les activités non agricoles et en particulier les appuis aux petites et moyennes entreprises rurales doit être soutenue et renforcée en diversifiant et en améliorant les possibilités qui s'offrent aux personnes actives, notamment aux jeunes, pour un travail plus rémunérant et stable.

Dans ce sens, les coopératives créées constituent la couche stratégique et vitale de l'entrepreneuriat Malagasy, notamment en milieu rurale. La mesure de leur croissance semble être un indicateur adéquat pour mesurer la productivité et la création de valeur ajoutée du pays. Grâce à l'amélioration accrue des conditions de création et des diverses politiques qui ont mené à leur expansion, à l'instar des Stratégies Nationales de Développement des Coopératives (SNDCoop), 329 coopératives ont été créées depuis 2014. Ces stratégies ont permis d'en créer 138 en 2016, un record en 5 ans. L'année 2018 a marqué un frein significatif, sûrement dû au contexte politico-économique du pays. Mais un rebond significatif a été ressenti en 2019 et 2020, et cela malgré la survenance de la pandémie de COVID-19.

8.3. Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

8.3.1. Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe

Le secteur informel continue de dominer largement l'économie malagasy. Le taux d'emploi informel dans les secteurs non agricoles reste élevé avec 82% en 2015 (BIT, 2015); ce taux est de 20% pour les femmes contre 15% pour les hommes. Par ailleurs, un enfant de moins de 17 ans sur dix travaille dans l'informel.

Cette situation constitue une contrainte structurelle pour l'économie du pays car elle cantonne les travailleurs à de faibles revenus, limite les rentrées fiscales et compromet l'avenir des enfants. L'informalité perpétue ainsi la pauvreté.

De ce fait Madagascar s'est engagé à mettre en œuvre le Programme-Pays pour le Travail Décent (PPTD, 2015-2019) pour tous les travailleurs, y compris les Personnes en Situation de Handicap (PSH), dans l'agriculture, les mines, la pêche et l'économie informelle. Ainsi, Madagascar a fixé comme priorités :

- (i) l'accès des groupes vulnérables à l'emploi

par le renforcement de leur employabilité et par la dynamisation des secteurs générateurs d'emploi (127 jeunes déscolarisés et vulnérables qualifiés à l'entrepreneuriat et 600 jeunes chômeurs qualifiés à un emploi potentiel) ; (ii) l'amélioration de la productivité du travail par la promotion du dialogue social, les principes et droits fondamentaux au travail et la protection sociale. Le Conseil National du Travail, un organe tripartite de consultation et de dialogue, a été redynamisé en septembre 2017 afin d'assurer le suivi de la politique nationale dans le domaine du travail décent. En 2018, la réorganisation de l'Office National de l'Emploi et de la Formation (ONEF) a permis de produire et de diffuser régulièrement (i) les informations nécessaires à la promotion de l'emploi et à l'insertion professionnelle et (ii) les outils d'aide à la décision et à l'élaboration d'une analyse prospective pour tous les acteurs du développement économique.

8.9. D'ici 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

8.9.1. PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total.

Le tourisme est un secteur clé de l'économie nationale, étant un pourvoyeur de dizaines de milliers d'emplois directs. Il contribue à hauteur de 6,9% au PIB en 2018 et de 4% en 2019. L'objectif est d'atteindre 8% en 2023 et 11% en 2030.

Le secteur du tourisme fait partie des secteurs fortement touchés par la pandémie du COVID-19. Le manque à gagner en termes de volume d'affaires est de plus de 83%, soit environ 620 millions USD en 2020. « Les 44 000 emplois directs et 300 000 emplois indirects de la filière (hôtellerie, restauration, agences de voyage, prestataires touristiques) sont menacés » selon les constats du Plan Multi-sectoriel d'Urgence (PMDU). Ce dernier, destiné à poursuivre et renforcer les efforts pour lutter

contre la pandémie du COVID-19, inclut dans son troisième axe stratégique le soutien à la branche tourisme pour renforcer la résilience économique et appuyer le secteur privé.

Pour la promotion du tourisme local, des mesures fiscales particulières et la définition des protocoles de santé et d'hygiène sont des priorités pour permettre la réouverture des établissements touristiques et la relance du tourisme.

ODD 9- Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation

9.1. Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable

9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année

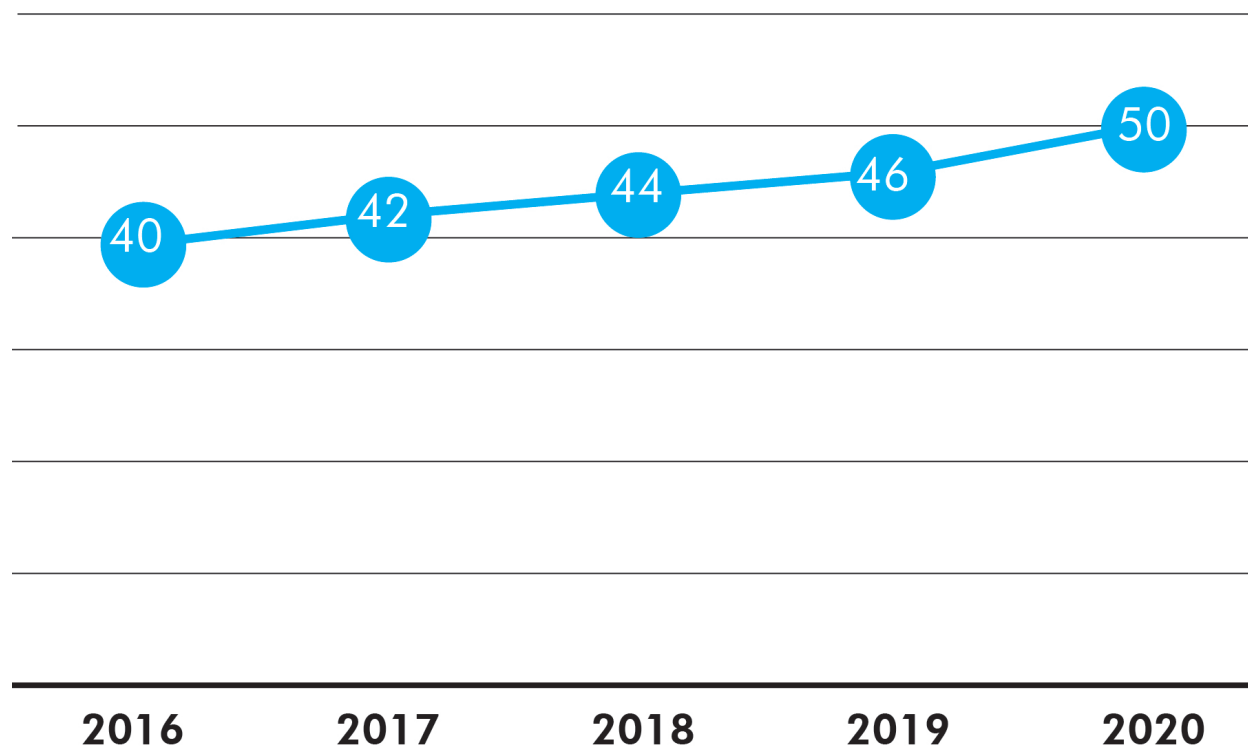
Proxy : Superficie des zones industrielles mises en place

Pourcentage des communes accessibles par voie de surface toute l'année

L'accès de la population rurale à des infrastructures structurantes s'améliore. Le taux de communes accessibles par voie de surface toute l'année est passé de 40% à 46% de 2016 à 2019. Beaucoup d'efforts ont été menés pour instaurer une norme de construction routière résiliente aux changements climatiques, à travers une approche intégrée de la planification et de la programmation des travaux routiers. La mise en vigueur de l'ordonnance 2019-01

du 19 mai 2019 sur le patrimoine routier, la réforme du Fonds d'Entretien Routier (FER) en Fonds Routier (FR) facilite l'accessibilité des Collectivités aux financements de réhabilitation de leur patrimoine routier. La création d'une agence d'exécution chargée des travaux routiers (Agence Routière) permet d'alléger les interventions de l'Administration.

Graphique 4 : Taux de commune accessible par voie de surface de 2016 à 2020

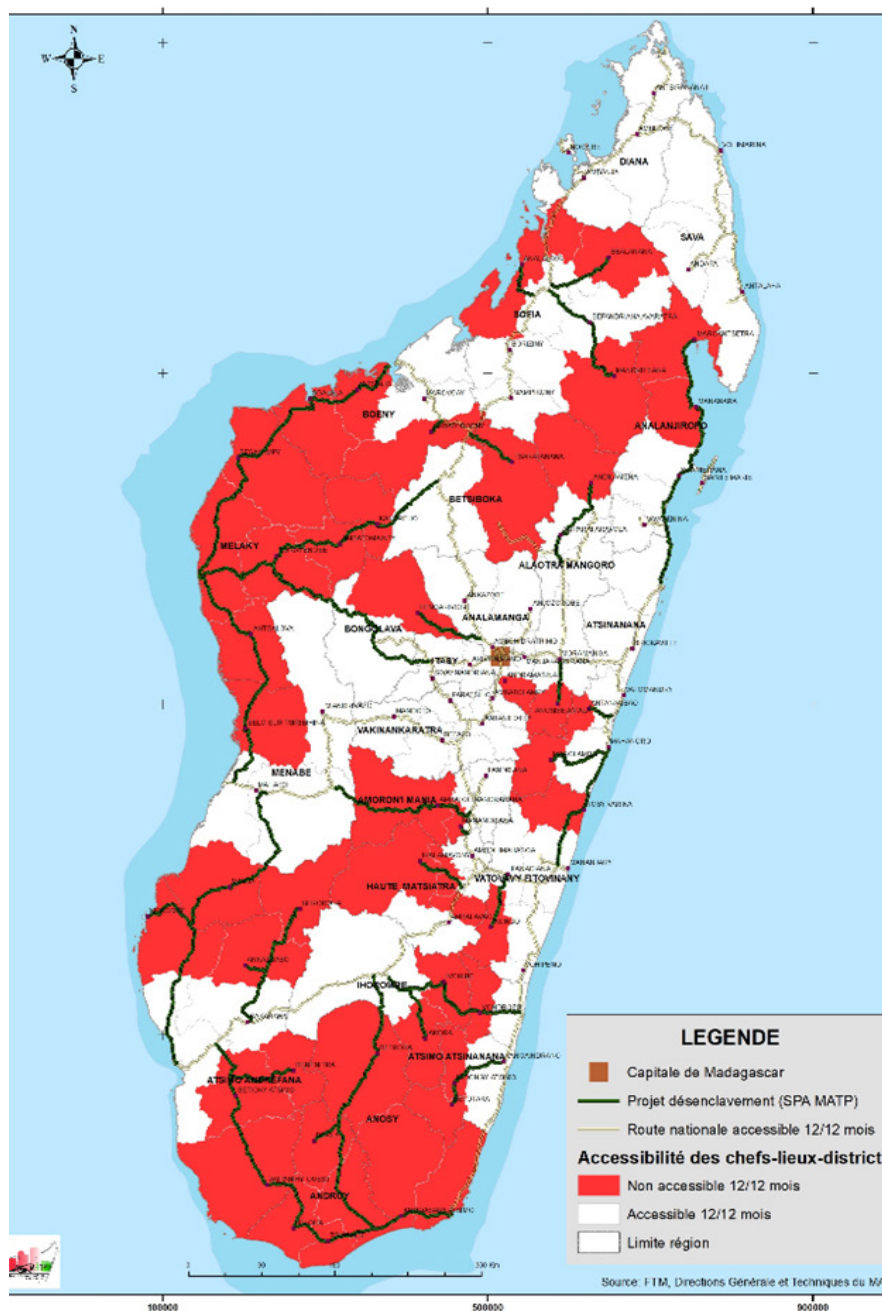


Source: Ministère de l'Aménagement Territoriale et des Travaux Publics, 2021

L'amélioration de la connectivité, notamment à travers les infrastructures de transports, contribue à l'essor du secteur industriel. La superficie des zones à usage industriel s'accroît: 93 ha de Zones Industrielles ont été aménagées pour accueillir des infrastructures de production industrielle (usines, unités de transformation) dont 80 ha à Moramanga et 13 ha à Arivonimamo. L'objectif en 2030

est d'aménager 345 ha de zones dédiées au secteur industriel dans tout Madagascar. La connectivité du milieu rural est fortement liée aux taux de pauvreté, au niveau de la production agricole et au développement des agro-industries. Cependant le manque de planification et de priorisation, malgré les outils développés, impacte sur la pérennité des actions et entretient la pauvreté.

DESENCLAVEMENT DES CHEFS-LIEUX DE DISTRICT



9.2. Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.

9.2.1 Proportion du secteur industriel par rapport au PIB.

La contribution de l'industrie au PIB est en faible augmentation : 15% en 2015, elle est estimée à 17% en 2020 (Banque Mondiale 2020). La croissance économique a été soutenue par le secteur secondaire depuis 2012, notamment par l'industrie extractive. Mais ce soutien est tributaire de l'évolution des cours de matières premières; en 2016, par exemple, la chute du cours du nickel a tiré à la baisse la croissance du secteur secondaire.

Toutefois, le potentiel des agro-industries est énorme: elles sont le deuxième contributeur aux exportations en termes de valeur. Citons entre autres l'agro-industrie « traditionnelle » de la vanille et du litchi qui est caractérisée par sa forte résilience (après les crises politiques) et sa potentialité (702 millions USD en 2017 contre 262 millions USD pour le café, cacao, poivre et le clou de giroflles).

Les investisseurs internationaux sont fortement attirés par cette filière à cause de sa compétitivité : disponibilités des matières premières, faible coût de main d'œuvre, prix de location des terres (10 USD/Ha/an), image de qualité (biologiques sans intrants

chimiques). Des mesures et dispositifs sont en place pour améliorer l'environnement des affaires et motiver les opérateurs à investir dans l'industrialisation (One District One Factory, FIHARIANA, etc.)

9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés.

9.3.1 Proportion des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie.

9.3.2 Proportion des petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit.

La faiblesse de l'inclusion financière handicape Madagascar dans son développement économique. La stratégie nationale d'inclusion financière 2018-2022 est en cours de mise en œuvre. Mais avec 41% des adultes exclus des services financiers en 2018, Madagascar est en 13ème position sur les 16 pays membres de la SADC. L'exclusion financière est plus répandue en milieu rural avec un taux de 45%.

Les crédits au secteur privé ont commencé à reprendre en 2016 pour atteindre une hausse de 15% en 2018. La pandémie de COVID-19 a ralenti cette progression. En effet, la Banky Foiben'i Madagasikara (BFM) noté une baisse

de la liquidité bancaire au cours des trois premiers mois de 2020 : 47,9 milliards à fin Mars 2020 contre 134,0 en Décembre 2019 (BFM, 2020). Cela a eu des impacts sur les crédits à l'économie malgré les injections de liquidité effectuées par la BFM.

Le développement du « mobile bank » a accéléré l'inclusion financière, grâce notamment à la facilité d'ouvrir un compte de monnaie électronique. On a observé une croissance du nombre de points de vente d'argent mobile de 2010 à 2016 (92 points de vente pour 100.000 adultes).

11.1. D'ici 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquat et sûr, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis et des implantations sauvages

Proxy : Nombre d'infrastructures de qualité construites

Nombre de nouvelles villes et d'établissements humains durables et de qualité et financièrement abordables et équitables construits

L'urbanisation est galopante à Madagascar. En 2016, environ 20% de la population vit en ville en 2016. En 2012, environ 88,2% de la population urbaine vivaient dans des quartiers taudis. Face à cette situation, la promotion de l'habitat et la modernisation figurent parmi les 13 « velirano » inscrits dans la Politique Générale de l'Etat (PGE) pour faire face aux défis de l'urbanisation, pour apporter des solutions durables aux problèmes urbains et à l'accès au logement décent à Madagascar. Un Vice-Ministre en charge des Nouvelles Villes et de l'Habitat (VMNVH) a été nommé auprès du Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics en janvier 2020. D'ici 2023, Madagascar vise à poser les bases de

la création d'au moins 6 nouvelles villes et quartiers durables avec 38 220 logements sociaux durables, 2.235 logements durables de moyenne gamme et 300 logements durables haut de gamme construits. L'objectif est de loger 203 775 personnes à long terme, dont 94% bénéficieront d'un logement social. L'État Malagasy a consacré un fonds conséquent à la mise en œuvre de ce projet. Ceci reste néanmoins un fonds catalytique. Le renforcement du partenariat Public et Privé et l'appui conséquent des partenaires de développement du pays ont une importance cruciale dans la réalisation de ce vaste projet structurant.

11.3. D'ici 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification de gestion participative, intégrée et durable des établissements humains dans tous les pays.

11.3.1 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique

Proxy: Taux de couverture des villes malgaches en document de planification urbaine.
 Nombre d'initiative «Tagnamaro» effectuée dans les 22 Régions.
 Nombre de volontaire mobilisé dans des politiques accès sur le développement.

L'échelle nationale n'est pas toujours adaptée pour réfléchir et mettre en œuvre des interventions cohérentes efficaces au niveau local, notamment en matière de développement urbain. Des outils de planification ont été mis en place pour raisonner à une échelle moindre tenant compte des réalités locales. Actuellement, 59% des Régions et 5% des Communes Rurales ont leurs outils de planification participative,

intégrée et durable. Au niveau des centres urbains, 24 Plans d'Urbanisme Directeur (PUDi) et 10 Plans d'Urbanisme de Détail (PUDé) ont été approuvés de 2016 à 2020. La valeur-cible est que 26,7% des établissements urbanisaient leurs documents de planification. Les autres réalisations et valeur cible sont repris dans le tableau suivant.

Tableau 4 Communes dotées d'outils de planification

Proxy	Valeur-cible	Baseline	Réalisations
Nombre de Régions ayant un outil de planification territoriale	22	7	13
Nombre de Communes Rurales ayant un outil de planification territoriale	1617	20	109
Nombre de documents de planification urbaine approuvé	26,7% des centres urbains	16 PUDi 4 PUDé	18 PUDi 6 PUDé

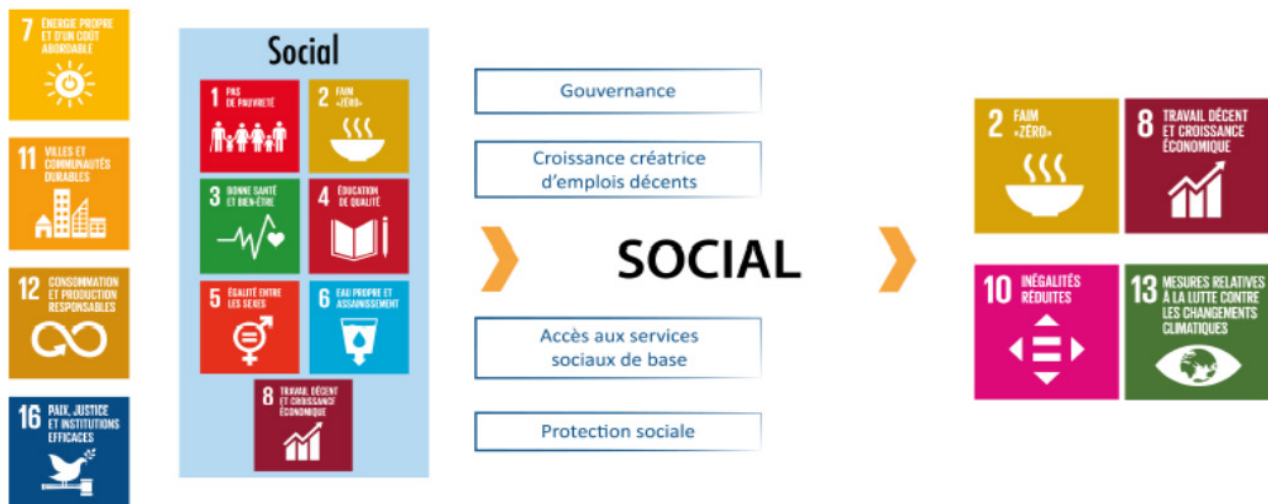
Source Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics, 2021

Afin de sensibiliser la population sur le développement de leurs lieux d'habitation, le MCC a mobilisé les communautés dans leur entretien à travers des travaux communautaires ou «Tagnamaro». En 2019, 221 initiatives «Tagnamaro» ont été lancées dans les 22 régions pour réhabiliter des écoles, des jardins et marchés publics, des canaux d'évacuation, des routes, des hôpitaux, etc. Les réalisations ont diminué de 49,7% en 2020 à cause de la pandémie de COVID-19. Cette promotion de la participation citoyenne a vu l'implication d'au moins 1000 volontaires par mois dans les 22 régions.

3.3. Progrès sociaux

La section suivante rend compte du progrès des réalisations des ODD dans sa dimension sociale. Le niveau et l'avancement de l'ODD sont appréciés à travers les valeurs des indicateurs retenus pour chaque cible.

Si l'accès aux services sociaux de base est équitable (services de santé, accès à l'eau potable, accès à l'électricité, etc.), la qualité du système éducatif assurée, les inégalités réduites largement, la faim éliminée, le travail décent promu alors la population Malagasy pourra envisager un avenir meilleur, dans le respect de leur droit.



Source : Rapport national de priorisation des ODD de Madagascar, 2018

ODD 1 : PAS DE PAUVRETÉ

1.3. Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.

1.3.1. Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident de travail, pauvres et personnes vulnérables)

Cet objectif contribue largement à réduire les inégalités (ODD 10) mais également à répondre aux besoins sociaux de la population, en particulier des enfants, des jeunes, des femmes, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, sans exclusion.

Madagascar vise à doter 53% de sa population de socles ou systèmes de protection sociale d'ici 2030. C'est déjà le cas pour un quart de la population en 2018 (dont 23% sont des ménages les plus pauvres), sous forme d'une aide économique quelconque (2% sous forme d'aide de transferts monétaires, et 3% sous forme de vivres distribuées). Cependant, «à peine 4 % des hommes, 3 % des femmes de 15-49 ans et 2 % des enfants de moins de 17 ans ont une couverture d'assurance maladie. Les aides liées à l'école pour les enfants de 5- 24ans, sous forme de frais de scolarité ou autre soutien à l'éducation ont touché près du cinquième» (MICS 2018).

Dans la continuité des actions initiées par Madagascar et présentées au FPHN en 2016 sur le thème « Personne laissée pour compte » la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) non contributive a été renforcée afin que le pays soit doté d'un système et de mesures de protection sociale adaptés

au contexte national. Le décret d'application de la PNPS est adopté. La PNPS, est déclinée en stratégie dénommée Stratégie Nationale de Protection Sociale incluant un registre de bénéficiaire et un manuel opérationnel.

L'adoption du cadre légal et réglementaire sur la protection sociale non contributive a permis la redynamisation du soutien aux personnes vulnérables (personnes âgées, handicapées, indigentes, etc.). Six (6) centres intégrés pour les personnes âgées (Masoandro Mody) et quatre (4) villages communautaires (Andranofeno Sud, Ankarefo, Vinaninkarena, Mandrosonoro) sont opérationnels. Quatre (4) centres de prise en charge et de formation adaptés aux personnes handicapées ont été mis en place à Toamasina, Moramanga, Manakara et Morondava. Les groupes de population bénéficiant d'une protection sociale s'élargissent.

Le dispositif institutionnel de protection de l'enfance a été renforcé pour que chaque enfant grandisse dans un environnement sécurisé. Afin de mieux suivre l'application du décret N° 2006-885 du 05 décembre 2006 sur les familles d'accueil, un numéro vert 147 est disponible pour s'assurer que tout enfant séparé de sa famille puisse vivre dans une famille de remplacement.

Le système de protection de l'enfance est consolidé par les 500 Réseaux de Protection de l'Enfance ou RPE et les 2 centres d'accueil d'urgence pour les enfants touchés de la violence (centres vonjy) ont été construits ou rénovés. Depuis 2015 à octobre 2020, 5.067 enfants ont été pris en charge dans les 6 centres « vonjy ». Toutefois plus d'efforts sont nécessaires dans le domaine de la prévention. L'implication des jeunes dans la lutte contre la pauvreté, et plus particulièrement dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques est de plus en plus une réalité. Une stratégie « veliranon'ny tanora ho an'ny fisandratana » ou « engagement des jeunes pour l'émergence » a été élaborée. Un processus de consultation des jeunes des 22 régions est en place pour la mise en œuvre de certaines politiques. C'est le cas, pour la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse. Des conseils municipaux de la jeunesse ont été mis

en place ou redynamisés.

Les textes d'application de la Politique Nationale de la Jeunesse portant sur la création, l'organisation et la création des Centres de jeunes, publics et privés, sont sortis à travers lesquels des jeunes pairs éducateurs pour le développement durable opèrent. L'objectif est de mettre en place 3.600 centres privés d'ici 2023 fonctionnant sur des ressources propres mobilisées à travers des partenariats. Les centres de jeunes à vocation socio-économique ou « centres de jeunes et de l'emploi » contribuent à la promotion de l'entrepreneuriat, et de la création d'auto-emplois des jeunes à travers la mise en œuvre du programme « Pôle Emploi Jeune ». Ce dernier met en exergue la chaîne de valeur Production « BIO » incluant des unités de transformation et commercialisation, par les jeunes et pour les jeunes.

ODD 2: FAIM ZÉRO

2.1. D'ici 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

2.1.1. Prévalence de la sous-alimentation.

La prévalence de la sous-alimentation augmentait rapidement en passant de 30,7% en 2012 à 40,2% en 2015, soit un dixième de la population en plus. Cette progression a été ralentie à partir de 2016 (41,4%), pour ensuite se stabiliser (41,7% en 2018⁶).

La diversité alimentaire ne concerne que 20% de la population. L'objectif est d'augmenter de plus de 30% le taux de la population ayant une alimentation suffisante. Par ailleurs, « au niveau national, parmi les enfants âgés de 6-23

mois, à peine 1 enfant sur 4 bénéficie d'une diversité minimale de l'alimentation » (MICS 2018), recevant 5 à 8 groupes d'aliments recommandés. Les ménages les plus pauvres sont les plus touchés par ce manque de diversité minimale de l'alimentation. Heureusement, l'allaitement continu est pratiqué par une grande partie des mères avec 91% pour une durée de 1 an et 59% pour une durée de 2 ans.

2.2. D'ici 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

2.2.1. Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans

Une légère amélioration de l'état nutritionnel des enfants est observée à Madagascar. La prévalence de la malnutrition chronique ou retard de croissance a baissé de 5,7 points de pourcentage entre 2015 et 2018 (MICS 2018), soit de 47,3% en 2015 à 41,6% en 2018. A ce rythme, l'objectif de 38% en 2021 pourrait être

atteint. Toutefois le taux reste élevé et le retard de croissance reste critique. L'insuffisance pondérale est passée de 32,4% en 2015 à 26% en 2018 (MICS 2018) pour les enfants de moins de 5 ans mais avec une disparité forte au niveau régionale à l'instar de Vakinankaratra dont le taux atteint 40% (MICS 2018).

⁶ <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SN.ITK.DEFC.ZS?locations=MG>

Nonobstant l'impact des changements climatiques dans le sud en 2020, le renforcement des activités de prévention de la malnutrition chez les enfants moins de 5 ans, la promotion des activités nutritionnelles en faveur des adolescentes au niveau communautaire et scolaire et le renforcement de la fortification alimentaire ont commencé à porter ses fruits. Pour ce faire, le nombre de sites communautaires de prévention de la malnutrition est passé de 3 798 en 2017 à 5 790 en 2020.

Dans la lutte contre la malnutrition, le cadre institutionnel de mise en œuvre a été étoffé. En 2018, le pays a produit une stratégie de lutte contre la faim, appelée «Examen National de lutte contre la faim à Madagascar». Ce document est constitué des 11 recommandations pour parvenir à des phasages d'objectifs.

De plus, la Politique nationale de nutrition est actuellement dotée d'un troisième plan d'action

2.3. D'ici 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles.

2.3.3 Taux d'augmentation de la quantité de la production rizicole

Le riz marque l'identité des Malagasy qui figurent parmi les plus grands consommateurs dans le monde. Outre le fait qu'il soit leur nourriture de base, le riz est également une des plus grandes sources de revenus des ménages agricoles.

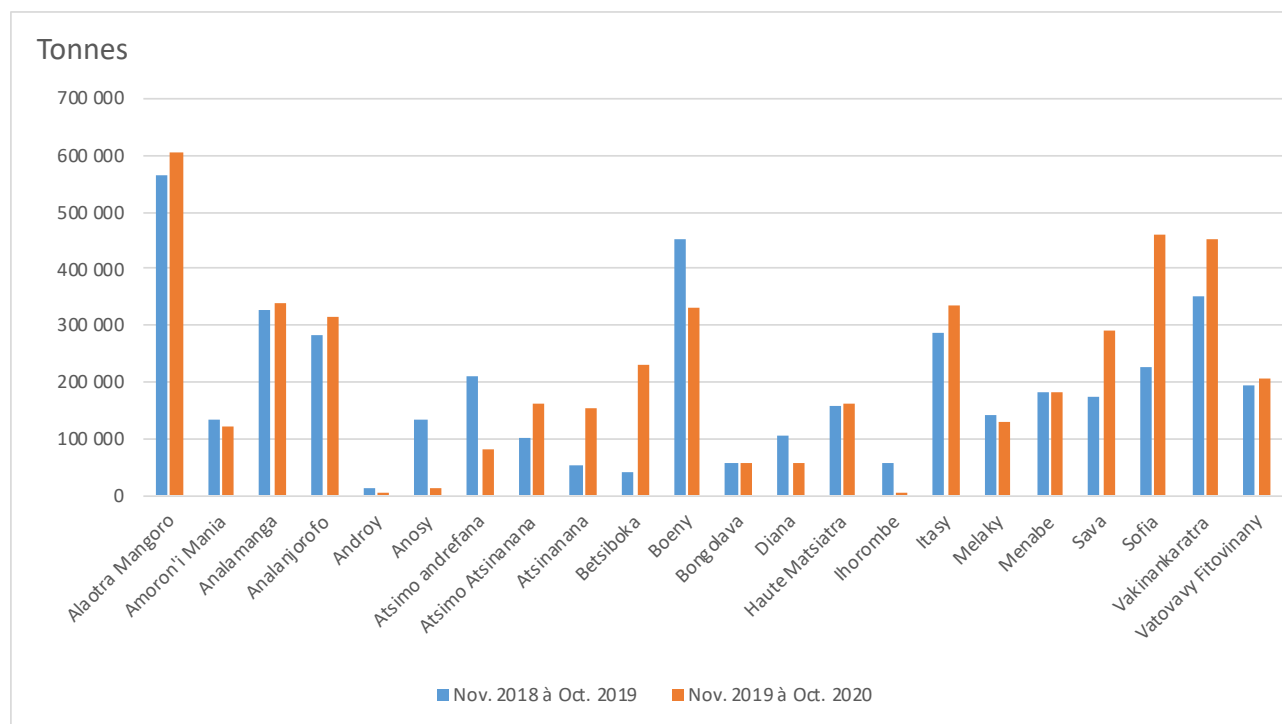
De 2018 à 2019, la production de paddy est respectivement passée de 4.239.000 tonnes à 4.860.630 tonnes soit une augmentation

PNAN III. Celui-ci renferme les orientations stratégiques et les actions à mener pour la période de 2017-2021. Il vise à réduire la prévalence de la malnutrition chronique de 47,3% en 2015 (Enquête ENSOMD 2012-2013) à 38% réduire le taux d'insuffisance pondérale de 32,4% à 25%; maintenir le taux de malnutrition aiguë inférieur à 5%; et réduire le pourcentage des enfants ayant un faible poids à la naissance de 11,4% à 9%.

Pour ce faire, le PNAN III (actuellement en évaluation à mi-parcours) se situe dans la continuité des réalisations du référentiel équivalent pour la période 2014-2017. Le quatrième plan est également en cours de préparation.

de 14,66%. Alaotra Mangoro est la première région productrice de riz à Madagascar, suivie de Sofia et de Vakinankaratra. La production de riz dans la région Androy figure parmi les plus faible des 22 régions. Le graphe suivant montre la répartition de la production de paddy à Madagascar pour la période de 2018-2020.

Graphique 5: Production de Paddy par Région entre période Novembre 2018 et Octobre 2020



Source: Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, 2021

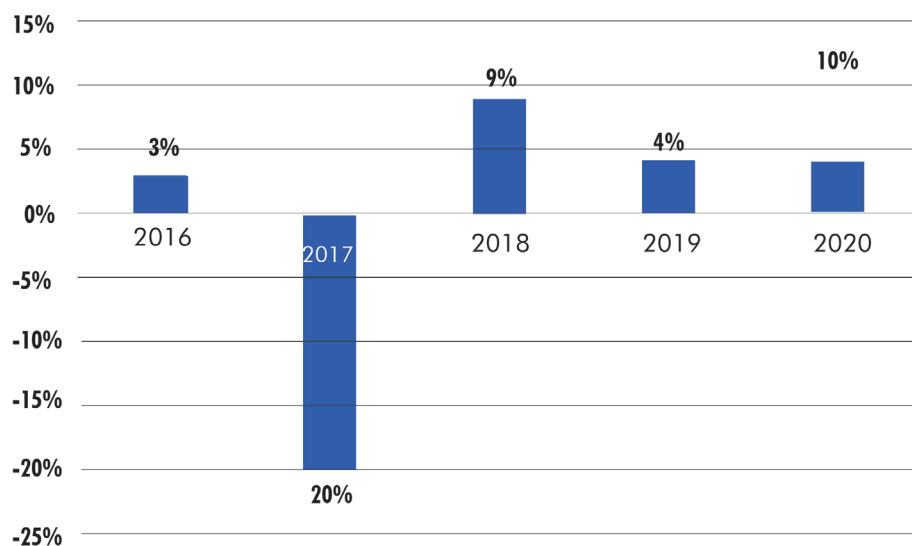
Le graphique ci-dessous montre la fluctuation des niveaux de production du riz, d'une campagne agricole à une autre. Les facteurs déterminants de l'évolution de la production rizicole sont nombreux. Le facteur climatique en est le principal car Madagascar figure parmi les pays les plus exposés aux changements climatiques (inondations, sécheresses, cyclones de plus en plus violents et fréquents) tout en étant fortement sensible aux catastrophes naturelles.

Ainsi, la performance du secteur de l'agriculture,

notamment de la riziculture, est fortement dépendante des conditions naturelles. Les périodes de baisse de la production de riz correspondent à des périodes de mauvaises conditions climatiques, particulièrement de la pluviométrie.

Il ressort du graphique qu'au cours de ces cinq années, le taux d'augmentation de la production rizicole a été le plus élevé en 2018 (9%) alors qu'il est le plus faible en 2017 (-20%) pour revenir à 4% en 2019 et 10% en 2020.

Graphique 6 : Taux d'augmentation de la quantité de la production rizicole



Source: Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, 2021

Avant 2019, Madagascar était en phase de transition alimentaire, marquée par un déficit de la balance alimentaire. Les politiques antérieures étaient axées surtout sur l'appui aux Exploitations Agricoles Familiales ou EAF et sur l'amélioration de la productivité agricole. Parmi les produits agricoles, le riz était au centre des préoccupations du pays. Des actions soutenues et significatives ont été prises par l'extension des périmètres irrigués, et entre 2016-2018, 121.874 Ha de terrain agricole ont été aménagés. Le Ministère en charge de l'agriculture⁷ a appuyé directement les EAF à l'aide de dotation d'intrants, de matériels agricoles et de financement des Activités

2.4. D'ici 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

2.4.1 Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable

Le régime alimentaire est basé sur les céréales (63%) et le manioc (18%). La consommation en fruits et légumes est de 3%, celle en viande de 4% et celle en poisson et fruits de mer est insignifiante. La production alimentaire n'arrive pas à suivre la croissance démographique dépendant alors des importations. La superficie des terres agricoles se situe autour de 400.000 Ha.

Selon une analyse rapide du système alimentaire faite en 2020 financée par l'Union européenne, Madagascar n'a pas encore un Système Alimentaire Durable (SAD). Le système alimentaire peine à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle contribuant à la santé de tous. Il ne permet pas aux ménages agricoles de sortir de la pauvreté. Il éprouve

Génératrices de Revenus.

Au-delà de ces politiques, la croissance démographique et la dégradation des terrains agricoles dus aux impacts du changement climatique font que Madagascar se trouve encore dans le statut des pays importateurs des aliments de base. En 2015, le pays a importé 259.569 tonnes de riz contre 407.135 tonnes en 2019, soit une hausse de 11,9% par an en moyenne. Ainsi, Madagascar n'est pas encore autosuffisant en riz.

des difficultés à gérer, préserver et régénérer le capital naturel.

Madagascar dispose de 30.000.000 Ha de terrains arables, dont 18.000.000 Ha (soit 60%) non exploités et disponibles pour le développement. Pour l'élevage, nous disposons de 35.000.000 ha de pâturage avec des millions de bovins, de moutons, de chèvres.

Par rapport à la production de riz, il s'agit de parvenir à exploiter 1.500.000 ha de périmètre irrigué aménagés dont 100.000 ha de périmètres rizicoles supplémentaires (dont 50.000 ha dans le périmètre de Bas Mangoky) et 270.000 ha de surfaces nouvelles pour le riz et les autres produits vivriers.

ODD 3 : BONNE SANTÉ ET BIEN ÊTRE

3.1. D'ici 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

3.1.1 Taux de mortalité maternelle

3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié

En 2013, l'enquête ENSOMD a recensé 478 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes. Cette situation s'est améliorée au fil des années: en effet, en 2018 le ratio de mortalité maternelle a baissé à 426 décès maternels

pour 100.000 naissances vivantes. Toutefois, le taux de mortalité maternelle reste élevé à Madagascar. Plusieurs facteurs contribuent à cette situation, à savoir la grossesse précoce, l'absence ou l'insuffisance de personnel de

⁷ Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche

santé qualifié lors d'un accouchement et surtout le manque d'accès aux soins de santé de base et aux soins obstétricaux et néonataux d'urgence, surtout notamment en milieu rural. En effet, plus de la moitié de la population vit à plus de 5 km d'un centre de santé.

Une des stratégies utilisées pour atteindre la cible 3.1. (faire passer le taux de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100.000 naissances vivantes d'ici 2030) est d'éliminer le tétanos maternel à travers la vaccination. 55,2% des femmes enceintes ont été vaccinées contre le tétanos en 2018, réduisant le nombre de décès maternels pour 100.000 naissances vivantes de 10,9% par rapport à 2013. Il est à remarquer que le pays vise à réduire à 326 le nombre de décès maternels pour 100.000 naissances vivantes en 2023.

Les résultats du RGPH3 de 2018 indiquent une forte variation du ratio de mortalité maternelle selon les régions, allant de 156 décès à Itasy, 199 décès à Vakinankaratra, 214 à Analamanga où se trouve la capitale Antananarivo, à 798 décès à Menabe et Melaky et 928 décès dans la région de Vatovavy Fitovinany.

L'assistance de personnel de santé qualifié lors d'un accouchement est primordiale pour réduire la mortalité maternelle et infantile. Par conséquent, il est vivement recommandé d'assurer la promotion de l'accouchement assisté en milieu institutionnel avec un personnel de santé qualifié et des matériels adéquats pour une prise en charge de qualité de l'accouchement et des éventuelles complications obstétricales. Le Gouvernement a renforcé les capacités des sages-femmes et les a redéployer dans les formations sanitaires. Il est essentiel de remarquer que la proportion

d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié est passée de 44% à 46% entre 2013 et 2018.

Pour adresser la question de santé maternelle, de nombreuses initiatives ont été menées par le Ministère de la Santé, avec l'appui des partenaires techniques et financiers afin de réduire le décès maternels évitables, durant et pendant la pandémie de COVID-19. Le pays a continué à mettre en place et à opérationnaliser au niveau des régions des maternités de références en Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgences (SONU). En 2019, cette initiative a été menée au niveau de 13 régions avec les séances de renforcement de capacité des prestataires de santé. Par ailleurs, la distribution de kit d'accouchements au niveau des centres hospitaliers et centres de santé a été menée et accentuée durant la période de la pandémie de COVID-19 en 2020.

Un exercice d'évaluation des coûts pour l'atteinte de zéro décès maternel évitable à l'horizon 2030 est actuellement en cours. Pour atteindre les zones les plus défavorisées et les populations les plus vulnérables, des stratégies ont été mises en œuvre avec des cliniques mobiles dans les régions Androy, Vatovavy Fitovinany et Atsimo Andrefana. Tous ces efforts entrent dans le cadre de l'engagement pris au Sommet de Nairobi sur la CIPD 25 pour éliminer les décès maternels évitables.

3.2. D'ici 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.

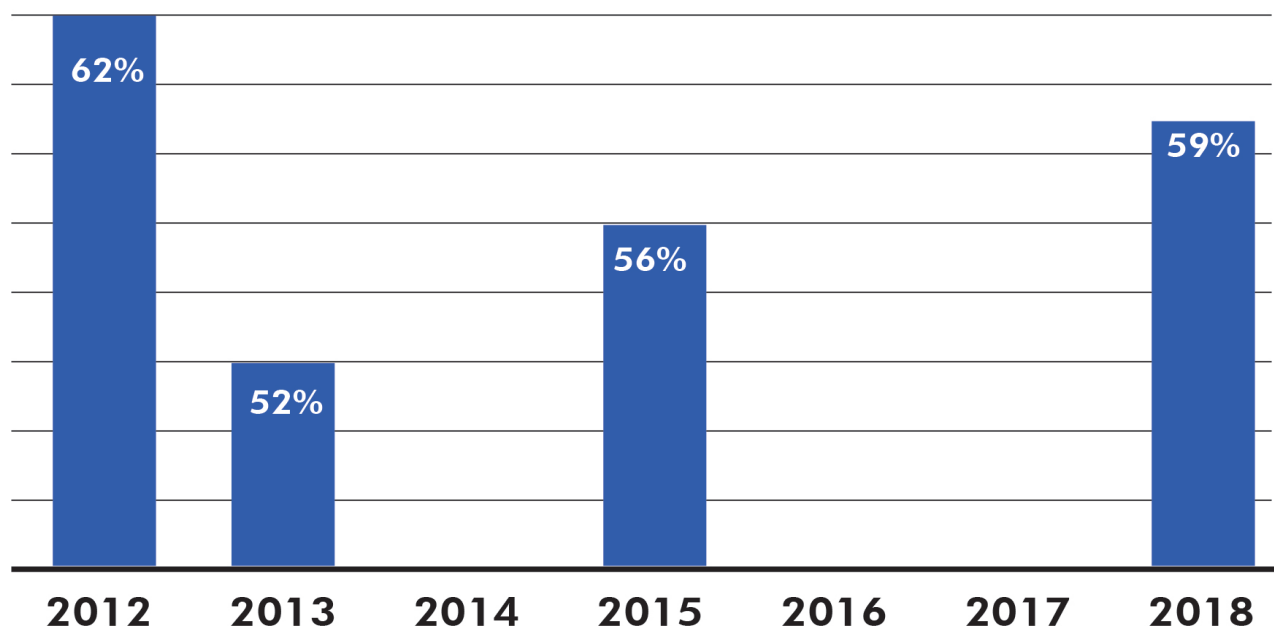
3.2.1 Quotient de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

3.2.2 Quotient de mortalité néonatale.

Les enfants de moins de 5 ans vivant en milieu rural, ceux des ménages les plus pauvres ou des femmes sans instruction sont les plus exposés au risque de mortalité bien que des progrès importants aient été accomplis. En effet, le quotient de mortalité des enfants de moins de cinq ans (infanto-juvénile) défini comme la

probabilité de décès entre la naissance et le cinquième anniversaire valait 59 pour 1.000 en 2018 (MICS 2018). L'objectif est de descendre à 35 pour 1.000 d'ici 2023.

Graphique 7 : Taux de mortalité des moins de 5 ans pour 1000 naissances de 2012 à 2018



Source: Enquête MICS 6-2018- INSTAT

Le quotient de mortalité néonatale définit la probabilité pour un enfant de décéder dans le premier mois de sa vie. Il était à 21 pour 1.000 en 2018 contre 26 pour 1.000 en 2013,

attestant une légère amélioration en 5 ans. Le quotient de mortalité néonatale est plus élevé en milieu rural, soit de 23 pour 1.000 contre 19 pour 1.000 en milieu urbaine.

3.3. D'ici 2030, mettre fin à l'épidémie de SIDA, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1000 personnes séronégatives

3.3.2 Prévalence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)

3.3.3 Taux de mortalité due au paludisme pour 1000 personnes par an

Proxy : Nombre de jeunes bénéficiant le dépistage de VIH au niveau des coins santé
Taux de mortalité dûs au paludisme en milieu hospitalier

Depuis les premiers cas de VIH/SIDA détectés à Madagascar en 1987, le taux de prévalence est relativement faible mais n'a cessé de progresser. De 0,02% en 1989, il est passé à 0,3% pour la frange de population de 15 à 49 ans en 2020. Madagascar figure parmi les pays en situation d'épidémie peu active selon la définition d'OMS/ONUSIDA car la prévalence demeure inférieure à 1%. Mais l'épidémie évolue. Le nombre de nouveaux cas pour 1.000 personnes séronégatives est passé de 1 à 2 de 2013 à 2018. Le nombre de personnes porteuses du virus est estimé à 35.490 en 2020; seulement 6.800 personnes seulement qui suivent des traitements contre le VIH. Un Plan stratégique 2018-2022 est mis en œuvre par le Secrétaire Exécutif du Comité National de Lutte contre le SIDA SE-CNLS pour compléter le cadre légal et réglementaire. La

valeur cible est de réduire au moins de 29.000 à 7.250 (soit 75%) le nombre de nouvelles infections au VIH dans les populations les plus exposées aux risques d'infection au VIH, chez les jeunes de 10 à 24 ans et la population générale d'ici fin 2022.

Parmi les actions visant à contenir la propagation du VIH/SIDA chez les jeunes, il y a la mise à leur disposition de services de santé de reproduction à travers un « coin santé » (counseling, services de Planification Familiale, dépistage de VIH) ou, un référencement des jeunes vers d'autres « Services amis des jeunes » (centre de santé, CECJ). Ces services sont à créer auprès de 45 maisons des jeunes, et 13 espaces jeunes répartis dans le pays. Ces établissements ont pour principale vocation de permettre aux jeunes de vivre en bonne santé et de promouvoir leur bien-être.

La tuberculose est une maladie contagieuse qui reste préoccupante à Madagascar. L'incidence de la maladie est de 139 pour 100.000 habitants en 2018 selon le rapport d'activités du Programme National de Lutte contre la Tuberculose. Madagascar n'a pas fixé une valeur cible à atteindre à un horizon donné. En revanche, il a retenu entre autres comme défis la réduction de la tuberculose multi résistante à 9 mois au lieu de 18 mois. En 2017, Madagascar était en phase de contrôler le paludisme dans tout le pays.

L'objectif consigné dans le Plan Stratégique National de la lutte contre le Paludisme 2018-2022 est de réduire à zéro la mortalité liée au paludisme d'ici 2022. Toutefois, cette maladie demeure un problème majeur. Depuis le début de l'année 2020, les cas de paludisme ont augmenté avec 663.558 cas enregistrés, dont 398 décès, contre 402.385 cas en 2019⁸. En 2018, le taux de mortalité dûs au paludisme est de l'ordre de 4 pour 1.000 en milieu hospitalier⁹.

3.4. D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être

3.4.1 Taux de mortalité spécifique par AVC en milieu hospitalier.

3.4.3 Pourcentage des régions disposant d'infrastructures de prise en charge correcte des troubles mentaux.

Le taux de létalité d'AVC en milieu hospitalier est 28% en 2018 contre 35% en 2015¹⁰. L'objectif est de réduire la létalité d'AVC de 40% à 20% d'ici 2021¹¹.

Le pourcentage de régions disposant d'infrastructures de prise en charge correcte des troubles mentaux est de 45% en 2018. Le nombre de patients souffrant de troubles mentaux ne

cesse d'augmenter d'année en année (Revue Médicale de Madagascar, 2017). L'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des soins de santé mentale au sein des collectivités est recommandée.

3.7. D'ici 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.

3.7.1 Taux de prévalence contraceptive.

Le taux de prévalence contraceptive de Madagascar figure parmi les plus élevés dans les pays francophones. Cet indicateur, mesuré chez les femmes de 15-49 ans mariés ou en union, s'est accru de 37% en 2012 à 44% en 2018 (MICS 2018). Les efforts se concentrent sur l'amélioration de l'accès des jeunes, en particulier les filles et les mères aux services de planification familiale de qualité basée sur les droits humains. Le cadre légal et réglementaire s'y prête mais l'approche communautaire, l'engagement du secteur privé, la mobilisation des ressources nationales et les efforts déployés pour assurer la disponibilité continue des méthodes de contraception ont également contribué à ce résultat. La sécurisation des

produits contraceptifs reste un grand défi pour le pays car elle est principalement financée par les partenaires techniques et financiers tels que l'UNFPA et l'USAID. Les besoins totaux en contraceptifs étaient estimés à près de 12.000.000 USD en 2018 avec un gap de près de 2.000.000 USD. L'une des priorités actuelles du gouvernement reste la disponibilité des produits de santé au dernier kilomètre.

Mais il y a encore du chemin à faire car l'objectif de 50% fixés pour 2020 dans le cadre du partenariat mondial Planning Familial 2020 n'a pas été atteint (le taux minimal requis est de 65%). Il est à noter qu'une disparité

⁸ <https://www.mesvaccins.net/web/news/15840-evolution-des-epidemies-a-madagascar-en-2020>

⁹ Rapport GESIS du Ministère de la Santé Publique

¹⁰ Rapport GESIS du Ministère de la Santé publique

¹¹ Plan Stratégique national de lutte intégrée contre les maladies non transmissibles et la prévention du handicap, 2017-2021

régionale sur l'utilisation des méthodes contraceptives existe. Par exemple, le taux d'utilisation est de 56% pour la Région Haute Matsiatra contre 8,5% pour l'Androy. La prévalence contraceptive est aussi variable selon le niveau d'instruction : 29% pour les femmes sans niveau d'instruction, 44,7% pour celles avec un niveau d'éducation primaire et 40,9% pour celles avec un niveau d'éducation secondaire et plus. Le taux de la demande insatisfaite reste élevé : 44% pour les adolescentes en union et 56% pour les non

mariées. Madagascar s'est engagé à éliminer les besoins non satisfaits en planification familiale lors du Sommet de Nairobi sur la célébration du 25ème anniversaire de la CIPD en Novembre 2019. L'engagement pour le partenariat Global Family Planning 2030 a été renouvelé et un exercice d'évaluation des coûts pour l'atteinte des résultats a été initié. Aussi, la feuille de route pour la capture du dividende démographique a été budgétisée avec un engagement fort du Gouvernement.

3.8. Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.

3.8.1 Proportion de population couverte par une assurance maladie ou un système de santé publique.

Proxy: Pourcentage d'enfants âgés de moins de 5 ans et de 5 à 17 ans hommes et femmes de 15-49 ans bénéficiant d'une assurance maladie.

Le pourcentage de femmes et d'hommes âgés de 15-49 ans, d'enfants de 5-17 ans et d'enfants de moins de 5 ans bénéficiant d'une assurance maladie est respectivement:

- 4 % pour les hommes (10,4% en milieu urbain et 1,9% en milieu rural), 3 % pour les femmes de 15-49 ans (8,2% en milieu urbain et 1,5% en milieu rural);
- 1,7 % pour les enfants de moins de 17 ans (5,5% en milieu urbain et 0,8% en milieu rural)
- 2,2% pour les enfants de moins de 5 ans, (7,2% en milieu urbain et 0,9% en milieu rural selon le MICS 2018).

Ces disparités suivant le lieu de résidence se retrouve également au niveau des Régions L'Etat Malagasy a décrété l'urgence sanitaire le 21 mars 2020 pour faire face à la pandémie de COVID-19, instituant notamment un confinement de plusieurs semaines. Par conséquent, on a constaté des perturbations ou même une annulation des activités du Ministère de la Santé par faute de financement de la part de l'Etat ou des PTF. En revanche, la prestation des services de soins au niveau des formations sanitaires s'est poursuivie malgré la réquisition des personnels de santé pour la lutte contre la pandémie.

Des efforts ont été déployés par l'Etat et les PTF à savoir:

- La dotation des matériels, équipements et intrants (respirateurs, gels hydroalcooliques, lunettes de protection, des Équipements de Protection Individuelle (EPI), produits désinfectants, gants, masques, ambulances, médicaments, etc.);
- La mise en place et opérationnalisation du laboratoire LA2M pour l'analyse des échantillons des tests PCR;
- La mise en place d'un Centre de Commandement Opérationnel COVID-19 (CCOC) au niveau national et de Centres Régionaux de Commandement Opérationnel COVID-19 (CRCO);
- Le renforcement de capacités des personnels par contractualisation des Sages-femmes dans les régions Analamanga, Haute Matsiatra, Alaotra Mangoro et Atsinanana;
- L'investigation et les ripostes dans les régions les plus touchées;
- La mise en place et l'opérationnalisation du Centre Opérationnel d'urgence Sanitaire (COUS) dans la Région Atsinanana.

ODD 4 : EDUCATION DE QUALITE

4.1. D'ici 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles.

4.1.1 Proportion des élèves de T6 atteignant le seuil suffisant en lecture

4.1.2 Proportion des élèves de T6 atteignant le seuil suffisant en mathématiques

4.1.3 Taux d'Achèvement (TAch) du primaire de 6A

4.1.4 Taux d'Achèvement (TAch) du collège

4.1.5 Taux brut de scolarisation (primaire)

4.1.6 Taux Brut de Scolarisation (Collège)

4.1.7 Taux brut de scolarisation (Lycée)

Les compétences fondamentales en lecture et en mathématiques ont été évaluées en 2018. La capacité de comprendre un texte est fondamentale. Dans le cas de Madagascar, l'évaluation des compétences en lecture se base sur deux petites histoires (une en malagasy

et une en français) et cinq questions de compréhension liées à chacune des histoires. Moins d'un quart des enfants âgés de 7 à 14 ans ont démontré des compétences en lecture et seulement 7%, ont démontré des compétences en mathématiques.

Tableau 5: Compétences en lecture et en mathématiques

PROPORTION	2018	GARÇON			FILLE			TOTAL	
		Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Proportion des élèves de T6 atteignant le seuil suffisant en lecture	23.3%	21.1%	36.3%	17.3%	25.5%	46.4%	25.5%	39.4%	19.3%
Proportion des élèves de T6 atteignant le seuil suffisant en mathématiques	7.3%	6.3%	11.9%	5.0%	8.1%	11.7%	7.3%	11.8%	6.1%

Source: Ministère de l'Éducation Nationale, 2021

Moins de 3 enfants sur 5 ont achevé le primaire en 2018. Le Taux d'achèvement (TAch) du primaire de 6A est passé de 69% en 2013 à 56% en 2018 dans l'ensemble du pays. La valeur cible est 69% en 2022 et 93% en 2030. Par ailleurs, seul le quart des élèves a achevé le 1er cycle du secondaire en 2018 avec un taux d'achèvement (TAch) du collège de 26,3% dans l'ensemble du pays. L'achèvement scolaire reste donc une problématique. Le pays cible un TAch de 44% en 2022 et de 50% en 2030 pour le premier cycle. Enfin, seul un enfant inscrit sur six achève le second cycle du secondaire.

Constatant que la grossesse précoce est une des causes de l'abandon scolaire des filles, le Ministère en charge de l'éducation a mis en œuvre l'éducation complète à la sexualité avec des thématiques sont intégrées dans le programme d'études à travers l'Éducation de

Vie en Harmonie.

Le niveau de scolarisation diminue également. L'effectif d'inscrits parmi ceux ayant l'âge théorique de fréquenter le primaire a diminué entre 2013 et 2018. Le Taux Net de Scolarisation est passé de 69% à 60%. Cette diminution est de 10 points de pourcentage selon le milieu de résidence, soit de 86% à 76% pour le milieu urbain, et de 66% à 56% pour le milieu rural. La valeur cible du Taux Net de Scolarisation (TNS) est d'atteindre 100% d'ici 2030.

Seuls 28% des enfants ayant l'âge officiel de fréquenter l'école secondaire de premier cycle y étaient inscrits en 2013. Le taux net de scolarisation est resté stable à 27% en 2018.

Cette stabilité se retrouve surtout en milieu rural, qui est passé de 22% à 21% pour la même période. Cependant, la scolarité secondaire se détériore en milieu urbain car le TNS du secondaire y a reculé de 4 points de pourcentage. La valeur cible est de 51% en 2025 et 66% en 2030.

Le taux brut de scolarisation au niveau secondaire II s'élève à 21%. Le TNS était de 10% en 2018 (même qu'en 2013). Autrement dit, seuls 10% de la population scolarisée en âge théorique de fréquenter le lycée y ont été. C'est le même taux qu'en 2013. Le niveau de taux net de Scolarisation est donc stable de 2013 à 2018. Cependant, le TNS a une grande disparité selon le milieu de résidence et la région. La valeur cible est de 22,5% en 2022 et 26% en 2030. (Voir le tableau en annexe)

Le nombre des établissements scolaires primaires dans les 10 régions au sud du pays est « presque » proportionnel au nombre de

la population excepté la région Itasy (3,5% de la population couverte par 2,5% des établissements primaires), la région Atsimo Andrefana (7% de la population couverte par 5,5% des établissements primaires), la région Amoron'i Mania (3,2% de la population couverte par 2,4% des établissements primaires) et la région Vatovavy Fitovinany (5,6% de la population couverte par 8,6% des établissements primaires) avec une situation inversée. Il en est de même pour la répartition des infrastructures sanitaires exceptée la région Vakinankaratra (8,1% de la population couverte par 6,8% des structures sanitaires). Ceci n'est pas toujours le cas dans les autres Régions. Le programme « Cours de Remise à Niveau » – CRAN – lancé par le Ministère de l'Éducation Nationale visant la réinsertion au niveau du primaire des enfants déscolarisés contribue à améliorer le système éducatif à Madagascar en matière de rétention, achèvement et qualité, et par conséquent à l'atteinte de cette cible.

4.2. D'ici 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire

4.2.1 Pourcentage d'enfant de 3 à 5 ans fréquentant un centre du préscolaire

Le pourcentage d'enfants de 3 à 5 ans préscolarisés a connu une hausse progressive entre les années scolaire 2015-2016 et 2018-2019, il passe de 13,7% à 30,9%¹². L'objectif d'ici à 2030, est de faire en sorte que toutes les

filles et tous les garçons aient accès au service de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.

4.3. D'ici 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.

4.3.2 Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants, Indicateurs d'accès pour les hommes et les femmes.

Le nombre des étudiants de l'enseignement supérieur est passé de 113.025 étudiants en 2014 à 159 002 étudiants en 2020, soit une augmentation de 40,67% en six ans, mais avec un faible taux d'achèvement passant de 2,2% à 2,4% pour la période allant de 2014 à 2018. Le nombre des étudiants de universitaires pour 100.000 habitants était de 498 étudiants en

2014 et de 606 étudiants en 2020 (soit une hausse de 22%). L'objectif est de passer à 762 étudiants en 2022 et à 1359 étudiants en 2030. . En ce qui concerne l'enseignement technique et professionnelle spécifiquement, le taux d'accès est passé de 138 à 168 pour 100,000 de 2016 à 2020; l'objectif est de passer à 215 en 2023 et à 300 en 2028.

¹² MEN. Selon le MICS 2018, la fréquentation du préscolaire est seulement de 15% des enfants de 3 à 5 ans sans préférence au niveau du sexe en 2018. Les Régions d'Analamanga et de Diana dépassent largement la moyenne nationale avec respectivement 28.8% et 30.1%. Les enfants du milieu urbain fréquentent plus les centres préscolaire avec 29.9%.

4.4. D'ici 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

4.4.1 Stock d'emploi en fonction de niveau de qualification requis (Main d'œuvre hautement qualifiée)

Proxy : Nombre des formés dans les établissements d'ETFP

Le nombre de formés dans les établissements d'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP) est passé de 33.125 en 2016 à 45.040 en 2020. Cette situation est encore loin de l'objectif qui est de former 1.000.000 apprenants d'ici 2023, incluant le nombre de jeunes formés hors du système scolaire (passé de 43.323 apprenants à 100.000 en 2020). Des Centres de Formation Professionnelle de Références et des Centres de Formation en Métiers de Bases ont été construits et sont en cours de construction ainsi que pour atteindre ses objectifs. Le dispositif institutionnel de ETFP est de plus en plus étoffé et intègre la dimension développement durable. Le nombre de curricula a augmenté et la politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle est en cours de mise à jour. Elle intégrera une composante « préservation et gestion des ressources naturelles ». Des offres de formation professionnelle dans les secteurs « énergie renouvelable », « agriculture durable » ont vu le jour. Les possibilités que tous les apprenants acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable s'améliorent.

Par rapport à la jeunesse, des stratégies ont été mises en œuvre pour rendre les jeunes autonomes et renforcer leurs capacités. De

2016 à 2020, des activités d'information et de sensibilisation des jeunes sur l'importance d'auto-entreprendre ont été faites (12.033 jeunes touchés). Après la sensibilisation, des services d'accompagnement depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre des projets ont été offerts; 2200 jeunes ont bénéficié de ces services depuis 2018. Afin de mettre en œuvre ces projets, des foires aux bonnes pratiques et gestions de connaissances ont été organisées.

Ces projets ont été financés avec les coopérations internationales et nationales sur la base des outils de suivi rigoureux (31 projets financés de 2016 à 2018 et 35 partenariats engagés). Au total, 434 jeunes entrepreneurs ont été formés malgré une baisse en 2017 et 2019.

Un centre d'apprentissage et de promotion du bien-être des jeunes vulnérables a été mis en place dans la ville de Toamasina en tant que projet intégré ciblant à la fois 3 ODD clés à savoir : ODD3 sur la santé et le bien-être des jeunes, ODD5 sur l'égalité des sexes et ODD8 pour l'entrepreneuriat des jeunes. Le Ministère en charge de la jeunesse souhaite dupliquer ce projet dans les autres régions car déjà 100 jeunes ont bénéficié de ce paquet intégré.

Tableau 6: Evolution du nombre de jeunes appuyés et orientés à l'entrepreneuriat entre 2016 et 2020

Appui aux jeunes	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de jeunes sensibilisés en entrepreneuriat	7650	1355	1062	1132	834
Nombre de jeunes orientés			780	850	570
Nombre de jeunes formés en entrepreneuriat	177	64	163	30	
Nombre de projets financés	10	10	11		
Nombre de partenaires engagés	3	3	4	10	15

Source : Ministère de la Jeunesse et des Sports, 2021

4.5. D'ici 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

4.5.1 Indice de parité (Femmes et Hommes).

Proxy : Nombre de formés hors système scolaire.

L'indice de parité ajusté, défini comme le ratio entre le taux net de scolarisation des filles par rapport à celui des garçons, fait état d'un déséquilibre à l'encontre des garçons au niveau du premier et du second cycle de l'enseignement secondaire. Ainsi, l'indice de parité vaut 1,37 pour le premier cycle secondaire, et 1,24 au niveau du second cycle du secondaire.

L'indice de parité ajusté dépasse l'unité dans

20 régions sur 22 pour premier le cycle du secondaire et dans 14 régions sur 22 dans pour le second cycle du secondaire. Le déséquilibre du taux net de scolarisation en défaveur des garçons pourrait être expliqué par leur entrée précoce dans la vie active ou une meilleure réussite scolaire des filles.

4.6. D'ici 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.

4.6.1 Proportion de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) arithmétique fonctionnels, par sexe.

Le taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) était de 74,8% en 2018. Ce taux est de 65,1% chez les jeunes, 50,5% chez les femmes jeunes, 53,4% chez les femmes adultes,

63,1% chez les adultes âgés et 63,3% chez les femmes âgées. Notons que la capacité inclut celle de faire des calculs arithmétiques simple (KNOEMA, 2021)

4.7. D'ici 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.

4.7.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants

Proxy : Taux de réussite aux examens

L'intégration de l'éducation au développement durable dans les politiques, programmes, formation d'enseignant et l'évaluation des étudiants est développée dans les paragraphes 3. L'indicateur proxy est proposé par le ministère en charge de l'éducation est le taux de réussite aux examens.

Les résultats des examens se sont améliorés. Le taux de promotion au niveau primaire a connu une légère hausse de 1,1 point de pourcentage

entre l'année scolaire 2016-2017 et 2017-2018. Ce taux a baissé à 51,85% durant l'année scolaire 2018-2019 à la suite de l'arrêt fréquent des cours pendant la grève illimitée des enseignants, et est remonté à 55,42% pendant l'année scolaire 2019-2020. Le taux de réussite aux examens du CEPE a connu une évolution progressive durant les 3 années scolaires successives de 2016 à 2018. Bien qu'il y ait eu un progrès au niveau de la réussite au CEPE, il faut noter d'une part, qu'une cohorte d'élèves

ne termine pas forcément le niveau primaire durant les 5 années normalement prévues pour ce cycle. D'autre part, des disparités entre grandes agglomérations et milieux ruraux persistent pour la durée du cycle : les élèves des grandes villes ont tendance à sauter de classe pour terminer rapidement un cycle et ceux des milieux ruraux sont confrontés en permanence par des problèmes divers (l'insécurité, l'insuffisance ou manque d'enseignants ou des infrastructures, la distance séparant la résidence de l'élève et de l'école, la difficulté de trajet durant la saison de pluie, la pauvreté des parents, l'inexistence d'acte de naissance des enfants de classe d'examen) qui impactent inévitablement à la baisse le taux de réussite dans les zones rurales.

Le ratio élève/ maître est passé de 43 à 37 élèves par enseignant entre l'année scolaire 2015- 2016 et 2019-2020. Quant aux

conditions d'apprentissage, le nombre d'élèves par salle de classe a diminué : il était environ de 52 élèves par salle de classe pour l'année scolaire 2015- 2016 et de 45 élèves par salle de classe durant l'année scolaire 2019-2020 (Voir tableau 14 en annexe).

Ces améliorations sont le résultat des efforts du Ministère de l'Education Nationale sur le développement des capacités d'accueil (construction de Centre d'Activité Périscolaire CAP et Espace d'Éveil Communautaire EEC), d'une part, et le recrutement des éducateurs.

Tableau 7: Evolution des capacités et des effectifs d'éducateurs de 2014 à 2018

RUBRIQUES/ANNEE	2014	2015	2016	2017	2018
Pourcentage des EPP avec CAP	13%	23%	49%	51%	53%
Nombre éducateurs publics	3199	6639	17378	26713	N.D.

Source : Ministère de l'Education Nationale, 2021

ODD 5 : INEGALITE DE SEXE

5.1. Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

5.1.1. Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe.

Afin de parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles, le dispositif institutionnel national a été étoffé. La loi n° 2019-008 du 16 janvier 2020 relative à la lutte contre les Violences Basées sur les Genres ou VBG du a été promulguée. Le projet de décret d'application de cette loi ainsi que la révision du décret portant sur la création de la plateforme de lutte contre les VBG sont

au niveau de la Commission de la Réforme du Système Pénale (CRSP). La loi sur l'égalité hommes- femmes est également à l'étude. La Politique Nationale de la Jeunesse prône aussi le principe d'égalité et la non-discrimination sur le sexe. Ce principe est reflété dans les différents documents stratégiques voire dans les plans opérationnels relatifs à la jeunesse et au sport.

Tableau 8 : Evolution des lois sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et filles

2010	Loi 2008-008 du 25 juin 2008 contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
2014	Adoption et promulgation de la loi du 20 juillet 2014 sur la lutte contre la traite de personnes
2015	Loi n° 2015-38 : Modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi n°2004-028 du 09 Septembre 2004 portant Politique Nationale de la Jeunesse. L'accès des personnes âgées de 14 à 29 ans.
2016	Loi n° 2016-038 : une réforme du Code de la nationalité qui permet aux femmes malagasy de transmettre leur nationalité à leurs enfants au même titre que les hommes.
2017	Loi n°2017- 043 : nouvelle loi sur la planification familiale Loi 2017-028 : loi relative à la politique nationale de protection sociale relative au régime non contributif de Madagascar
2019	La loi n° 2019-008 relative à la lutte contre les Violences Basées sur les Genres ou VBG du 13/12/2019 a été promulguée depuis 16/01/2020.

Source: Ministère de la Population et de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme, 2021

5.2. Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.

5.2.1. Pourcentage des femmes qui ont subi des actes de violence.

En 2018, 32,4% et 13,5% des femmes ont respectivement déclaré avoir subi des violences physiques et sexuelle. 40,5% des femmes de 15 à 49 ans pensent qu'il est justifié qu'un mari batte sa femme pour l'une des 5 raisons suivantes : si elle sort sans le lui dire ; si elle néglige les enfants ; si elle se dispute avec lui ; si elle refuse d'avoir un rapport sexuel avec lui ; si elle brûle la nourriture. Une stratégie nationale de lutte contre les VBG couvrant la période de 2017 – 2021 a été définie afin de servir de cadre de référence et de coordination. Ainsi, 6 plateformes de coordination sont opérationnelles. Pour améliorer la prise en charge des victimes de violences basées sur le genre, 8 centres de prise en charge intégrée de VBG ont été mis en place (dont le centre à Manjakaray, et à Mahamasina) et les 6 centres Vonjy ainsi que les 18 centres d'écoutes et de conseils juridiques ont été particulièrement renforcés. Au cours de la période 2015-2020, ces centres ont pris en charge 24.084 victimes de VBG.

La poursuite et la répression des infractions sur les violences basées sur le genre ont été

renforcées. Une chaîne pénale anti-VBG en abrégé CPA-VBG a été instituée par le Ministère de la Justice. Elle est composée des acteurs issus des instances de justice pénale, depuis la poursuite à l'exécution des peines. Des lignes vertes pour des appels gratuits relatifs aux VBG sont disponibles (813,147, 318, etc.). Pour la ligne verte 813, 5.966 appels ont été reçus depuis avril jusqu'à décembre 2020.

La réinsertion socio-économique des femmes ayant subies des VBG est renforcée : 221 survivantes de VBG, réparées de la fistule et en situation de handicap ont été accompagnées à travers la formation professionnelle et dotées de kits de démarrage pour des Activités Génératrices de Revenus au cours de l'année 2020.

Le dispositif institutionnel de protection de l'enfance a été renforcé pour que chaque enfant grandisse dans un environnement sécurisé. Afin de mieux suivre l'application du décret N° 2006-885 du 05 décembre 2006 sur les familles d'accueil, le numéro vert 147 est

disponible pour s'assurer que tout enfant séparé de sa famille puisse vivre dans une famille de remplacement. Le système de protection de l'enfance est consolidé par les 500 Réseaux de Protection de l'Enfance ou RPE et les 2 centres

d'accueil d'urgence pour les enfants touchés de la violence (centres « Vonjy ») ont été construits ou rénovés. Toutefois plus d'efforts sont nécessaires dans le domaine de la prévention.

5.3. Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.

5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans.

L'âge minimum requis au mariage est actuellement le même pour les deux sexes (18 ans) selon la nouvelle loi sur l'âge du mariage. En 2018, le pourcentage des femmes âgées entre 20 à 24 ans en union est 74%. Ce taux était de 34% pour celles âgées de 15 à 19 ans. Par ailleurs, 12% des femmes entre 20 à 24 ans étaient mariés avant 15 ans et 41% avant 18 ans. Autrement dit, l'application de cette loi n'est pas effective. Il en est de même sur l'application de la loi sur la traite des personnes. Les pratiques préjudiciables aux droits et à la dignité des jeunes filles sont encore encouragées dans certaines Régions : Les contraintes culturelles autorisant le mariage précoce et arrangé telles que le « Moletry » dans

le Nord et le « Valifofo » dans le Sud persistent malgré la sortie des textes sur la traite des personnes.

Des réformes institutionnelles ont été menées pour assurer l'autonomie économique des femmes et des jeunes. Il s'agit de toute démarche institutionnelle visant la parité dans les travaux domestiques considérés comme des travaux économiques. La loi sur la nationalité et la loi sur le mariage améliorent l'accès aux ressources économiques. En matière de succession, les frères et sœurs ont un droit égal d'hériter et reçoivent une part successorale égale¹³.

5.5. Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité

5.5.1. Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales

Proxy : Sièges occupés par des femmes au sein du Bureau Permanent.

Pourcentage des femmes occupant les postes de directeurs.

Pourcentage des femmes occupant le poste du chef de Service.

Les femmes parlementaires participent activement à la vie politique, économique et publique. Le taux de participation des femmes à des hautes responsabilités au sein de l'Assemblée Nationale est en hausse depuis la 2ème législature de la IVème République (depuis 2019 jusqu'à ce jour). Pour la première fois de son histoire, la Chambre Basse a été présidée par une Femme en 2014 ; plus de la moitié membres du Bureau Permanent sont des femmes (7 sièges sur 12 contre deux seulement lors de la précédente législature de 2014 à

2019). La proportion de femmes aux postes de Directeurs et Chefs de Services a augmenté : 3 directions sur 6 au sein de l'Assemblée Nationale sont dirigées par des femmes contre 2 seulement lors de la précédente législature ; 37% des chefs de service sont des femmes contre 32% lors de la précédente législature de 2014-2019.

¹³ Loi N° 68-012 du 4 juillet 1968 relative aux successions, testaments et donations, Article 16

5.6. Faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de santé sexuelle et procréative et de procréation, ainsi que cela a été décidé conformément au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et du Programme d'action de Beijing et aux documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi.

5.6.1. Existence de lois et réglementations qui garantissent aux femmes et adolescents des choix bien informés sur leurs droits sexuels reproductifs, indépendamment de leur statut matrimonial.

Des progrès ont été enregistrés à Madagascar sur le plan législatif afin de faciliter l'accès des adolescents et jeunes aux services de santé reproductifs adaptés avec l'adoption de la loi sur la santé de la reproduction et la planification familiale N° 2017-043. Les adolescents et les jeunes ont également la possibilité de s'informer sur la santé sexuelle et reproductive et accéder à des services adéquats au niveau de 82 structures de jeunes (06 maisons de jeunes, 13 espaces jeunes, 08 coins jeunes et 55 centres amis des jeunes).

Cependant, des défis importants demeurent sur le manque d'autonomie des femmes à disposer de leurs corps en toute liberté selon la législation en vigueur. En effet, les mariages d'enfants restent élevés (40% des jeunes filles sont mariées avant l'âge de 18 ans), très peu de femmes accèdent aux services de santé maternels et beaucoup accouchent en dehors du milieu hospitalier (61%) et 18% des femmes ont des besoins non satisfaits en matière de planification familiale. Par ailleurs, le taux de fécondité des adolescentes reste élevé (151 pour 1.000).

ODD 6 : EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

6.1. D'ici 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.

6.1.1 Taux d'accès à l'eau potable au niveau national.

6.2. D'ici 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.

6.2.1. Proportion de la population utilisant des services d'assainissement et d'hygiène gérés en toute sécurité

Proxy : Pourcentage de la population utilisant un service d'eau amélioré.

Proportion de la population utilisant des services d'assainissement et d'hygiène gérés en toute sécurité.

Proportion de la population utilisant des services d'assainissement amélioré.

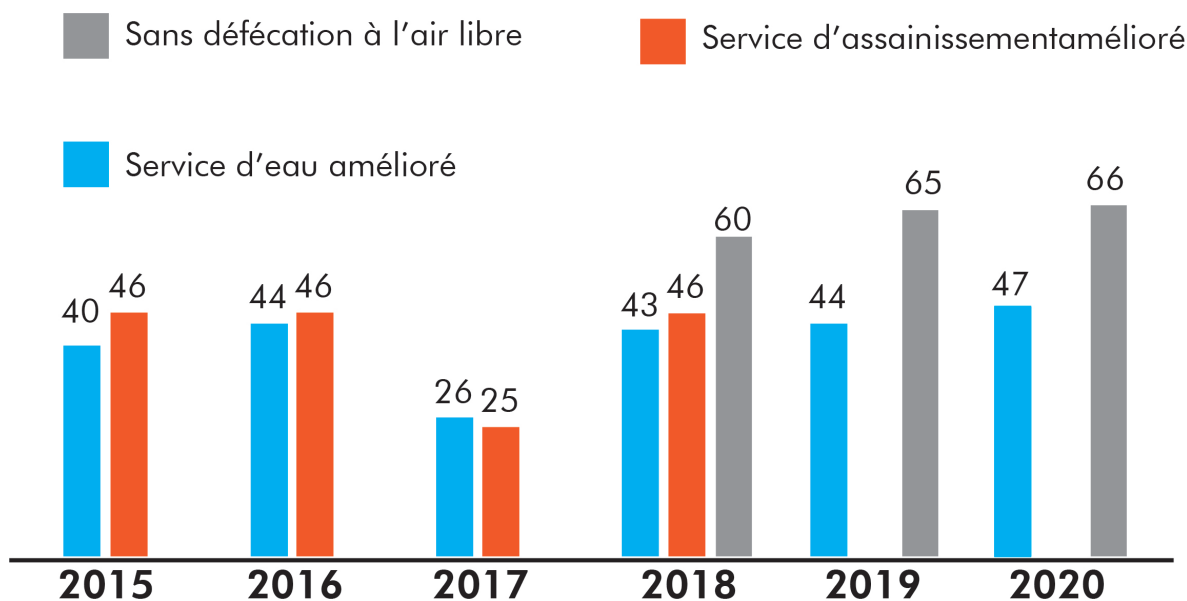
Pourcentage de la population vivant dans les villages certifiés ODF.

Pourcentage de bassins hydriques disposant d'un cadre réglementaire.

Les conditions d'accès à l'eau potable, à l'assainissement amélioré et la non pratique de la défécation à l'air libre se sont améliorées. En effet, de 2015 à 2020, le taux d'accès à l'eau potable est passé de 25% à 47%, l'assainissement amélioré est passé de 25%

à 46%, et le non pratique de la défécation à l'air libre est passé de 60% à 68%. L'accès aux services « eau et assainissement » a particulièrement baissé en 2017 pour plusieurs raisons dont la détérioration des installations et de la qualité d'eau.

Graphique 8 : Service d'accès à l'eau et à l'assainissement



Source : Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène, 2021

Des inégalités sont constatées dans l'accès pour l'eau potable, les services d'assainissement et l'hygiène. Plus de la moitié de la population (57%) n'ont pas accès à une source d'eau améliorée. Un quart de la population en milieu rural n'ont pas accès à l'eau potable de base. Un peu moins de la moitié (45%) n'ont pas accès aux services d'assainissement de base. Un peu plus du tiers de la population (36%) toujours en milieu rural n'ont pas accès à une installation d'hygiène fondamentale (MICS 2018).

La défécation à l'air libre constitue une des principales problématiques en matière d'assainissement et d'hygiène à Madagascar. Le taux de défécation à l'air libre (DAL) a augmenté entre 2000 et 2015. En 2017, on estime ce taux à 44,6%¹⁴, soit plus de 10 millions de personnes dont 9 millions en milieu rural. Cette situation impacte sur la santé car 13,8 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de diarrhée, 5,9% d'infections respiratoires aiguës (IRA), 16,8% de

fièvre et 42 % des enfants souffrent d'un retard de croissance résultant d'une malnutrition chronique ou récurrente (MICS 2018). De plus, 70% des consultations médicales sont dues à des maladies liées à l'eau (Plateforme MADIO, 2019). L'objectif est d'éliminer la DAL à l'horizon 2025 et que le pays ait le statut de Fin de la Défécation à l'Air Libre (FDAL). Une feuille de route décline les activités à mener ainsi que les prévisions en termes d'objectif.

Le secteur privé est actuellement fortement impliqué dans la mise en œuvre du volet DAL de la feuille de route pour Madagaskara MADIO 2025. Il contribue au suivi de la mise en œuvre de ladite feuille de route étant membre du Comité de Pilotage interministériel et leur contribution est évaluée dans le calcul de la mise en œuvre de la feuille de route. Le secteur privé s'est également approprié des activités de recherches de techniques et technologies alternatives adaptées au milieu urbain.

6.5. D'ici 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.

6.5.3 Pourcentage de bassins hydriques disposant d'un cadre réglementaire.

La gestion intégrée des ressources en eau relève du Code de l'eau (Loi N°98-029) selon lequel, l'eau fait partie du patrimoine commun de la Nation. Chaque collectivité en est le garant dans le cadre de ses compétences. L'Autorité

Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ANDEA) a pour rôle d'assurer la Gestion Intégrée des Ressources en Eau à Madagascar.

La Lettre de politique de développement des

¹⁴Estimation Joint Monitoring Program (JMP), 2019

Bassins Versants et Périmètres Irrigués (BVPI) de 2006 indique d'une manière spécifique les objectifs et orientations du Gouvernement en matière de développement des bassins versants et périmètres irrigués, ainsi que les modes d'intervention et les moyens de réalisation.

Selon l'article 30 du Code de l'eau : « Les réseaux hydro-agricoles financés par l'Etat, sont et demeurent régis par tous les textes législatifs et réglementaires relatifs à la gestion, à l'entretien et à la police des réseaux, notamment par les dispositions prévues par la loi N° 90-016 du 20 Juillet 1990 ». L'agriculture est le premier utilisateur d'eau et nécessite une

meilleure coordination des acteurs dans la mise en œuvre du Code de l'eau. Les zones irriguées sont sensibles par rapport à la dégradation des sols et les problèmes liés au changement climatique. La viabilité à long terme des périmètres hydro-agricoles n'est pas acquise sans une approche globale intégrant les bassins versants concernés. Par ailleurs, la vulnérabilité de la population rurale à ces changements est élevée et elle est aggravée par le faible niveau de compétences et d'éducation, la pression démographique croissante, les problèmes fonciers et le faible niveau de maîtrise des ressources en eau.

8.7. Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.

8.7.1 Proportion des enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et par tranche d'âge

*Proxy : Réduction des nombres des enfants travaillant dans les mines.
Mesures pour supprimer le travail forcé.*

L'absence de processus de suivi-évaluation adoptée par l'ensemble des acteurs rend difficile le suivi de l'indicateur 8.7.1. L'enquête MICS 6 menée à Madagascar en 2018 n'a pas les mêmes définitions que la base de données de l'ODD 8.7. La définition de MICS tient compte du travail dangereux et applique un seuil différent de tâches ménagères pour les enfants de 5 à 14 ans.

Le travail des enfants est un fléau à Madagascar. La proportion des enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent était de 47% en 2018, dont 51% en milieu rural et 44% en milieu urbain (MICS 2018). Un tiers (31%) de la population entre 10 à 14 ans d'âge est actif (36% en milieu rural). Or, ceux qui travaillent durant leur enfance ont moins de chance d'atteindre un meilleur niveau d'éducation : 92% d'hommes de 15 à 24 ans ayant travaillé dans leur enfance sont restés à des niveaux scolaires inférieurs. Ce taux est de 94% pour les femmes.

Des mesures immédiates et efficaces pour mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes ont été mises en œuvre. Celles-ci ont

débuté en 2016 par la lutte contre le travail des enfants avec des actions dans 32 communes dans la région SAVA (secteur Vanille), suivie par la lutte contre la traite des êtres humains de 2018 à 2020. En 2019, d'autres travaux ont été accomplis : la formation des Inspecteurs et Contrôleurs du Travail et des Lois Sociales sur les nouveaux textes sur le travail des enfants et l'Alliance 8.7, l'évaluation du Plan National d'Action (PNA) de lutte contre le travail des enfants (2004- - 2019) et des Descentes-Contrôles contre la pire forme de travail des enfants (PFTE) dans 6 régions.

Dans le secteur de l'or, des activités de lutte contre le travail des enfants ont été également réalisées, à savoir la sensibilisation et le recensement des orpailleurs sur la formalisation de leurs activités (de 2016 à 2020), le recensement des sites d'orpaillage et la formation des Maires du District de Mananjary sur leurs responsabilités et avantages dans l'exploitation minière. L'objectif est qu'en 2030, 75% des enfants qui travaillent soient retirés.

3.4. Progrès dans le volet du capital naturel

Cette section informe sur les avancements accomplis par Madagascar vers l'atteinte des ODD dans le domaine du capital naturel, particulièrement les mesures relatives à la

lutte contre les changements climatiques et les catastrophes naturelles ; les villes et les communautés durables ; l'établissement d'un mode de consommation et production durable ; et la préservation des écosystèmes terrestres et la protection des ressources marines à Madagascar.

ODD 1 : PAS DE PAUVRETÉ

1.5. D'ici 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes extrêmes liés au climat et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental.

1.5.1 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes.

Proxy : Nombre de décès, de disparus et de victimes à la suite de catastrophes.

Madagascar est vulnérable aux phénomènes extrêmes liés au climat et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social et environnemental ayant des impacts sur la nutrition et la pauvreté. Le nombre de personnes décédées, disparues et les autres victimes varie d'année en année. En 2015 et 2018, le nombre de disparus est respectivement de 9 cas et 29 cas. Le nombre de décès à la suite des catastrophes, y compris les épidémies, est passé de 350 en 2016 et 2017 à 1.080 en 2018. Les données disponibles en 2020

concernent le COVID-19 et dénombrent 389 décès.

Ces 5 dernières années, Madagascar a été de plus en plus affecté par des catastrophes naturelles, avec une augmentation du nombre de victimes.

Tableau 9: Conséquences des principales catastrophes les plus connues à Madagascar

Type de catastrophe	Année	Décès	Personnes affectées (directement ou indirectement)	Observations
Cyclone et inondation	2016-2017	81	434.000	Cyclone Tropical Intense Enawo
	2014-2015	126	220.000	Essentiellement causé par les tempêtes les intempéries
Sécheresse (Grand sud du pays)	2020-2021	-	1.145.000	Deux années de sécheresse sévère
	2018-2019	-	890.000	
	2015-2017	-	978.000	El Nino
Epidémie déclarée comme une situation d'urgence	2020	389		COVID-19
	2018	1.080		Rougeole
	2017	235	2.618	Peste pulmonaire
	2016	34	131	Peste bubonique dans le Sud-est
	2015	0	11	Poliomyélite

Source : Bureau National de la Gestion des Risques et de Catastrophes

On ne peut pas toutefois comparer les conséquences de ces catastrophes entre les années car les zones géographiques touchées et la puissance des phénomènes naturels sont différentes. Cependant, le cyclone tropical intense Enawo en 2017 est comparable au cyclone tropical intense Ivan en 2008 car ils ont frappé presque les mêmes zones. Le nombre de personnes affectées par Ivan en 2008 avait atteint 525.000 personnes contre 434.000 personnes pour Enawo, soit une réduction importante en 10 ans, sans tenir compte de l'augmentation annuelle du nombre de la population.

En plus des plans de préparation/contingence et des plans de réponses élaborés pour s'adapter à ces catastrophes, le pays a mis en place récemment la Plate-forme Nationale pour la Réduction des Risques de Catastrophes pour renforcer et coordonner toutes les actions de résilience et de réduction des risques de catastrophes, en intégrant le changement climatique.

Les activités agricoles sont les plus touchées par les catastrophes naturelles. En effet, la majorité des agriculteurs sont fortement vulnérables au changement climatique surtout l'insuffisance des pluies qui affecte négativement la production. Leur résilience aux catastrophes et aux changements climatiques est faible. En 2018, 65% des agriculteurs interrogés durant l'enquête Crop and Food Security Assessment Mission (CFSAM) ont affirmé que les principaux obstacles sont les conditions météorologiques (FAO, PAM, 2018). Sur les 22 régions du pays, 16 régions sont à risque de cyclones tropicaux, de sécheresses prolongées, de précipitations variables, et de graves inondations. La situation de rémission de l'invasion de criquets de 2013 n'a été atteinte qu'en 2018.

Afin de préparer la population aux catastrophes naturelles, le MCC participe à la sensibilisation sur les systèmes d'alerte précoce pour les

communautés touchées. Les activités consistent à former et sensibiliser le public, diffuser efficacement des messages et veiller à entretenir un état de préparation constant. Plus précisément, les actions consistent à des Communications Inter Personnel (CIP) (Visite à domicile ou VAD, réunion des petits groupes et causerie auprès des ménages et dans les communes). De 2016 à 2019, les agents du Ministère et les volontaires ont réalisé dans les zones à risques environ 36.000 CIP, sur toutes les thématiques de Gestion des Risques et des Catastrophes (GRC). De 2016 à 2019, 2.000 affiches sur les consignes et informations nécessaires pour faire face aux cyclones et inondations ont été posées par an par les agents du Ministère et les volontaires. La pandémie du COVID-19 a rendu la descente sur terrain plus difficile. Ainsi 198 CIP seulement ont été réalisés sur les gestes barrières et informations nécessaires sur la COVID-19. Enfin, 18.000 volontaires sont mobilisés par an, sur toutes les thématiques de GRC.

Des actions de communication sont soutenues dans 15 districts à haut risque. Un mécanisme de coordination pour la gestion des risques et des catastrophes, y compris les épidémies, a été mis en place sous la direction du BNGRC. Dans ce cadre, 11 réseaux de communication d'urgence ont été mis en place et revitalisés dans quatre régions. Toutes les interventions de ces plans et réseaux de C4D ont contribué à la préparation et à la réponse aux catastrophes et aux épidémies. Au total, 22.723 acteurs communautaires (dirigeants des Fokontany, bénévoles, travailleurs communautaires, membres d'organisations de femmes et de jeunes) ont été mobilisés pour appuyer les interventions de communication d'urgence. Un pool médiatique spécifique pour les situations d'urgence a été mis en place. En outre, 208 stations de radio et de télévision locales ont diffusé des programmes interactifs sur la préparation et la résilience des communautés.

ODD 11 : VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

11.4. Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial.

11.4.1 Dépenses totales par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel, par source de financement (publique, privée), type de patrimoine (culturel, naturel) et niveau d'administration (national, régional et local/municipal)

Afin de protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial, le Ministère de la Communication et de la Culture a redoublé ses efforts depuis 2019. De ce fait, il a réhabilité

33 monuments historiques et culturels dans 14 régions de Madagascar, avec l'aide des autorités locales. Ces monuments sont composés des palais ou maisons royales, des to

musées et des places historiques (Voir annexe 6).

L'indicateur sur les dépenses totales consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel est un indicateur « conceptuellement solide et qui a une

méthodologie reconnue internationalement comme standard » (UNESCO, 2021). Mais les données ne sont pas encore disponibles. La première enquête mondiale de l'indicateur ODD 11.4.1 sur les dépenses en patrimoine culturel et naturel n'a été lancée qu'en 2020.

ODD 12 : PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLE

12.2. D'ici 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

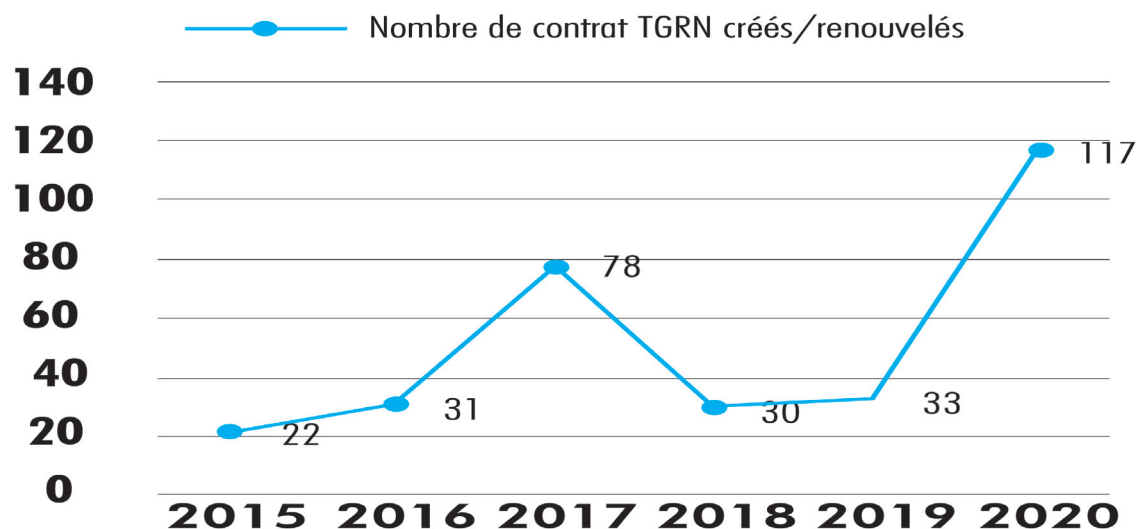
12.2.3 Nombre de nouveaux transferts de gestion de ressources naturelles y compris des plans d'eau effectués.

Proxy: Nombre de contrats de transfert de gestion des ressources naturelles créés/ renouvelés

Le transfert de gestion est un des outils développés à Madagascar afin de promouvoir la gestion durable et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles à Madagascar. Il s'agit d'un engagement écrit par lequel l'administration gestionnaire d'une ressource délègue à des personnes groupées dans une association formelle la responsabilité de prendre des décisions qui garantissent l'intégrité et la pérennisation de cette ressource, sans transfert de propriété et, ceci pour une durée limitée. Le renouvellement des contrats constitue un enjeu majeur de ce transfert de responsabilité. On observe deux types de transfert : (i) La Gestion Locale Sécurisée (GELOSE) des ressources naturelles renouvelable, objet de la loi 96-025

relative au Transfert de Gestion des Ressources Naturelles (TGRN) qui accorde la gestion de certaines ressources comprises dans les limites de leur terroir à des Communautés de Base et (ii) la Gestion Contractuelle des Forêts qui correspondent aux ressources forestières. De 2015 à 2020, le nombre de transferts de gestion des ressources naturelles est passé de 22 à 117 avec comme valeur cible 900 d'ici 2030. L'accroissement du contrat de transfert de gestion des ressources naturelles montre les progrès réalisés par le Ministère en charge de l'environnement, qui procède actuellement à la mise à jour des outils et des cadres légaux et réglementaires.

Graphique 9 : Nombre de contrats de Transfert de Gestion des Ressources Naturelles créés / renouvelés de 2015 à 2020



Source : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2021

12.5. D'ici 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

12.5.1. Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés.

Proxy: Nombre de centres de traitement et de valorisation des déchets opérationnels.

Un centre de traitement est opérationnel depuis 2016 dans la Région Atsimo Andrefana. Trois centres de traitement et de valorisation des déchets sont en cours de construction dans les trois régions : à Toamasina pour la région Atsinanana, à Betsizaraina pour la région Analamanga et à Antsiranana-I pour la région de DIANA. Ces nouveaux travaux de construction ont commencé depuis 2019. Cependant, des projets d'assainissement ont été mis en œuvre.

En 2016, un projet innovant a mis en place des structures communautaires visant à contribuer à l'amélioration des conditions de vie et sanitaires

des populations vulnérables dans la commune d'Antananarivo. Une douzaine de RF2 (Rafitra Fikojana ny Rano sy ny Fahadiovana¹⁵) a été mise en place au niveau de 12 fokontany dans le 4^{ème} arrondissement de la Commune Urbaine d'Antananarivo. Ce sont des structures avec un système durable de participation en lien avec l'eau, l'assainissement et l'hygiène¹⁶. Elles assurent le nettoyage des rues, des marchés ainsi que le ramassage des déchets à partir des points de collecte intermédiaires en collaboration avec la Commune Urbaine d'Antananarivo (CUA).

12.8. D'ici 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature

12.8.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable (y compris l'éducation aux changements climatiques) dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants

Madagascar s'est doté d'une Politique Nationale de l'Éducation relative à l'Environnement pour le Développement Durable (PErEDD). Elle vient combler les lacunes de l'ancienne Politique Nationale d'Éducation Relative à l'Environnement et intègre les principes et les considérations liées aux objectifs du développement durable.

Toutefois le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, à travers son site web, assure la mise à disposition des informations et connaissances nécessaires au développement durable depuis 2016.

Son site <https://www.environnement.mg>

héberge des informations diverses et utiles sur la thématique « Développement Durable ». Une base de données et des documents sont téléchargeables y sont disponibles, ainsi que des informations sur d'autres thématiques sur la nature : environnement, changement climatique, biodiversité, etc. Le tableau de bord environnemental, développé au sein du ministère par l'intermédiaire de l'Office National de l'Environnement, constitue également un outil important pour une meilleure prise en compte des dimensions environnementales dans les décisions, les recherches et l'information à tous les niveaux.

¹⁵ Rafitra Fikojana ny Rano sy ny Fahadiovana : ou structure d'entretien de l'eau et de l'hygiène

¹⁶ Fokontany est la communauté de base.

ODD 13 : MESURES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

13.1. Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

13.1.1 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes

13.1.2 Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

13.1.3 Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale

Proxy : Proportion des localités adoptant au moins une activité d'adaptation et résilience au changement climatique

En février 2016, Madagascar a modifié sa Loi sur la Gestion des Risques et des Catastrophes afin d'inclure les engagements et les directives du Cadre de Sendai. L'objectif principal de ce cadre est de réduire les risques de catastrophe et des pertes en vies, en moyens de subsistance et en santé, en patrimoine économique, physique, social, culturel et environnemental des personnes, des entreprises, des communautés et des pays. La nouvelle Stratégie Nationale pour la Gestion des Risques et des Catastrophes (2016-2020) s'inspire des mêmes objectifs. Un Programme Pilote pour la Résilience Climatique est actuellement mis en œuvre avec le financement du Fonds d'Investissement pour le Climat (CIF). Ce programme reprend les actions prioritaires d'adaptation identifiées dans les Contributions Déterminées Nationales (CDN).

Actuellement, 11 régions sur les 22 ont des activités d'adaptation et de résilience climatique. Après avoir stagné depuis 2015, le nombre d'activités est passé à 15 en 2020. Ces activités sont menées par les projets « Paysages Durables dans l'Est de Madagascar », « Readiness PNA », « PACARC », AFRICE », « REDD+ » et « UNHABITAT ».

La lutte contre le changement climatique enregistre un avancement significatif sur les activités mais les régions bénéficiaires sont restées au nombre de 11 de 2016 jusqu'à 2020. Les nombres des activités par région et les régions bénéficiant des activités d'adaptation et résilience au changement climatique, appuyées par des projets locaux ou nationaux sont donnés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10: Nombre d'activités d'adaptation et de résilience au Changement Climatique de 2016 à 2020

Région	2016	2017	2018	2019	2020	Observations
ALAOIRA MANGORO	1	1	2	2	2	Pour 2020, les projets concernés sont : Projet «Paysages Durables dans l'Est de Madagascar projet « readiness PNA Projet PACARC Projet AFRICE Projet REDD+ Projet en partenariat avec UNHABITAT
AMORON'I MANIA			1	1	1	
ANALAMANGA	1	1	1	1	1	
ANALANJIROFO	1	1	1	1	1	
ANDROY	1	1	1	1	2	
ANOSY	1	1	1	1		
ATSIMO ANDREFANA					2	
ATSIMO ATSIANANA	1	1			1	
ATSIANANA	1	1	1	1	2	
BETSIBOKA						
BOENY	2	2	1	1		
BONGOLAVA						
DIANA						

Région	2016	2017	2018	2019	2020	Observations
HAUTE MATSIATRA	1	1	1	1	1	Pour 2020, les projets concernés sont : Projet «Paysages Durables dans l'Est de Madagascar» projet « readiness PNA Projet PACARC Projet AFRICE Projet REDD+ Projet en partenariat avec UNHABITAT
IHOROMBE						
ITASY						
MELAKY						
MENABE	1	1	1	1	1	
SAVA						
SOFIA						
VATOVAVY FITOVINANY			1	1	1	
VAKINANKARATRA	1	1				
Total des activités	12	12	12	12	15	
Total des régions	11	11	11	11	11	

Source: Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2021

Le secteur Météorologie pour sa part participe pleinement à la résilience de chaque secteur face au changement climatique à travers l'élaboration et la diffusion des bulletins de prévisions saisonnières mis à jour selon le contexte au niveau des régions.

2016 :

- Mise en place des systèmes d'annonces de crues à Vatovavy-Fitovinany et Atsimo-Atsinanana du PUIRV/CPGU
- Mise en place du système d'alerte multi-danger (Forte houle, vent fort, forte pluie)

2017 :

- Mise en place du système d'alerte multi-danger (Forte houle, vent fort, forte pluie)

2018 :

- Mise en place du système d'annonce de crues à Menabe du CROIX ROUGE MALAGASY
- Révision du seuil des fortes pluies

2019 :

- Révision du seuil des fortes pluies
- Opérationnalisation du système de prévision cyclonique 5 jours (GRC)
- Mise à niveau de la carte de prévision de trajectoire cyclonique
- Révision des produits de la surveillance de climat et production de bulletin climatologique mensuel et annuel
- Acquisition des équipements informatiques avec PRADA
- Elaboration atlas Hydroélectrique avec ONUDI
- Projet IOS-Net : Indian Ocean Network, installation des stations utiles pour les études de la capacité en énergie solaire à Madagascar
- Projet MEDAIR :
- Installations des stations météorologiques avec détecteurs de foudres
- Démonstration sur les consultations des données des stations météorologiques automatiques (avec détecteur de foudre) sur les stations de Fianarantsoa et d'Antsiranana
- PROJET PRADA: l'amélioration du Système d'Alerte Précoce (SAP) sur la pêche maritime existant
- Formation à l'ACMAD d'un prévisionniste et un technicien en Informatique et acquisition de quatre stations météorologiques automatiques dans le cadre du projet SARCIS- DR

2020 :

- Acquisition des stations hydrométéorologique AVEC PACARC
- Mise en place du système d'Alerte Commun (CAP)
- Révision des produits de surveillance de climat et production de bulletin climatologique mensuel et annuel
- Installation des stations météorologiques automatiques avec le projet PRCCC, PACARC
- Acquisition de quatre stations météorologiques automatiques dans le cadre du projet SARCIS- DR

13.2. Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationale

13.2.1 Nombre de pays ayant prévu des contributions déterminées au niveau national, des stratégies à long terme, des plans nationaux d'adaptation ou des stratégies, tel qu'il ressort des communications relatives à l'adaptation et des communications nationales (repris à l'indicateur proposé en remplacement de l'indicateur 13.b.1, avec une modification mineure)

13.2.2 Total des émissions annuelles de gaz à effet de serre

Proxy : Nombre de politiques, plans, programmes et projets sectoriels intégrant la dimension changement climatique

L'incorporation des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationale a été initiée et se poursuit à ce jour. Dans ce cadre, la lettre de politique de l'énergie de Madagascar 2015-2030, intègre la Politique de Changement Climatique parmi les politiques majeures régissant le secteur de l'énergie. Le Plan directeur de la recherche sur l'environnement relatif au changement climatique 2015-2019 permet de faciliter l'intégration des considérations dans la définition des cadres de stratégie et de politique à différents niveaux grâce au développement des connaissances scientifiques, technologiques et innovantes.

Madagascar a élaboré un document de référence intitulé «Contribution Prévue Déterminée au niveau National» (CPDN). Ce document vise la mise en œuvre de mesures d'adaptations aux effets des changements climatiques et les actions pour la réduction et absorption des émissions de Gaz à effet de serre (GES). A l'horizon 2030, Madagascar envisage une réduction de l'ordre de 30 MtéqCO₂ de ses émissions de GES, soit 14% par rapport au

scénario « Business As Usual » (BAU).

En outre, Madagascar a ratifié le Protocole de Kyoto en 2003 et l'Accord de Paris en 2016 concernant le changement climatique. Le pays dispose des politiques et stratégies nationales relatives à la lutte contre le changement climatique, à savoir : Contributions Déterminées au niveau National (CDN) de Madagascar, Politique Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques (PNLCC), Plan National d'Adaptation (PNA), Plan d'Action National de Lutte contre les Changements Climatiques (PANLCC), Plan d'Actions National d'Adaptation du Secteur Santé (PNASS), Programme d'Action National d'Adaptation, Stratégie Nationale du Mécanisme du Développement Propre et Guide d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les documents de planification locale.

ODD 14 : VIE AQUATIQUE

14.2. D'ici 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans

14.2.1 : Proportion de zones économiques exclusives ZEE nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques

Proxy : Superficie des aires protégées abritant des sites importants pour la conservation de la biodiversité marine en ha

Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches écosystémiques

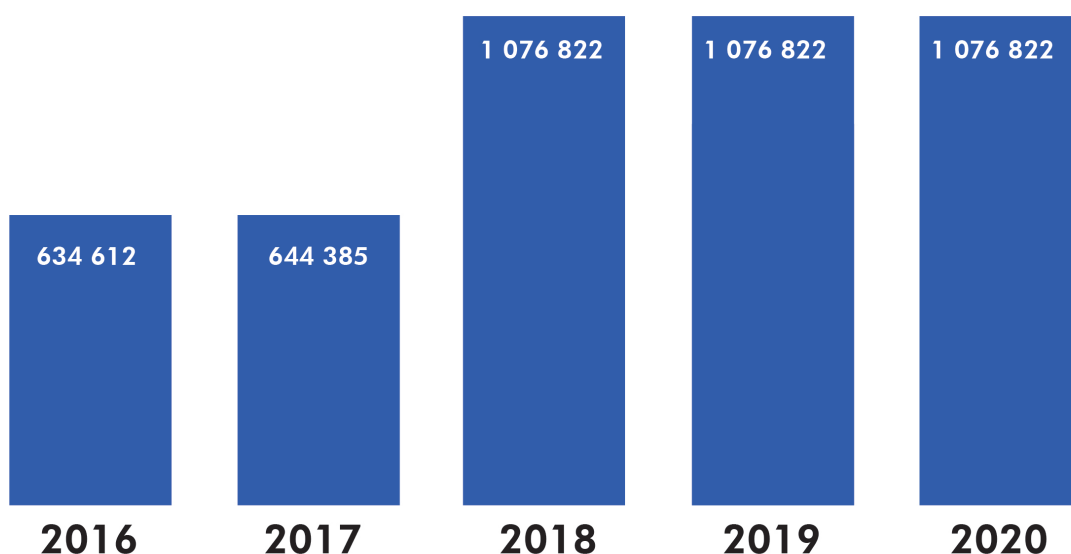
La Superficie de la Zone Économique Exclusive (ZEE) de Madagascar et celle du plateau continental sont respectivement de 1.225.259 Km² et 101.505 Km², soit un total de ZEE plus une Surface terrestre (ST) de 1.812.300 Km². Les principaux écosystèmes marins et

côtiers comprennent les mangroves, les récifs coralliens, les lagunes, les plages sableuses, les plages de galets et les affleurements rocheux. Les mangroves occupent environ 330.000 ha localisées surtout sur la partie occidentale. Les récifs sont constitués par 1.130 km de

réécifs frangeants, 557 km de bacs récifaux, 502 km de récifs barrières et 171 km de récifs immergés. En 2016, la superficie des aires protégées marines était de 634.612 ha pour passer à 1.076.822 ha en 2018. Elles se situent dans les Régions Sofia (1% avec 10.510 ha), Melaky (40% avec 431.700 ha), Atsimo Andrefana (18% avec 193.723 ha) et DIANA

(48% avec 440.334,97 ha). Ce progrès est dû à l'application de la nouvelle approche de partenariat avec les communautés territoriales et des parties prenantes depuis 2018.

Graphique 10 : Superficie des Aires Protégées abritant des sites importants pour la biodiversité marine en ha



Source : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2021

14.4. D'ici 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques

14.4.1. Proportion de stocks de poissons se situant à un niveau biologiquement viable

En 2016, la production totale de la pêche est de 104.600 tonnes annonçant une reprise, sans aucun doute liée à la situation socio-politique du pays, après une tendance à la baisse depuis 2012. Plusieurs études et recherches ont montré la raréfaction ou la disparition de certaines ressources et avancent une baisse de capture de l'ordre de 40% d'ici 2050, alors que durant

les 50 dernières années, la consommation a augmenté de 7 à 21 %.

Les études pour l'évaluation des stocks des filières prioritaires (crevettes, poulpes, langoustes, poissons démersaux, holothuries, crabes) commenceront cette année 2021 avec le concours du projet SWIOFish2.

ODD 15 : VIE TERRESTRE

15.1. D'ici 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

15.1.1. Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème) (ha)

Proxy. Superficie des aires protégées abritant des sites importants pour la conservation de la biodiversité terrestre (RNI, PN, RS, PRHP, ...) (ha)

15.1.2. Surface des zones forestières (Ha), en proportion de la surface terrestre.

Proxy : Proportion de la superficie reboisée par rapport à la superficie de Madagascar.

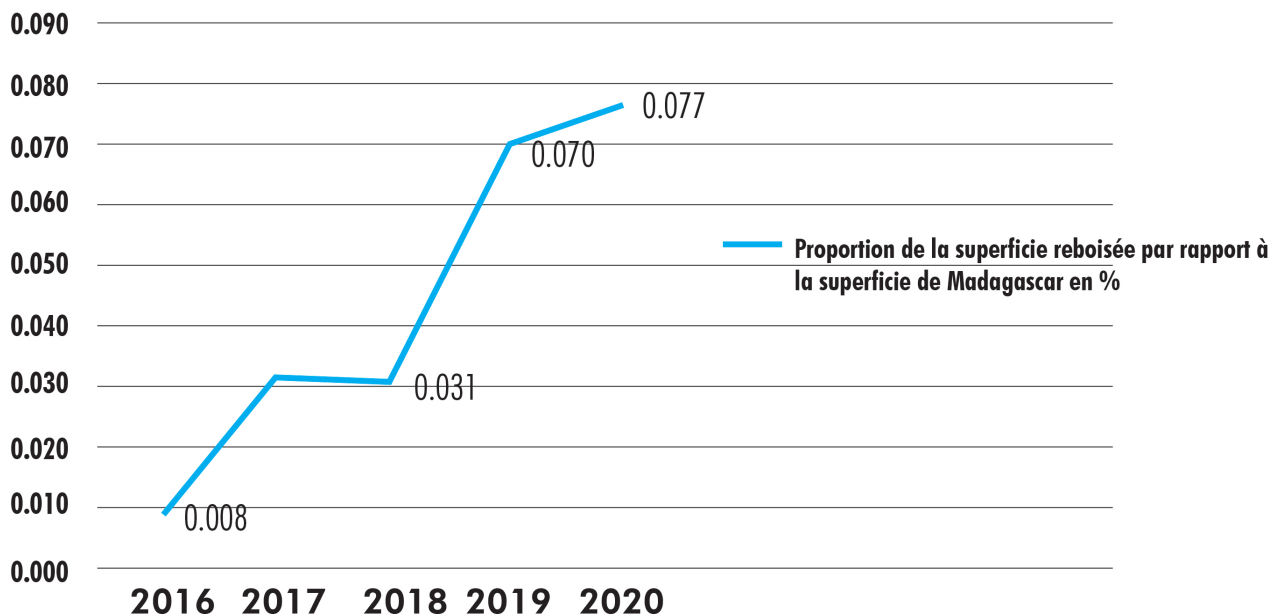
Superficie d'exploitation de lot forestier délivrée par voie d'adjudication (en Ha).

La protection des écosystèmes est une priorité à Madagascar. On peut y recenser 15 types d'écosystèmes différents. Le pays fait partie des 10 hotspots de la diversité biologique mondiale et est considéré comme prioritaire étant donné sa diversité - avec 15.000 espèces de plantes dont 12.000 endémiques – et son endémicité. Les zones prioritaires de restauration sont identifiées. La Superficie des aires protégées terrestres abritant des sites importants pour la conservation de la biodiversité terrestre (RNI, PN, RS, PRHP, ...) est passée de 7.000.828 ha à 7.099.000 ha de 2016 à 2020, soit 98.172 ha de progrès. Depuis 2016, la valeur cible en 2030 est d'en créer 153.570 ha de plus. La proportion des aires protégées disposant de résultats de suivi écologique est de 37% en 2016 et 60% en 2020 sur les 123 aires protégées ayant un décret définitif. La valeur cible en 2025 est d'en doter 133 aires protégées disposant d'un statut définitif.

Depuis 2018, 100.000 ha d'Aires Protégées Communautaires (APC) de catégorie V (de la classification de l'UICN) sont en cours de création dans la Région Atsimo Andrefana avec l'appui du Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM) et le PNUD. Ces APC sont délimitées sur la base des Aires de Biodiversité Essentielle (ABE) caractérisées par des forêts sèches et épineuses de la Région Atsimo Andrefana. Elles assureront la connectivité entre les AP existantes et les sites de Transfert de Gestion des Ressources Naturelles (TGRN). Le mode de gestion communautaire avec ces APC de 100.000 ha est un modèle pionnier à Madagascar.

Par ailleurs, les menaces sur les écosystèmes terrestres sont la dégradation forestière et la déforestation. La surface des zones forestières est passée de 11.536.467 ha en 2016 à 11.463.371 ha en 2018, soit une diminution de 73.096 ha (6 pour mille ha).

Graphique 11 : Proportion de la superficie reboisée par rapport à la superficie de Madagascar



Source : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2021

En revanche, les efforts pour mettre un terme à la déforestation sont à renforcer. Pour ce faire, le suivi de la superficie des lots délivrés par voie d'adjudication est un des outils retenus pour trouver un équilibre entre les besoins du marché et le potentiel d'exploitation des forêts. Ce suivi permet également de réduire les exploitations illicites et d'augmenter la contribution de l'exploitation forestière à

l'économie. La superficie d'exploitation de lot forestier délivrée par voie d'adjudication était de 150 ha (2 lots) en 2016, 162 ha (7 lots) en 2017 et 507 ha (7 lots) en 2018. Par ailleurs, une suspension de la délivrance d'autorisation d'exploitation et des permis d'exploitation des forêts naturelles est sortie en 2019.

15.2. D'ici 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial.

15.2.1 Proportion d'Aires protégées disposant d'un résultat de suivi écologique.

Proxy : Nombre d'Aires Protégées disposant de résultats de suivi écologique

A Madagascar, l'augmentation de la superficie reboisée ou boisée au niveau régional, montrent le progrès de la gestion durable de tous les types de forêt.

La collaboration et la synergie des actions entre les parties prenantes (PTF, Administration, Secteur privé, OSC, ...) constituent le pilier du développement du reboisement. Pour la Région Atsimo Andrefana, la DREDD a déployé des efforts de reboisement avec une production de 5.780.000 jeunes plants en 2019-2020 et de 2.000.000 de jeunes plants pour la campagne de reboisement de 2020-2021, appuyé par le FEM et le PNUD. La production de ces jeunes plants dans les pépinières de la DREDD Atsimo Andrefana est réalisée en collaboration avec les communautés locales (les associations des charbonniers, les KASTI, les communautés vivant autour des AP, APC et TGRN), tout en considérant l'aspect genre. Ces campagnes de reboisement tiennent compte du plan régional de reboisement avec les différentes vocations qui en découlent, à savoir : bois énergie, restauration, protection des bassins versants.

Les gestionnaires des AP ont respecté l'obligation de réaliser un reboisement et/ou restauration d'au moins 1% de la superficie totale de l'AP malgré les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre et/ou réalisation.

La mise en œuvre des directives sur le reboisement est en bonne voie à travers l'augmentation de la surface reboisée entre 2016-2020. Cette dernière est passée de 4.739 ha en 2016 à 45.003 ha en 2020 (Voir le Tableau en annexe pour la Superficie reboisée par région). Les efforts initiés méritent d'être poursuivis. L'objectif de reboisement annuel en

terme de surface est de 40 000 ha/an.

La promotion de la gestion durable des forêts au niveau des aires protégées, passent par l'évaluation de l'évolution du statut des espèces menacées, par rapport à l'indice de la liste rouge de l'UICN. Le Ministère chargé de la Communication mobilise les communautés locales et les volontaires à raison environ de 12 communes par an pour la sensibilisation contre la déforestation et le Tavy, à la restauration des forêts, la promotion de la gestion durable des forêts et le reboisement. De 2016 à 2018, le Ministère a mis en terre 3.000 jeunes plants par an dans plusieurs régions de Madagascar. Une augmentation annuelle de 15% de reboisement/boisement est constatée en 2020 dû aux efforts fournis par les 12.000 volontaires .

15.3. 15.3. D'ici 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres

15.3.1 15.3.1 Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées

Madagascar s'est engagé à atteindre la Neutralité de la Dégradation des Terres (NDT), en application des dispositions générales de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Charte de l'Environnement Malagasy, actualisée avec cibles nationales volontaires. Cette charte évoque:

« un Etat où la quantité et la qualité des terres nécessaires pour soutenir les fonctions et les services des écosystèmes et améliorer la sécurité alimentaire restent stables ou augmentent dans

le cadre d'écosystèmes et d'échelles spatiale et temporelle définis ».

Un plan d'action a défini les actions prioritaires pour atteindre ces cibles avec un total de surfaces émergées de 58.180 milliers d'ha. Les terres dégradées occupent 19 % de cette surface émergée en 2018. Cette situation initiale a été calculée à partir des données par défaut.

15.5. Prendre d'urgence des mesures énergétiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et parvenir leur extinction

15.5.1. Indice de la liste rouge

Malgré les mesures prises depuis 2016 pour réduire la dégradation de la biodiversité, des espèces, inscrites dans la liste rouge gérée par l'UICN, demeurent menacées. Madagascar est en 5ème position des pays concernés par les espèces en voie d'extinction avec 96 espèces. Parmi ces espèces, les lémurien sont les plus exposés à cette extinction. A cet effet, les mesures majeures relatives à l'environnement terrestre prises par le Gouvernement sont:

- Mise en place d'un système adéquat permettant d'améliorer la communication et le transfert d'informations entre le Ministère et les gestionnaires des sites;
- Renforcement de l'appui, surtout matériel, aux Communautés de base pour le suivi systématique et le transfert des informations;
- Dotation de moyens matériels adéquats aux services déconcentrés;
- Renforcement de la sécurité au niveau local;
- Elaboration d'un Protocole standard pour la réalisation de Suivi Écologique Participatif (SEP) pour les communautés gestionnaires des Aires Protégées (Communauté de base ceinturant les AP, ou cogestionnaires des AP) au niveau régional;
- Sécurisation foncière des Aires Protégées et des Transferts de gestion des ressources naturelles en cours. Cette mesure nécessite l'implication effective des deux ministères

(MEDD et MATP : domaines);

- Implication des autres secteurs publics et privés dans la gouvernance des Aires protégées terrestres et marines;
- Recherche de financement pour la continuité des suivis écologiques;

Dans le domaine de l'environnement terrestre, le Gouvernement adopte les politiques et stratégies nationales suivantes :

- Politique Nationale de l'Éducation relative à l'Environnement pour le Développement Durable (PErEDD);
- Refonte de la loi COAP, la SPNAB contribue à l'atteinte des ODD;
- Politique forestière, PNEDD (Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable);
- SNRPF (Stratégie Nationale de Restauration des Paysages et des Forêts), SNABE (Stratégie Nationale d'Approvisionnement en Bois Énergie), Politique et stratégie de promotion de la filière Bambou;
- PDFN (Plan Directeur Forestier National), DNAR (Directives Nationales des Actions pour le Reboisement);
- Guide de reboisement, Guide des espèces RPF, Guide de restauration écologique des forêts sèches;
- Intégration du reboisement dans la planification de développement local, communal, régional.

3.5. Progrès des ODD transversaux

Cette partie expose les progrès accomplis par Madagascar dans l'atteinte des ODD

transversaux, plus précisément les ODD 16 sur la paix et institutions efficaces.

ODD 16 : PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

16.1 : Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.

16.1.4 Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques.

Un peu moins de la moitié des femmes de 15-49 ans (46%) ne se sentent pas en sécurité en marchant seule dans son quartier après la tombée de la nuit en 2018. Ce taux est un peu plus élevé chez les hommes de 15-49 ans (63%). Les personnes vivant en milieu urbains se sentent moins en sécurité par rapport à celles vivant en milieu rural. La proportion des personnes en situation de handicap (PSH), qui se sentent en sécurité après la tombée de la nuit, est relativement faible comparativement à celles n'ayant aucune difficulté fonctionnelle (respectivement de 37% et 48% chez les femmes et 59% et 63% chez les hommes) (MICS 2018).

Certains facteurs de l'insécurité publique ont pu être réduits ces dernières années. De 2016 à 2020, la Gendarmerie nationale a su maîtriser le phénomène de kidnapping en milieu urbain. La réduction du nombre de cas de vol massif de bœufs, l'augmentation du taux de récupération des bœufs volés et la diminution du nombre de cas d'actes de banditisme ont été aussi relevés.

Des milliers d'armes de guerre ou de fusils de chasse, détenus illégalement, ont été saisies. D'autres formes de violence ont par contre augmenté. C'est notamment le cas des VBG, qui est passé de 172 cas en 2017 à 344 cas en 2020.

Les mesures prises au niveau de la Police Nationale, axées sur le renforcement de la police de proximité par l'intensification des rondes et patrouilles, ont porté leurs fruits. Le nombre des rondes et patrouilles effectuées par la Police Nationale est en effet passé de 23.459 en 2016 à 62.580 en 2020. Par conséquent, la tendance de la situation sécuritaire en générale s'est améliorée durant les cinq dernières années. Les taux de criminalité enregistrés sont tous en dessous de 1,63 pour 1.000 Hab. Le nombre d'attaques à main armée a aussi connu une réduction, en passant de 601 en 2016 à 350 en 2020. Il en est de même pour le nombre de crimes de sang, qui descend à 256 en 2020, s'il était de 341 en 2016.

16.2 : Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation, à la traite et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

16.2.3 Proportion de jeunes femmes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans

Aucune information sur le taux des enfants ayant subi des violences sexuelles avant l'âge de 18 ans n'est disponible à Madagascar. Les résultats de l'enquête ne montrent que la proportion de jeunes femmes de 15 à 49 ans ayant été victimes de violences sexuelles. Cette proportion est de 14%, avec 15% en milieu urbain et 13% en milieu rural.

La violence sexuelle touche beaucoup plus les femmes de 30-39 ans avec une proportion de 16%. Cette proportion est la plus faible (10%) chez les femmes de 15 à 19 ans (Enquête MICS 6).

La violence sexuelle touche beaucoup plus les femmes de 30-39 ans avec une proportion de 16%. Cette proportion est la plus faible (10%) chez les femmes de 15 à 19 ans (Enquête MICS 6). Même si ces deux taux ne sont pas

comparables, ils nous donnent une tendance expansionniste.

Par ailleurs, l'on observe une hausse des VBG au niveau

(i) des brigades et des compagnies de la GN des 22 Régions. Le nombre de cas est passé de 172 cas en 2017 à 344 cas enregistrés en 2020. Cela a entraîné l'arrestation d'individus dont le nombre est passé de 287 à 307 pour la même période;

(ii) (ii) de la Police Nationale, où le nombre de cas décelé est passé de 501 à 2.512 de 2016 à 2020. Ceci a conduit à l'arrestation de 992 individus en 2016 et de 2.083 individus en 2020 par la Brigade Féminine de Proximité des 07 Directions Régionales de la Sécurité Publique.

16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice

16.3.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus.

*Proxy : Nombre d'ordres de poursuite délivrés au niveau de la Gendarmerie Nationale (GN)
Nombre de gendarmes placés sous mandat de dépôt (MD)*

16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement

16.3.3 Nombre de vindictes populaires enregistrées

L'accès à la justice pour les justiciables vivants dans des zones isolées a été favorisé, à travers la tenue d'audiences foraines, d'audiences des Cours Criminelles Ordinaires et des Cours Criminelles Spéciales. Dans les régions du sud de l'île (Anosy, Androy, Atsimo-Andrefana et Menabe), le nombre de personnes ayant bénéficié de ces audiences s'élève à 380 en 2018 et à 420 en 2019. Cet effectif accuse une baisse en passant à 197 en 2020 suite à la pandémie de la COVID-19.

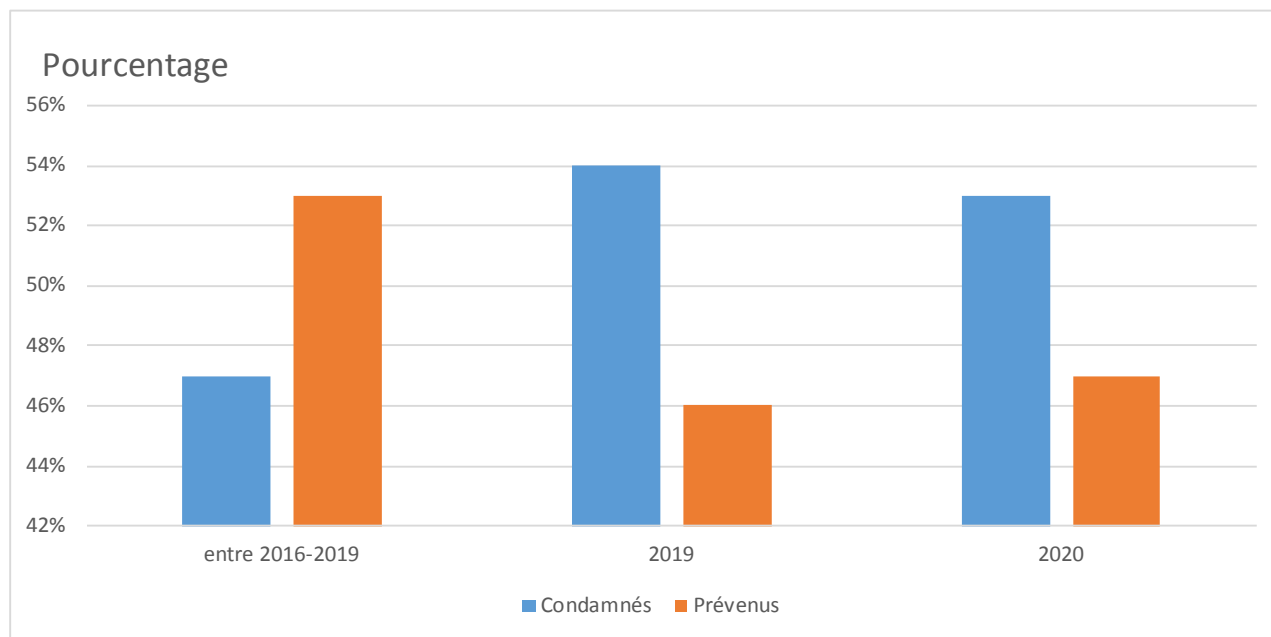
Par ailleurs, à travers l'opérationnalisation des cliniques juridiques (appelées également TranoAroZo ou TAZ) qui sont des structures de conseil, d'accompagnement, d'orientation et de règlement des conflits au niveau des communautés. L'accès à la justice des 5 085 personnes y compris les plus démunies a été assuré en 2018, dont 4 280 femmes (84 %) et 805 hommes (16 %). En 2019, ce nombre est de 5 118 personnes dont 3 667 femmes (72 %) et 1 451 hommes (28 %). En 2020, le nombre des personnes ayant accès à la justice à travers ce mécanisme est de 4 509 dont 3 526 femmes (78 %) et 983 hommes (21 %).

Les pourcentages de femmes et d'hommes ayant porté plainte à la police pour avoir subi une violence physique à la suite d'un vol et/ou d'une agression sont respectivement de 24% et 25% en 2018 (MICS, 2018). Ces taux s'avèrent plus faibles chez les jeunes : 15% chez les jeunes femmes de 15-17 ans et 11% chez les jeunes hommes de 18-19 ans contre 35% chez les femmes de 45-49 ans et 44% chez les hommes

de 35-39 ans. Ces taux varient également d'une Région à une autre. Plus de femmes portent plainte pour violence dans la Région Betsiboka (65%) que dans la Région Ihorombe (Moins de 4%) et plus d'hommes dans la Région DIANA (31%) que dans la Région Bongolava (11%). Le nombre d'ordre de poursuite délivrés par la gendarmerie nationale dans ce type d'infraction est passé de 7 en 2016 à 101 en 2020.

Des efforts ont été déployés afin de promouvoir l'Etat de droit et de garantir à tous un égal accès à la justice. L'opération Quick Win, favorisant la rapidité des décisions de justice, en fait partie. Les résultats obtenus sont encourageant car la proportion de la population carcérale en instance de jugement se trouve en diminution. En effet, si de 2014 à 2018, les prévenus étaient encore majoritaires par rapport aux condamnés, le Graphique 12, qui suit, révèle que la situation s'est inversée depuis 2019. La valeur-cible de part de population en instance de jugement de 40% en 2020 n'est certes pas atteinte et la situation s'est même légèrement dégradée à cette période suite à l'arrivée de la pandémie de covid-19, mais la tendance globale affiche une nette amélioration.

Graphique 12 : Evolution de la population carcérale entre 2016 à 2020 (Pourcentage)



Source : Ministère de la Justice, 2021

Selon la Gendarmerie Nationale, entre 2016 et 2019, le nombre de personnes qui ont perdu la vie dans les vindictes populaires a été de 171, soit une moyenne annuelle de 42,7 cas.

En 2020, la situation s’est significativement améliorée car 27 cas seulement ont été enregistrés, soit une diminution de 63%.

16.5 : Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.

16.5.3 Indice de Perception à la Corruption

Comparativement à 2019, Madagascar a gagné neuf places et un point de score en 2020 en termes d’Indice de Perception de la Corruption (IPC). Il s’est positionné au 149ème rang mondial sur 180 pays, avec un score de 25/100.

Depuis 10 ans, l’IPC de Madagascar varie entre 24/100 et 32/100. La cible de 45/100 en 2019 n’a par conséquent pas été atteinte.

Le régime actuel s’est fixé comme objectif d’atteindre un score de 50/100 d’ici 2024. L’intégrité politique, garante de probité et d’éthique, est l’un des facteurs qui influent la perception de la corruption et qui aident à l’atteinte de cet objectif.

4. Moyens de mis en œuvre

Cette partie renseigne sur les moyens de mise en œuvre pour la réalisation des ODD. Particulièrement, les modalités de mobilisation

financière, les difficultés rencontrées, la situation des flux de financement et les ressources non financières.

17.3. Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement

17.3.1.1 Montant des APD reçu par Madagascar

17.3.1.2 Nombre de négociations et d'interventions en vue de l'obtention des investissements directs étrangers et des aides publiques et coopération Sud-Sud

4.1. Modalités de ressources pour financer les ODD

Les modalités de mobilisation des ressources couvrent (i) le suivi de l'efficacité des Aides publiques au Développement, (ii) la mise en place d'un mécanisme de coordination, (iii) le renforcement de la capacité de collecte d'impôts et des ressources nationales, (iv) l'organisation de conférence internationale des partenaires de Madagascar pour le financement de son plan de développement, (v) les accords de coopération bilatérale et multilatérale et (vi) les efforts pour respecter les engagements en matière de remboursement de ses dettes.

Madagascar participe activement aux processus mondiaux évaluant les progrès accomplis dans le cadre de l'efficacité de la coopération au

développement pour l'atteinte de l'objectif ODD-17. Pour cela, tous les deux ans, le Gouvernement, en partenariat avec les acteurs de développement, évalue les progrès du pays dans le cadre du Partenariat Mondial sur l'Efficacité de la Coopération. Cette évaluation est réalisée sur la base d'enquêtes sur les 10 indicateurs de suivi de la mise en œuvre des principes de base véhiculés dans ce cadre de partenariat mondial. Le cadre de suivi de ce Partenariat, et le Partenariat de Busan dans son ensemble, fournissent un effort unique multipartites pour un partenariat mondial revitalisé. Il fournit également un mécanisme institutionnel bien établi qui engage plusieurs pays membres et organisations internationales actifs à l'effort pour atteindre les ODD.

Résultats de l'enquête OCDE sont synthétisés dans le tableau ci-après :

1. Amélioration de la qualité et de l'utilisation des systèmes de gestion des finances publiques

- Renforcement des systèmes de gestion des finances publiques : baisse générale de la qualité de ses systèmes de GFP (Budget- en progression, passation des marchés- en progression, audit- en baisse, information financière- en baisse).
- Utilisation par le partenaire des systèmes nationaux de GFP : augmentation de 29% en 2016 à 36% en 2018. En outre, le contrôle législatif du budget a reculé. La part de la coopération pour le développement dans les budgets soumis au contrôle parlementaire a baissé de 82% en 2016 à 62% en 2018.
- Systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes : (i)- Politiques en faveur de l'égalité entre les sexes : mises en place ; (ii)- Systèmes de GFP soucieux de l'égalité entre les sexes : non mis en place ; (iii)-Transparence de l'information sur l'affectation des ressources : mise en place.

2. Prévisibilité et planification

La prévisibilité annuelle du développement est moyenne, avec 85% de l'aide versée comme prévu.

La prévisibilité à moyen terme est faible, avec 52% de l'aide disponible dans le cadre des plans de dépenses à moyen terme établis pour les trois années suivantes.

Prévisibilité de la coopération pour le développement :

- Fonds versés aux échéances prévues : 84%- PMA, 85%-Madagascar
- Prévisibilité à moyen terme : 66%- PMA, 52%-Madagascar

Systèmes de suivi des informations sur la coopération pour le développement à Madagascar :

- 90% des partenaires du développement notifient des informations au moyen du Système de gestion de l'information sur l'aide.

3. Mécanismes de responsabilité mutuelle

Le suivi du Partenariat mondial définit et évalue la responsabilité mutuelle au regard de cinq composantes. Madagascar a mis en place trois des cinq composantes :

Composante 1- Cadre global de la coopération pour le développement (non-mise en place)

Composante 2 - Objectifs des pouvoirs publics et des partenaires du développement à l'échelon des pays (mise en place)

Composante 3 - Évaluation conjointe régulière des progrès accomplis (mise en place)

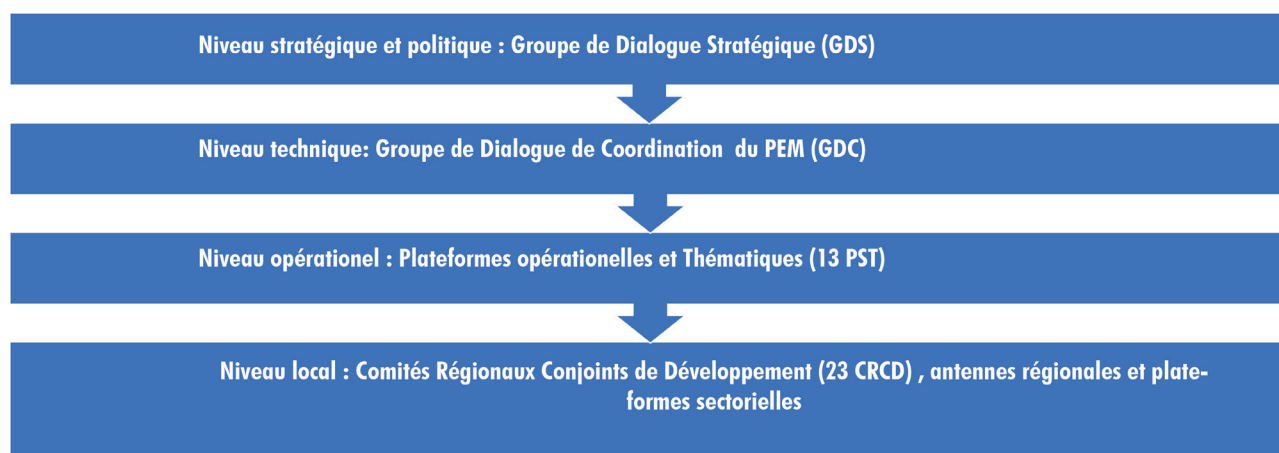
Composante 4 -Évaluations inclusives faisant intervenir des acteurs non publics (mise en place)

Composante 5 - Mise à disposition rapide des résultats des évaluations (non-mise en place)

Actuellement, un mécanisme de coordination ajusté est opérationnel et continue d'être amélioré au fur et à mesure de l'évolution du contexte national. La coordination générale ainsi que celle au niveau sectorielle seront

assurées par la Primature, sous l'égide du Secrétariat Général du Gouvernement. Le schéma ci-dessous présente brièvement le cadre de dialogue conjoint pour l'émergence :

Schéma: Mécanisme Conjoint de Coordination pour l'Émergence (MCCE)



Au niveau stratégique et politique, le Groupe de Dialogue Stratégique (GDS) est l'instance politique conjointe de supervision de la coopération au développement. Il est chargé de discuter et de décider des actions majeures de coopération au développement, des stratégies d'intervention et de veiller à leur application. Le niveau opérationnel est composé des plateformes de Coordination Sectorielle et Thématique co-présidées par les hauts responsables ministériels et les PTF. Elles sont des espaces de coordinations techniques plurielles de planification à l'exécution des projets de coopération en vue de la mise en œuvre du Plan Émergence Madagascar (PEM). Le niveau régional est autonome et propre à chaque région ; il existe des mécanismes de concertation, sous le leadership de la région, et qui sont plus ou moins fonctionnels, et plus ou moins inclusifs. Les régions pilotent la plupart de ces mécanismes à travers les Comités Régionaux de Développement. Le pilotage technique est assuré par le Groupe de Dialogue de Coopération (GDC), via un suivi unifié du Mécanisme Conjoint de Coordination pour l'Émergence (MCCE). Ce dernier revêt une importance particulière car il permet d'améliorer la circulation de l'information, notamment entre les différentes plateformes sectorielles.

La conférence des bailleurs et investisseurs en 2016 a abouti à un engagement de 10 milliards USD sur quatre ans, dont 6,4 milliards USD sous forme de dons de la part des bailleurs de fonds. Le reste du financement provient du secteur privé qui a investi dans plusieurs domaines dont l'énergie, augmentant sensiblement la part de l'énergie solaire dans la fourniture d'électricité.

Le PEM est en cours de finalisation mais chaque département ministériel s'est doté de PEM sectoriel pour mobiliser les fonds.

Les accords de coopération bilatéraux et multilatéraux figurent parmi les modalités de mobilisation des ressources les plus courantes. La mobilisation des ressources dans le cadre des aides et des accords de coopération reçus par le Gouvernement malagasy à travers le Ministère des Affaires étrangères s'est améliorée durant l'année 2020. Ainsi, malgré la crise sanitaire en 2020 qui a durement touché les pays partenaires, 26 programmes/projets ont été créés durant cette année. Ces programmes/projets de coopération répondent à l'atteinte des objectifs ODD1, ODD2, ODD4, ODD7, ODD9, ODD13, ODD16, et ODD17. Tout cela s'est traduit par une hausse du flux de l'aide publique au développement, du volume d'investissements directs étrangers, ou encore de la coopération Sud-Sud, en proportion du revenu national brut.

Dans le cadre des efforts de la gestion de la dette extérieure, celle-ci est soutenue par les exportations de biens et services mais la proportion enregistre une légère hausse durant l'année 2019. Toutefois, Madagascar a quand même maintenu sa présence au niveau international et a permis de promouvoir les visites officielles de haut niveau visant à encourager l'investissement en faveur du pays. Tandis que les traités bilatéraux d'investissement sont restés constants depuis la restriction relative à la signature de TBI depuis l'année 2016.

4.2. Difficultés rencontrées dans la mobilisation des ressources

La principale difficulté se situe au niveau de la capacité d'absorption. Le manque d'appropriation des projets à financer par les différentes parties prenantes, y compris le secteur privé et les OSC, freine l'avancement des projets. La lourdeur des procédures et la qualité de la gestion des finances publiques font également partie des multiples raisons limitant la capacité d'absorption du pays. Enfin, il y a la faible capacité financière et matérielle du secteur privé à répondre aux marchés publics. On retrouve particulièrement cette situation au niveau des communes qui bénéficient des retombées de la fiscalité du secteur minier.

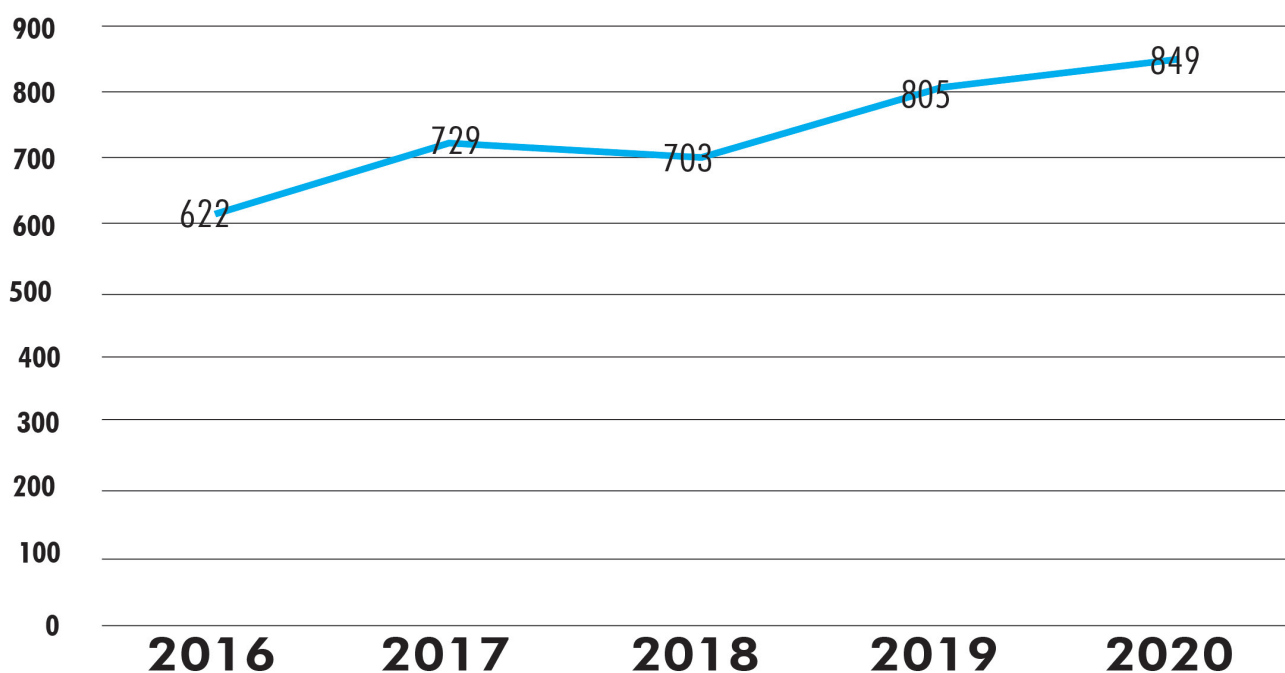
A Madagascar, les associations et les ONG essayent d'être présentes dans tous les secteurs. Mais leurs structures, faiblement présentes dans les zones rurales et se cantonnant dans les grands centres urbains, sont fragmentées et démunies de moyens pour jouer efficacement leurs rôles. Les principales difficultés des OSC se résument à leurs faibles capacités techniques, organisationnelles et leur faible enracinement dans le milieu rural ainsi que leur faible spécialisation dans les secteurs d'activités sollicités. Néanmoins, les partenaires techniques et financiers (UE, Banque Mondiale, SNU) ont appuyé les organisations de la société civile pour mettre renforcer leurs plateformes et améliorer leur cadre juridique, institutionnel et financier. L'objectif est que les OSC soient plus légitimes, indépendantes, mieux structurées et viables pour contribuer à la consolidation de l'État de droit, au développement durable inclusif et à l'accompagnement des populations dans leurs initiatives de développement et d'accès aux services sociaux de base.

Les transferts de la Diaspora malagasy sont une source importante de financement pour le développement. En effet, la diaspora peut jouer un rôle catalyseur dans le développement des marchés des capitaux de leurs pays d'origine en diversifiant les investisseurs, en créant de nouveaux produits financiers, en offrant des sources fiables de financement. La diaspora malagasy, selon plusieurs estimations compte 175.000 personnes dont 130.000 se trouvent en France ; les autres Malagasy se trouvent surtout au Canada et aux États-Unis. Entre

2010 et 2018, les fonds envoyés par la diaspora malagasy sont estimés à 450 millions USD par an, dont 70% proviennent des Malagasy résidant en France. Selon les données de la BFM, pour la période 2012- 2018, avec une moyenne annuelle de 422 millions USD envoyés, 80% des transferts sont destinés au soutien familial (pour renforcer les capacités de résilience des membres de la famille), 14% sont des contributions à un projet à caractère humanitaire, 14% sont des investissements privés et 11% sont des investissements dans l'immobilier. Parallèle à ces envois de fonds par le circuit bancaire, il y a lieu de prendre en compte les envois informels non déclarés lors des retours annuels ou d'envois par l'intermédiaire de certains membres de leurs familles ; ces envois dits informels sont estimés entre 20 à 30% des envois enregistrés par le système bancaire. Ainsi, en moyenne annuelle, les envois de la diaspora pourraient se situer autour de 580 millions USD en 2017 soit 5,2% du PIB.

4.3. Situation des flux de financement

En 2018, Madagascar a notifié avoir reçu 719,8 millions USD au titre de la coopération pour le développement (Enquête OCDE, 2018). Les Aides Publiques au Développement (APD) bénéficient surtout aux secteurs sociaux. Les programmes de décentralisation et de développement rural sont à la troisième place avec 12,4% des APD après le secteur de la santé (30,3%) et les investissements dans les infrastructures (16,5%). Le portefeuille des 14 bailleurs du GBF-DR s'élève à 1.059,09 millions USD en septembre 2019 dont 626,88 millions USD de dons et 432,21 millions USD de prêts. La lutte contre l'insécurité alimentaire compte le plus de projets (10 projets sur les 42 recensés) mais le développement des filières mobilise le plus de financement (295 millions USD).

Graphique 13 : Décaissements effectifs en APD (Millions USD)

Source : Ministère de l'Economie et des Finances, 2021

4.4. Les moyens de mise en œuvre non financiers

Les agents au sein du Ministère en charge de la planification et les points focaux ODD au sein des différents ministères ont été formés sur l'outil d'évaluation intégrée du processus des ODD ou RIA (Rapid Integrated Assessment Tool), les éléments qui rendent efficace et cohérente la mise en œuvre des ODD ou MAPS (Mainstreaming Acceleration and Policy Support) et le Leadership Transformationnel, afin de «garantir qu'il n'y aura pas de laissés de côté du développement durable».

Le Ministère en charge des Finances et du Budget a bénéficié d'un appui pour la préparation d'un guide méthodologique pour un Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT), en vue de l'élaboration d'une Loi de Finances reflétant les priorités d'action et d'instrument pour la réduction de la pauvreté et le progrès vers les ODD.

Les outils développés pour vérifier l'alignement des ODD aux priorités locales et nationales (RIA) et prioriser les ODD et leurs cibles ont permis de dégager les éléments transversaux. De ces outils ressortent les synergies à maximiser entre les cibles pour leur intégration dans les politiques nationales, régionales et locales. Les objectifs finaux ont ainsi été identifiés, avec les objectifs catalyseurs et accélérateurs.

En matière de technologie, Madagascar dispose de deux outils importants pour renseigner sur l'ODD-17 : la base des données nationale sur l'aide ou Aid Management Platform (AMP) (www.amp-madagascar.gov.mg) et les tableaux de bord sur l'aide rapportés dans les Rapports sur la Coopération au Développement (<http://www.stpca-primature.gov.mg>)

5. Conclusions et étapes suivantes

L'élaboration du Rapport de l'Examen National Volontaire s'est voulue inclusive et participative. Elle s'aligne dans ce sens sur le principe de ne laisser personne de côté. Des efforts ont été déployés pour impliquer les différentes parties prenantes, tenir compte de leurs avis et commentaires et faire valider le Rapport par les instances supérieures.

Cet Examen National Volontaire a permis de ressortir que l'environnement et les politiques publiques ayant servi de références dans la mise en œuvre des ODD pourraient être évalués et améliorés en recourant à l'outil d'évaluation des politiques et Institutions (CPIA) développé par la Banque mondiale. Ce dernier évalue en effet la qualité de la structure politique et institutionnelle du pays ainsi que sa capacité à soutenir une croissance durable et réduire la pauvreté.

Des progrès ont émergé de l'ENV. L'amélioration du climat des affaires et la stabilité macro-économique en général ont permis une des investissements tant publics que privés et une accélération de la croissance économique avant l'arrivée de la pandémie de covid-19. Le taux d'investissement s'est élevé à hauteur de 21,2% du PIB et le taux de croissance atteignait les 4,4% en 2019. Du côté de l'environnement, les efforts pour préserver le capital naturel, notamment la biodiversité, ont commencé à porter leurs fruits. L'étendue des surfaces boisées et reboisées s'est nettement élargie et le nombre d'aires protégées créées et gérées s'est significativement multiplié. Davantage d'efforts doivent par contre être déployés dans le domaine social, particulièrement au niveau de l'accès aux services sociaux de base tels que la santé, l'eau et assainissement, les sources d'énergie, etc.

L'amélioration de la perception de la corruption est l'un des points positifs ressortis de l'ENV. Toutefois, une accentuation des efforts est nécessaire pour atteindre le niveau cible de 50/100 de l'indice correspondant. Dans cet esprit, la transparence au niveau des passations de marchés publics et la promotion de l'Etat de droit sont deux leviers essentiels de progrès.

Pour la décennie d'actions, le Gouvernement malagasy envisage les étapes suivantes:

1. Poursuivre la dissémination des ODD et des rapports stratégiques des ODD afin d'avoir une meilleure appropriation nationale, régionale et locale;
2. Continuer les actions d'intégration des ODD dans le processus de planification du développement national et régional et poursuivre le processus de localisation des ODD dans les 22 régions;
3. Élaborer une stratégie d'opérationnalisation des ODD, traduite annuellement par des programmes publics budgétisés, conformes aux politiques sectorielles et impliquant des partenariats effectifs avec le secteur privé et la société civile;
4. S'assurer de l'articulation cohérente et pertinente de la chaîne PPBSE (Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi et Valuation) pour une mise en œuvre effective et efficiente des priorités arrêtées au niveau de chaque ODD;
5. Elaborer une stratégie nationale de financement du développement, articulée autour des priorités nationales et basée sur des analyses approfondies des différentes sources de financement potentielles;
6. Renforcer le cadre stratégique et les mécanismes de coordination et de pilotage des ODD, garants de la portée programmatique et de suivi des ODD;
7. Renforcer la coordination et la synergie entre les acteurs afin d'assurer une cohérence des cibles prises en compte et de mieux mutualiser les approches, les moyens et les systèmes de suivi;
8. Promouvoir un écosystème de données adapté au suivi des cibles priorisées des ODD et établir des rapports approfondis renseignant les performances dans l'ensemble des 85 indicateurs priorisés.

9. Mobiliser plus de ressources internes dans le financement des ODDs, grâce à la création d'espace budgétaire moins dépendant de l'endettement et des financements externes, tout en respectant les critères d'optimalité de l'impôt (neutralité, équité, cohérence, stabilité, etc.) et de préservation de l'équilibre macroéconomique;

10. Organiser une Table Ronde sur le Grand sud visant à mobiliser les ressources nécessaires à l'éradication de la faim et à l'opérationnalisation du nexus humanitaire, développement et paix.

ANNEXES STATISTIQUES

Annexe 1: Production de paddy de 2018 à 2020 (tonnes)

Production Paddy (Tonnes)		
REGION	Nov. 2018 à Oct. 2019	Nov. 2019 à Oct. 2020
Alaotra Mangoro	565 000	603807
Amoron'i Mania	132 000	120422
Analamanga	326 000	337507
Analanjorofo	281 000	314250
Androy	13 000	5414
Anosy	133 000	11629
Atsimo andrefana	209 000	81265
Atsimo Atsinanana	102 000	161282
Atsinanana	52 000	153000
Betsiboka	42 000	229286
Boeny	452 000	330796
Bongolava	58 000	55073
Diana	105 000	57449
Haute Matsiatra	157 000	160136
Ihorombe	58 000	5367
Itasy	287 000	334564
Melaky	143 000	129480
Menabe	180 000	183134
Sava	173 000	290484
Sofia	227 000	458479
Vakinankaratra	352 000	453651
Vatovavy Fitovinany	192 000	204155
Total	4 239 000	4680630

Source : Ministère de l'Agriculture , de l'Elevage et de la Pêche, 2021

Annexe 2: Evolution du taux d'achèvement

T a u x d'Achèvement (TAch)	2013			2018				
	Total	Garçon	Fille	Total	Garçon	Fille	Urbain	Rural
Primaire de 6A	69%	64%	75%	55.9%	51.6%	60.2%	73.9%	50.4
Collège	N.D.	N.D.	N.D.	26.4%	26.1%	26.5%	49.1%	19.1%

Source: Ministère de l'Education Nationale, 2021

Annexe 3: Evolution de la population carcérale

Nombre	Avant 2019 (2016-2019)	2019	2020
Condamnés	47%	54%	53
Prévenus	53%	46%	47%

Source : Ministère de la Justice, 2021

Annexe 4: Indice de parité

	Caractéristiques socio démographiques	Indice de parité primaire ajusté TNF	Indice de parité 1er cycle du secondaire ajusté TNF	Indice de parité du 2eme cycle du secondaire ajusté TNF
	Ensemble	1,07	1,37	1,24
Milieu de résidence	Urbain	1,01	1,29	1,12
	Rural	1,09	1,38	1,32
Statut de handicap	Handicapé	1,04	-	-
	Non handicapé	1,05	-	-

Source : Enquête MICS2018 -INSTAT

Annexe 5: Superficie reboisée par région

Région	2016	2017	2018	2019	2020
ALAOTRA MANGORO	1240	767	175	2187	4046
AMORON'I MANIA	84	31	190	1112	2138
ANALAMANGA	380	3075	2614	2376	1650
ANALANJIROFO	10	759	478	1051	1513
ANDROY	28	90	40	341	119
ANOSY	35	33	16	2145	620
ATSIMO ANDREFANA	572	1381	208	3136	3602
ATSIMO ATSIANANA	100	331	79	805	796
ATSIANANA	295	2431	2010	1577	1893
BETSIBOKA	3	177	301	2166	1041
BOENY	863	2509	4948	11316	7453
BONGOLAVA	73	210	83	456	1313
DIANA	180	246	3441	1274	3097
HAUTE MATSIATRA	45	455	562	1577	2315
IHOROMBE	208	358	123	348	520
ITASY	102	701	813	712	2556
MELAKY	53	151	62	574	1268
MENABE	61	96	101	622	284
SAVA	66	453	103	2024	1251
SOFIA	90	178	70	1617	2415
VATOVAVY FITOVINANY	86	1190	347	871	758
VAKINANKARATRA	165	2769	1197	2778	4353
Total	4739	18393	17961	41065	45003

Source Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2021,

Annexe 6: LISTE DE SITES ET MONUMENTS REHABILITES A MADAGASCAR

REGIONS	MONUMENTS REHABILITES
ANALAMANGA	<ul style="list-style-type: none"> - Résidence Amboditsiry - Rova Manjakamiadana - Palais d'Andafiavaratra - Tribunal d'Ambatondrafandra - Ambohimanga Rova - Rova Ifay - Tombeau Rainiharo - Musée d'archives Photographique Ambohidahy - Rovan'i Madagasikara
ATSINANANA	<ul style="list-style-type: none"> - Maison Nathan - Place Bien Aimé - Mandat Fort Foulpointe - Musée Vavitiana
ALAOTRA MANGORO	<ul style="list-style-type: none"> - Musée Moramanga
ITASY	<ul style="list-style-type: none"> - Tombeau d'Ampasamanantongotra - Musée du Rova Miarinarivo - Rova d'Antongona
ANDROY	<ul style="list-style-type: none"> - Trano Lefona
MENABE	<ul style="list-style-type: none"> - Zomba andevenana an'Andriamisara efa-dahy Ankilivao Mahabo
BOENY	<ul style="list-style-type: none"> - Zomba Bezavo Mitsinjo - Zomba an'Andriamisara efa dahy Miarinarivo
ATSIMO ANDREFANA	<ul style="list-style-type: none"> - Lapan'ny Mpanjaka Ipoimerina Ankazoabo - Lapan'ny Mpanjaka Tetembola Saint Augustin - Maison Royale Ampanihy Ouest
ATSIMO ATSIANANA	<ul style="list-style-type: none"> - Lapa Royal à Farafangana - Musée Masianaka à Vaingaindrano
DIANA	<ul style="list-style-type: none"> - Palais Royal Andavakotoko Anosibe
HAUTE MATSIATRA	<ul style="list-style-type: none"> - Palais du Roi Andriamanalina Mahazoarivo Isandra - Palais du Roi Ramaharo Ivohimasina à Lalangina - Palais du Roi Raindratsara Ambalakely
VATOVAVY FITOVINANY	<ul style="list-style-type: none"> - Palais Tranovola Vohipeno
AMORON'I MANIA	<ul style="list-style-type: none"> - Rova Tompon'ananana Ambositra
VAKINAKARATRA	<ul style="list-style-type: none"> - Rova de Tsinjoarivo Ambatolampy

BIBLIOGRAPHIE

Banque mondiale. (2006). Watershed management project (Project Information Document).

Banque mondiale. (2018). Road connectivity. Project Information Document.

Banque mondiale. (2020). Agriculture, valeur ajoutée (% PIB) Madagascar. Consulté le 08 10, 2020, sur Données de la Banque mondiale: <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NV.AGR.TOTL.ZS?locations=MG&view=chart>

Banque mondiale. (2020). Base de données pauvreté et inégalités. Consulté le août 8, 2020, sur Databank World bank: <https://databank.banquemondiale.org/source/poverty-and-equity>

Banque mondiale. (2020). Emplois dans l'agriculture (% du total des emplois). Consulté le août 10, 2020, sur Données de la Banque mondiale: <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.AGR.EMPL.ZS?locations=MG&view=chart>

Banque mondiale. (2020). Indicateurs de développement dans le Monde. Récupéré sur Databank: <https://databank.banquemondiale.org/source/world-development-indicators/preview/on#>

Banque mondiale. (2020). Indicateurs du développement dans le monde. Récupéré sur Data World Bank: <https://databank.banquemondiale.org/source/world-development-indicators/preview/on#>

Banque mondiale. (2020). Madagascar vue d'ensemble, 22 octobre 2019. Récupéré sur La Banque mondiale à Madagascar: <https://www.banquemondiale.org/fr/country/madagascar/overview#:~:text=Contexte%20social%20et%20enjeux%20de,la%20moyenne%20r%C3%A9gionale%20de%2041%20%25>.

Banque mondiale. (2020). Mémoire économique de Madagascar.

Banque mondiale. (2021). Accès à l'électricité (% de population) Madagascar. Récupéré sur Les données de la Banque mondiale: <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EG.ELC.ACCS.ZS?locations=MG&view=chart>

Banque mondiale. (2021, Mai 8). Prévalence de la sous-alimentation (% de la population) - Madagascar. Récupéré sur Les données de la Banque mondiale: <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SN.ITK.DEFC.ZS?locations=MG>

BFM . (2020). Bulletin de la Banque centrale de Madagascar.

BIT. (2015). Enquête nationale de l'emploi et du secteur informel .

BIT. (2015). Programme Pays pour le Travail Dégénéré 2015-2020.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies. (2021). Comment mettre en valeur les pratiques prometteuses pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants.

Critical Ecosystem Partnership Fund. (2014). Hotspot de Madagascar et des îles des L'Océan Indien.

Enquête OCDE. (2018).

FAO, PAM. (2019). *Évaluation de la production agricole et de la sécurité alimentaire. Madagascar.*

FAO, PAM. (2018). *Mission PAM/FAO d'évaluation des récoltes et de la sécurité alimentaire à Madagascar.*

Henri Tsimisanda, T. R. (2021). *Analyse rapide de la pauvreté à Madagascar.*

KNOEMA. (2021, mai 9). *Madagascar - Taux d'alphabétisation des adultes (+ 15).* Récupéré sur Atlas mondial de données: <https://knoema.fr/atlas/Madagascar/topics/%c3%89ducation/Alphab%c3%a9tisation/Taux-dalphab%c3%a9tisation-des-adultes>

LAHIMASY Ampiza; MAEP. (2019). *Comprendre les risques naturels auxquels la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont exposées.*

MEDD. (2016). *Rapports d'activités/ Service de Gestion des Pollutions et des Déchets (SGPD).*

MEF. (2020). *Rapport sur l'analyse de la viabilité de la dette de Madagascar.*

MICS 6. (2018). *MICS 2018, Enquête par grappes à indicateurs Résumé statistique Madagascar.*

MICS 6. (2018). *MICS 2018, Enquête par grappes à indicateurs Résumé statistique Madagascar.*

Ministère de la Santé Publique. (2017). *Plan Stratégique pour le Développement de la Recherche en santé à Madagascar 2018-2022.*

Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures (MEH). (2021, Mai 5). *Part d'électricité renouvelable.* Récupéré sur Le Système d'Information Énergétique de Madagascar: <http://www.energie.mg/electricite/energies-renouvelables.html>

Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures (MEH). (2021). *Taux d'accès à l'électrification et Fokontany électrifiés à Madagascar.* Récupéré sur Le Système d'Information Énergétique de Madagascar: <http://www.energie.mg/electricite/taux-d%E2%80%99acc%C3%A8s.html>

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. (2018). *Plan Directeur de la Recherche En Sciences Marines.*

MODA. (2020). *Les privations multiples des enfants à Madagascar.*

OMS Madagascar. (2017). *Rapport annuel.*

PAM, FAO, MAEP. (2020). *Rapport spécial. Évaluation de la production agricole et de la sécurité alimentaire. Madagascar.*

PNUD. (2018). *Rapport national de priorisation des ODD.*

PNUD. (2018). *Rapport sur la baseline des indicateurs ODD Madagascar.*

PNUD. (2018). *Rapport sur le développement humain . Madagascar. Développement humain et mobilisation des ressources.*

PNUD. (2019). *Note d'information à l'intention des pays concernant le Rapport sur le développement humain . Madagascar.*

PNUD. (2019). *Rapport baseline sur les indicateurs des ODD à Madagascar.*

PNUD (2020). *Rapport sur le développement humain 2020. La prochaine frontière. Le développement humain et l'Anthropocène.*

PNUD UN Environment Convention on Biological Diversity. (2018). *Guide technique de rédaction de rapport.*

Professeur Christoph Schwitzer. (2021, Mai). *La Liste rouge des espèces menacées de l'UICN dresse un état des lieux toujours plus alarmant.* Récupéré sur UICN: <https://www.iucn.org/fr/content/la-liste-rouge-des-especes-menacees-de-luicn-dresse-un-etat-des-lieux-toujours-plus-alarmant>

Raelina. (2016). *Évaluation finale du projet d'assainissement innovant en milieu urbain.*

République de Madagascar. (2020). *Plan multisectorielle d'urgence Madagascar.*

Revue Médicale de Madagascar. (2017). *Plaidoyer pour améliorer la prise en charge des malades psychiatriques à Madagascar.* Revue Médicale de Madagascar.

Sustainable Energy for all. (2021). *Energizing finance: Taking the pulse.* Emerging Finance Report series. Madagascar. Récupéré sur Sustainable Energy for all: <https://www.seforall.org/system/files/2019-11/EF-2019-TP-Madagascar-fr-SEforALL.pdf>

UNESCO. (2021, Mai 13). *Premier lancement de l'enquête de l'indicateur ODD 11.4.1 sur les dépenses en patrimoine culturel et naturel de 2020.* Récupéré sur UNESCO Objectifs de Développement Durable.

USAID. (2021, Mai 5). *Mettre fin aux décès évitables de la mère et de l'enfant.* Récupéré sur Where we work: <https://www.usaid.gov/fr/madagascar/global-health/ending-preventable-child-maternal-deaths>